

CRI n° 19 (2025-2026)
3^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance plénière

Mercredi 3 juin 2026

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1	
ABSENCES MOTIVÉES	1	
HOMMAGE	1	
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	1	
Intervenants : M. le Président – M. Germain Mugemangango – Mme Christie Morreale – M. Stéphane Hazée.		
COMMUNICATIONS	2	
COMMUNICATIONS	2	
COMMUNICATIONS	3	
DÉPÔT DE DOCUMENTS	3	
COMMUNICATIONS	3	
COMMUNICATIONS	3	
QUESTIONS URGENTES	3	
Question urgente de Mme Anne-Catherine Goffinet à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact de la réforme du paysage hospitalier en province de Luxembourg » ;		
Question urgente de M. Vincent Crampont à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'importance d'assurer l'accès aux services d'urgence dans la Botte du Hainaut ».....		4
Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – M. Vincent Crampont – M. Yves Coppieters, Ministre.		
Question urgente de M. Olivier Maroy à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les mesures en faveur du report modal ».....		5
Intervenants : M. le Président – M. Olivier Maroy – M. François Desquesnes, Ministre.		
Question urgente de M. Freddy Mockel à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la fusion des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) ».....		6
Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – Mme Cécile Neven, Ministre.		
QUESTIONS D'ACTUALITÉ	6	
Question d'actualité de M. Guillaume Soupart à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les révélations récentes parues dans la presse sur la gestion et la bonne gouvernance des participations publiques et des intercommunales ».....		6
Intervenants : M. le Président – M. Guillaume Soupart – M. François Desquesnes, Ministre.		

Question d'actualité de M. Jean-Paul Bastin à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la faillite de Ziegler et l'annonce de la reprise du site de Welkenraedt »..... 7

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Bastin – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question d'actualité de Mme Caroline Cassart-Mailleux à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la trajectoire de réduction des pesticides ».....8

Intervenants : M. le Président – Mme Caroline Cassart-Mailleux – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les conséquences de la grève des contrôleurs aériens sur les aéroports wallons »9

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Cécile Neven, Ministre.

DÉBATS..... 10

Débat d'actualité sur les violentes intempéries ayant touché la Wallonie les 30 et 31 mai 2026, en application de l'article 145.4 du règlement..... 10

Intervenants : M. le Président – Mme Özlem Özen – Mme Éliane Tillieux – Mme Valérie Dejardin – M. Christophe Collignon – Mme Valérie De Bue – Mme Stéphanie Thoron – M. Julien Liradelfo – M. Benoît Dispa – Mme Veronica Cremasco – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président – M. François Desquesnes, Ministre – M. Yves Coppieters, Ministre – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

PROJETS ET PROPOSITIONS..... 19

Projet de décret modifiant le décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et des aérodromes relevant de la Région wallonne (Doc. 545 (2025-2026) N° 1, *1bis* à 3)..... 19

Discussion générale..... 19

Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – M. Yves Evrard – Mme Alice Bernard – M. Jean-Jacques Cloquet – M. Stéphane Hazée – Mme Cécile Neven, Ministre.

Examen des articles..... 29

Proposition de décret modifiant les articles 3, 4, 8, et 8/1 du décret du 28 avril 2016 prêt « Coup de pouce », déposée par MM. Maillen, de Wasseige, Borsus, J.-P. Bastin, Mmes Laffut et Lazaron (Doc. 567 (2025-2026) N° 1 et 2).....29

Discussion générale..... 30

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge, Rapporteuse – M. Vincent Maillen – M. Eddy Fontaine – M. Olivier de Wasseige – M. Julien Liradelfo – M. Freddy Mockel – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Examen des articles..... 36

Proposition de résolution visant à renforcer la prévention contre les guets-apens homophobes et la sécurité des personnes LGBTQIA+, déposée par Mmes Roberty, Muratore, M. Lefèbvre, Mmes Lambelin, Greco et M. Witsel (Doc. 549 (2025-2026) N° 1 à 4)..... 36

Discussion générale..... 36

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – Mme Caroline Taquin – Mme Jamila Ammi – Mme Marie Jacqmin – Mme Veronica Cremasco – Mme Rachida Aït Alouha – M. Yves Coppieters, Ministre.

VOTES..... 41

Proposition de décret modifiant les articles 3, 4, 8, et 8/1 du décret du 28 avril 2016 prêt « Coup de pouce », déposée par MM. Maillen, de Wasseige, Borsus, J.-P. Bastin, Mmes Laffut et Lazaron (Doc. 567 (2025-2026) N° 1 et 2) 41

Vote nominatif..... 41

Intervenants : M. le Président – M. Germain Mugemangango – M. Vincent Blondel.

Projets de motion déposés en conclusion de l’interpellation de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur la volonté du Gouvernement de reporter les directives européennes RED III et PEB IV par M. Hazée (Doc. 571 (2025-2026) N° 1), par Mme Özen (Doc. 572 (2025-2026) N° 1) et par Mme Mauel, MM. Resinelli et Tzanetatos (Doc. 573 (2025-2026) N° 1).....	42
Vote nominatif.....	42
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – Mme Özlem Özen – Mme Christine Mauel – M. Loris Resinelli.	
Projet de motion déposé en conclusion de l’interpellation de Mme Aït Alouha à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur l’exposition au cadmium en Wallonie par Mme Aït Alouha (Doc. 576 (2025-2026) N° 1) ;	
Projet de motion déposé en conclusion de l’interpellation de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur l’abandon du Gouvernement wallon face à la problématique du cadmium par Mme Dejardin, M. Lepine et Mme Roberty (Doc. 577 (2025-2026) N° 1) ;	
Projet de motion déposé en conclusion des interpellations de Mme Aït Alouha à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur l’exposition au cadmium en Wallonie et de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur l’abandon du Gouvernement wallon face à la problématique du cadmium par Mmes Jacqmin et Durenne (Doc. 578 (2025-2026) N° 1).....	45
Vote nominatif.....	45
Intervenants : M. le Président – Mme Rachida Aït Alouha – Mme Valérie Dejardin – Mme Marie Jacqmin – Mme Véronique Durenne – Mme Alice Bernard – M. Freddy Mockel.	
Projets de motion déposés en conclusion de l’interpellation de M. Hazée à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur la hausse programmée jusqu’à 40 pour cent des tarifs pratiqués par le TEC par Mme Hanus et M. Lefèbvre (Doc. 579 (2025-2026) N° 1), par M. Hazée (Doc. 580 (2025-2026) N° 1) et par Mme Fafchamps et M. Maroy (Doc. 581 (2025-2026) N° 1).....	48
Vote nominatif.....	48
Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – M. Stéphane Hazée – Mme Sophie Fafchamps – M. Olivier Maroy – Mme Alice Bernard – M. Jori Dupont.	
Justification d’abstention.....	51
Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – M. Olivier Maroy.	
Projets de motion déposés en conclusion de l’interpellation de M. Hazée à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur l’opacité totale autour du vote électronique par M. Hazée (Doc. 582 (2025-2026) N° 1) et par Mme Fafchamps et M. Chintinne (Doc. 583 (2025-2026) N° 1).....	52
Vote nominatif.....	52
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – Mme Sophie Fafchamps – M. Grégory Chintinne – M. Vincent Crampont.	
Justification d’abstention.....	54
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée.	
Proposition de résolution visant à renforcer la prévention contre les guets-apens homophobes et la sécurité des personnes LGBTQIA+, déposée par Mmes Roberty, Muratore, M. Lefèbvre, Mmes Lambelin, Greco et M. Witsel (Doc. 549 (2025-2026) N° 1 à 6).....	54
Votes nominatifs.....	54
Vote sur l’ensemble.....	55
Projet de décret modifiant le décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l’exploitation des aéroports et des aérodromes relevant de la Région wallonne (Doc. 545 (2025-2026) N° 1, 1bis à 6).....	56

Votes nominatifs.....	56
Vote sur l'ensemble.....	60
LISTE DES INTERVENANTS.....	62
ABRÉVIATIONS COURANTES.....	63
ANNEXES.....	65

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Willy Borsus, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 4 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- Mmes Péciaux et Tellier, pour raisons de santé ;
- M. Lefèbvre, pour raisons familiales ;
- Mme la Ministre Dalcq, retenue par d'autres devoirs.

HOMMAGE

M. le Président. – Chers collègues, avant de débiter notre séance, je me permets de vous inviter à quelques instants de pensées, à l'instar de notre Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour les victimes du terrible drame de Buggenhout survenu le 26 mai dernier.

Quelles qu'en soient les causes, la collision entre un train et un minibus scolaire a coûté la vie à quatre personnes, dont deux jeunes élèves de 12 à 15 ans ainsi que leur accompagnatrice de 27 ans et le chauffeur du véhicule. Comme vous le savez, plusieurs autres enfants ont été également grièvement blessés. Aucune personne, aucun parent, ne devrait avoir à vivre une telle tragédie.

Nos pensées les plus sincères vont donc aux familles, aux proches, aux camarades de classe ainsi qu'à toute la communauté scolaire de Buggenhout, très tristement frappée par ces événements.

Je vous propose de respecter quelques instants de silence, en solidarité avec les victimes et les familles des victimes concernées.

(L'assemblée observe un moment de silence)

Je vous remercie.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président. – Conformément à l'article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ?

La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi le groupe PTB s'est vu refuser sa question urgente sur la protection et le respect par le Gouvernement des droits du Parlement. Dans la séquence qui nous occupe en Fédération Wallonie Bruxelles, nous avons vu le président du Parlement ne pas respecter les droits du Parlement et le Gouvernement intervenir dans le travail parlementaire. Vu que je posais une question sur le respect des droits et la garantie que le Gouvernement doit donner aux droits du Parlement, je ne comprends pas pourquoi cette question urgente a été refusée. D'ailleurs, les étudiants et les enseignants qui sont dehors ont bien compris qu'il y avait un problème.

(Applaudissements)

M. le Président. – Monsieur le Chef de groupe, il est évident que la question urgente a été refusée, non pas parce que la thématique qu'elle aborde n'est pas importante, n'est pas essentielle ou n'est pas d'actualité, mais parce que, telle qu'elle était formulée, elle ne concernait pas, d'une part, les compétences de la Wallonie et, d'autre part, le contrôle de l'action du Gouvernement wallon puisqu'elle portait, de façon très explicite, sur le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et notamment sur des éléments de gestion de celui-ci. Dès lors, même si la question évoquée est évidemment importante, les éléments que vous avez mentionnés ne réfèrent ni aux compétences wallonnes ni au contrôle de l'action gouvernementale wallonne qui sont le cadre réglementaire des questions d'actualité et urgentes au sein de notre Parlement.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je ne vais pas en faire un débat, Monsieur le Président, mais je ne

partage pas votre jugement. D'une part, j'ai bien signalé qu'il s'agissait du respect par le Gouvernement des droits du Parlement et, d'autre part, nous collaborons tous très régulièrement avec le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les deux Parlements ont d'ailleurs des réunions interparlementaires. De ce point de vue, le signal qui a été donné est inquiétant aussi pour les travaux du Parlement wallon.

M. le Président. – Nous aurons indubitablement l'occasion d'en discuter au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais nous ne pouvons pas ici avoir une question d'actualité dont l'essentiel concernait les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et son fonctionnement. Je note que vous n'en faites pas un débat, même si nous ne sommes pas d'accord en ce qui concerne les points de vue que nous exprimons. J'ai pris le soin de consulter, de façon très circonstanciée, les services du Parlement. Il n'y a aucune ambiguïté à cet égard.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Monsieur le Président, je voulais partager avec vous le fait qu'il y a eu une commission au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles aujourd'hui. Or, il est d'usage que ce jour-ci ne soit pas dédié aux travaux qui ont lieu à Bruxelles puisqu'il y a des jours qui y sont dédiés. Je suis allée dire et regretter que des collègues n'ont pas pu participer aux travaux parce que des commissions sont organisées aujourd'hui. Je trouve regrettable, quand il n'y a pas d'urgence et, qui plus est, de contact avec les chefs de groupe ou les membres de ce Bureau, que l'on procède de la sorte. Je souhaitais vous en faire part.

M. le Président. – Madame Morreale, Monsieur Mugevangango, je prends bonne note de ces éléments. Nous veillerons à ce qu'il y ait le moins de recouvrement possible en ce qui concerne les réunions des deux Parlements. Nous essayons de nous accorder pour que, lorsque le Parlement wallon requiert un espace dans la semaine qui est habituellement réservée à la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous puissions, sans évidemment perturber les travaux de nos collègues, en disposer. Inversement, nous agissons au niveau du Parlement wallon de la même manière.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Président, je voulais partager le dernier propos de Mme Morreale. En effet, il y a là une pratique qui a été mise à mal et qui, du reste, a des conséquences sur notre assemblée. Vous pourrez d'ailleurs excuser l'absence de ma collègue, Bénédicte Linard, qui est dès lors absolument mobilisée par les événements graves qui se sont produits hier à la Conférence des présidents du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui requièrent son action en tant que cheffe de groupe dans cette assemblée.

M. le Président. – Monsieur Hazée, j'ajoute les éléments d'excuse que vous avez évoqués concernant Mme Linard, même si, à ma connaissance, il n'y a plus de commission actuellement en réunion au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles...

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je vous le confirme, Monsieur le Président, mais je faisais référence au fait que les délais prévisibles pour permettre un travail parlementaire de qualité ont été totalement réduits à rien et que, par définition, il faut forcément travailler aussi sur ces enjeux, ce que je regrette vivement.

(Applaudissements)

M. le Président. – Monsieur Hazée, à ma connaissance, et suivant les informations qui m'ont été communiquées, il n'y a plus de réunion formelle en cours au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis une heure et demie.

(Applaudissements)

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je ne disais pas autre chose, Monsieur le Président.

M. le Président. – Chacun prépare évidemment les travaux.

Plus personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Je porte à votre connaissance, en application de l'article 127.4 du règlement, qu'une pétition pour l'instauration d'un système de consigne sur les bouteilles en plastique et canettes, signée par 1 196 personnes, dont au moins 1 000 ont été vérifiées auprès du Registre national, m'a été adressée.

Elle sera envoyée à la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Mme Morreale, Présidente du groupe PS, m'a fait part d'une modification de leurs représentants au sein du Comité « Mémoire et Démocratie » : M. Witsel devient membre effectif en remplacement de Mme Roberty.

Mme Morreale m'a également fait part d'une modification de leurs représentants au sein de la délégation du Parlement wallon au Conseil parlementaire interrégional : M. Witsel devient membre effectif en remplacement de Mme Hanus.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Les institutions européennes m’ont transmis une consultation.

Divers documents m’ont été adressés. Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

La Cour constitutionnelle m’a fait parvenir trois notifications d’arrêt.

La liste reprenant les documents et les notifications d’arrêt de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d’en prendre connaissance.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. le Président. – La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement et des rapports de commission a été adressée aux membres. Son contenu sera annexé au compte rendu.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Je porte à votre connaissance que l’édition secondaire de l’opération « Un jour au Parlement de Wallonie » s’est clôturée ce 29 mai 2026 : 1 822 élèves issus de 45 établissements, en ce compris les élèves germanophones, ont participé à cette opération.

Pour l’opération primaire, qui a eu lieu à l’automne 2025, 1 622 élèves issus de 42 établissements y ont participé.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – En application de l’article 144.3, alinéa 4, du règlement, je vous informe que, pour l’ensemble du Gouvernement, le nombre de questions écrites restées sans réponse dans le délai réglementaire depuis le début de la législature est de 94. Cela représente 1,13 % des 8 325 questions déposées.

Les ministres restant en retard de réponses sont :

- M. le Ministre-Président Dolimont avec 1 sur 559 questions déposées depuis le début de la législature, ce qui correspond à 0,18 % ;
- M. le Ministre Desquesnes avec 1 sur 2 670 questions déposées depuis le début de la législature, ce qui correspond à 0,04 % ;

- M. le Ministre Jeholet avec 18 sur 1 012 questions déposées depuis le début de la législature, ce qui correspond à 1,78 % ;
- M. le Ministre Coppieters avec 15 sur 1 792 questions déposées depuis le début de la législature, ce qui correspond à 0,84 % ;
- Mme la Ministre Galant avec 14 sur 295 questions déposées depuis le début de la législature, ce qui correspond à 4,75 % ;
- Mme la Ministre Neven avec 9 sur 666 questions déposées depuis le début de la législature, ce qui correspond à 1,35 % ;
- Mme la Ministre Dalcq avec 36 sur 793 questions déposées depuis le début de la législature, ce qui correspond à 4,54 %.

Mme la Ministre Lescrenier ne comptabilise aucune question écrite restée sans réponse dans le délai réglementaire sur les 538 déposées depuis le début de la législature.

Un tableau détaillé sera annexé au compte rendu.

Par ailleurs, je vous informe que, depuis le début de la législature, 19 851 demandes ont été déposées :

- 8 584 questions écrites ;
- 10 207 interpellations et questions orales ;
- 832 questions d’actualité ;
- 228 questions urgentes.

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. – Conformément à l’article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance.

**Question urgente
de Mme Anne-Catherine Goffinet
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'impact de la réforme du paysage
hospitalier en province de Luxembourg »**

**Question urgente
de M. Vincent Crampont
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'importance d'assurer l'accès aux services
d'urgence dans la Botte du Hainaut »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions urgentes à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Goffinet, sur « l'impact de la réforme du paysage hospitalier en province de Luxembourg » ;
- M. Crampont, sur « l'importance d'assurer l'accès aux services d'urgence dans la Botte du Hainaut ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, un premier rapport concernant la réforme du paysage hospitalier a été déposé par les experts au mois de décembre. Dans celui-ci figure l'identification d'un autre fonctionnement avec quatre types d'hôpitaux.

Il y a 39 sites menacés en Belgique, dont 18 en Wallonie. Vous attendiez les rapports de demande d'avis de différents endroits, dont l'AViQ, c'est ce que l'on a appris hier par la presse. L'AViQ identifie et met en avant ce problème d'accessibilité pour la population en identifiant des zones critiques, plus particulièrement à Namur, dans la Botte du Hainaut et – cela devient habituel – dans la province de Luxembourg.

Par rapport à ce dossier, j'avais quatre questions à vous poser. Tout d'abord, avez-vous pris connaissance...

M. le Président. – Madame la Députée, je suis confus, mais le temps nous est compté.

La parole est à M. Crampont pour poser sa question.

M. Vincent Crampont (PS). – Monsieur le Ministre, nous apprenions ce matin que, dans son avis sur la réforme du paysage hospitalier, l'AViQ plaide pour des services d'urgence accessibles entre 15 et 20 minutes maximum, sans quoi elle craint que la

réforme du paysage hospitalier aboutisse à la création de déserts médicaux dans plusieurs bassins de vie.

La Botte du Hainaut, dont je suis issu, est directement concernée par cette réforme puisque, après la fermeture des maternités de l'hôpital de Lobbes et de l'hôpital de Chimay, la disparition ou l'affaiblissement des services d'urgence constituerait une nouvelle rupture grave à l'égalité d'accès aux soins et pourrait avoir des conséquences directes sur la prise en charge des situations vitales.

Dès lors, Monsieur le Ministre, je n'ai qu'une seule question : vous engagez-vous à suivre les recommandations de l'AViQ en défendant un accès aux urgences dans un délai maximal de 15 à 20 minutes, et ainsi garantir aux habitants de la Botte du Hainaut un accès rapide aux services des urgences et aux soins de qualité ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame et Monsieur les Députés, le rapport du Comité de branche de l'AViQ a été diffusé dans la presse. Quoi qu'il en soit, l'AViQ soutient une réforme ambitieuse, mais une réforme qui doit être progressive et surtout équitable. Je vous rappelle les trois principes fondamentaux de cette réforme repris par l'AViQ :

- assurer la qualité et la sécurité des soins ;
- assurer l'accessibilité aux services de santé ;
- assurer la soutenabilité du système de santé en tant que tel.

Il est vrai que l'AViQ stipule dans son rapport que la réforme doit s'adapter aux réalités locales. À travers vos questions, vous parlez des réalités de la province de Luxembourg et de la province du Hainaut, ce sont des réalités locales dans lesquelles il faut potentiellement envisager de possibles dérogations. Ce que je voudrais dire ici, c'est que réforme ne veut pas dire dérogations à tout prix. Il ne faut pas mélanger les choses. Ce ne sont pas des dérogations qui feront la réforme.

Quoi qu'il en soit, je vous rappelle les balises et celles-ci sont réelles : l'accès à des services d'urgence pour toute urgence vitale dans les 15 à 20 minutes sur l'ensemble du territoire wallon. La deuxième balise, c'est l'accès à des services d'urgence de base pour 90 % de la population dans une durée de moins de 30 minutes. Ce sont des balises réelles sur lesquelles on veut travailler et sur lesquelles on veut vraiment l'équité sur l'ensemble du territoire wallon.

D'autres éléments sont mis en avant dans ce rapport, comme le fait qu'il faille travailler à l'échelle du territoire et que certaines structures doivent se transformer parce que l'on ne peut plus se faire concurrence sur un territoire tout petit. Certaines structures doivent se réinventer en termes de soins,

surtout centrés sur le domicile, et cetera. Il faut aussi voir un ensemble de balises liées à la réforme de la première ligne de soins sur laquelle nous travaillons activement.

À ce stade, je vais présenter au Gouvernement wallon l'ensemble des éléments que je pense importants pour la Région wallonne et j'irai les défendre en CIM Santé à la fin du mois de juin, bien sûr, après validation de l'ensemble de mes collègues du Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Il est important d'avoir une réflexion sur l'accès à l'aide médicale urgente et de prendre conscience de notre réalité territoriale. J'entends que c'est le discours que vous allez porter à la CIM Santé du 15 juin. Je compte sur vous pour gagner en flexibilité dans les normes qui définissent les futurs hôpitaux de demain.

M. le Président. – La parole est à M. Crampont.

M. Vincent Crampont (PS). – Monsieur le Ministre, la pénurie de médecins généralistes est déjà un vrai problème dans les zones rurales. Dans les urgences, singulièrement dans les urgences vitales, chaque minute compte. Dans certaines situations, 30 minutes, c'est bien trop long. C'est une question de survie. Le modèle flamand n'est pas transposable partout et tout le temps. Il est grand temps de défendre les Wallons et les Wallonnes.

Question urgente

de M. Olivier Maroy

à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les mesures en faveur du report modal »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Maroy à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les mesures en faveur du report modal ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Olivier Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, ce matin, sur La Première, vous êtes revenu sur la politique de gratuité et de réduction tarifaire en vigueur dans les TEC. Les résultats escomptés ne sont pas au rendez-vous, non seulement parce que les Wallons continuent à privilégier massivement l'usage de la voiture, mais, en plus, parce que la fréquentation des bus n'augmente pas.

Cette politique de gratuité ou de quasi-gratuité fait pire que bien parce qu'elle prive les TEC de moyens précieux pour augmenter l'offre. Mon groupe en est

convaincu, il vaut mieux un bus payant qui passe souvent qu'un bus gratuit qui ne passe pas ou très peu.

Quelle analyse faites-vous de cette politique de gratuité ou de réduction tarifaire en vigueur aux TEC ? Quelle est la recette magique de M. Desquesnes pour doper l'offre des TEC ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, la vision stratégique FAST 2030 a pour objectif de transformer nos modes de déplacement. À cette fin, il faut d'abord et surtout améliorer les infrastructures et les services. Pour les infrastructures, notamment pour les modes actifs – vélos et piétons –, toute une série d'actions sont menées, de même qu'en ce qui concerne les transports publics, à savoir LeTEC.

Il est constaté que ce n'est pas un problème de prix, mais de qualité de l'offre, d'efficacité et de fiabilité. C'est la raison pour laquelle nous avons transformé, au niveau du Gouvernement wallon, le contrat de service public pour le doter d'un budget ferme et de davantage d'autonomie afin que l'OTW puisse adapter son offre aux besoins.

L'objectif fondamental fixé au TEC est bien de transporter davantage de passagers. C'est à l'aune de ce critère qu'il sera jugé et non à l'aune d'une baisse des prix qui n'a pas d'effet sur la fréquentation.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette courte réponse ; c'est le format qui veut cela.

Je vous invite, même si vous l'avez certainement fait, à vous plonger dans le rapport de la Cour des comptes française qui s'est intéressée à ces politiques de gratuité. C'est jugé coûteux pour les grands réseaux et cela n'entraîne qu'un report modal limité de la voiture vers les transports en commun. La Cour des comptes française dit que les principaux facteurs d'attractivité sont la fréquence, la régularité, la desserte et la sécurité. Nous sommes bien d'accord avec cela et bien d'accord avec vous. L'objectif numéro un est d'augmenter l'offre. Le reste, c'est de l'électoratisme.

**Question urgente
de M. Freddy Mockel
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « la fusion des gestionnaires de réseaux de
distribution (GRD) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Mockel à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la fusion des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, hier, lors de l'assemblée générale de Resa, le gestionnaire de réseau de distribution, le directeur général a mis en avant le fait qu'une fusion des GRD, telle que promue par le Gouvernement, coûterait 120 millions d'euros à Resa ainsi qu'aux actionnaires publics que sont les communes et la province.

Pourriez-vous confirmer ce chiffre ? Est-ce, selon vous, un chiffre objectif ? Maintenez-vous donc votre projet de fusion tel quel ? Si oui, quel est le calendrier de travail ? Je crois que cela mériterait d'être exprimé aujourd'hui à la tribune.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, avant de me prononcer sur les chiffres, il me revient tout d'abord que les propos tenus ce matin dans la presse par le CEO de Resa ne reflètent pas du tout les décisions des organes d'administration de Resa. C'est la première chose. Manifestement, je pense qu'il s'exprime à titre personnel. J'invite d'ailleurs le CA de Resa à faire toute la clarté sur ces événements.

Maintenant, sur le fond du dossier, et j'ai eu l'occasion de m'exprimer hier en commission de manière détaillée sur l'état d'avancement de ce dossier, ce que l'on cherche, ce n'est pas une fusion par dogme. On n'a pas une position dogmatique. Ce que l'on cherche, c'est un service efficient pour l'ensemble des ménages et des entreprises en Wallonie. Des défis en matière de réseaux, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y en a.

Comme je l'ai expliqué hier, il n'y a pas encore de véhicule juridique choisi ni d'option choisie pour ce fameux GRDU. Tant qu'il n'y a pas de modèle, je ne me prononcerai évidemment ni pour ni contre un quelconque chiffre, puisque je considère que ces déclarations sont tout à fait prématurées.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Mme la Ministre ne confirme ni infirme ce chiffre. Je crois que – surtout sur le fond – dans la situation financière actuelle des communes, qui sont les premières concernées ici, leur faire supporter une décision qui émanerait du Gouvernement wallon serait inadmissible, que ce soit 100, 150 ou 80 millions d'euros. Oui, le but doit être de renforcer plus que nécessairement le réseau. Pour cela, je crois que chacun doit assumer ses responsabilités. On ne peut pas repousser cela à ce point sur les autres.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

**Question d'actualité
de M. Guillaume Soupert
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « les révélations récentes parues dans la
presse sur la gestion et la bonne gouvernance
des participations publiques et des
intercommunales »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Soupert à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les révélations récentes parues dans la presse sur la gestion et la bonne gouvernance des participations publiques et des intercommunales ».

La parole est à M. Soupert pour poser sa question.

M. Guillaume Soupert (MR). – Monsieur le Ministre, ce week-end se tenait le Doudou, mais pas que. En effet, des révélations particulièrement choquantes ont figuré dans les éditions de Sudinfo. Un administrateur de premier plan, étiqueté du Parti socialiste, a fait l'objet de révélations, notamment concernant des déclarations qu'il a pu avoir. C'était un administrateur qui siégeait quand même au sein de la SOGEP, au sein de la FN Herstal et aussi de la SNCB, donc des structures particulièrement importantes dans notre pays.

Bien que ces révélations aient été authentifiées par la presse, je pense qu'il est important de pouvoir rappeler aussi la présomption d'innocence et que l'on n'a pas toute la clarté ni la vérité judiciaire sur le sujet. Mais cela pose tout de même question parce que, forcément, ce n'est pas sans rappeler les différents scandales que l'on a pu avoir en Wallonie, notamment Publifin ou Nethys, qui avaient mené à l'époque à une Commission

ici dans ce Parlement, pour améliorer la gouvernance au sein des intercommunales et des différentes structures publiques.

Dès lors, Monsieur le Ministre, qu'avez-vous pensé de ces déclarations ? Avez-vous demandé une enquête complémentaire à vos services afin de faire toute la lumière et obtenir de la transparence sur le sujet ?

Enfin, pensez-vous qu'il faut transférer ces différents éléments à d'autres structures, et notamment à la justice, pour s'assurer que toutes les décisions qui ont été prises à l'époque sont propres ? On parle quand même de différents sujets problématiques comme la vente de terrains à des prix moins élevés, des problèmes d'influence et de possibles problèmes de conflits d'intérêts.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question. Comme beaucoup, nous lisons la presse – qui fait toujours un travail intéressant d'information – avec attention.

Cela étant dit, Monsieur le Député, je ne suis ni procureur du Roi ni juge d'instruction. Mon *scope* d'intervention se limite à la tutelle sur les pouvoirs locaux. En l'occurrence, les intervenants n'entrent pas dans le champ d'application de ma compétence de tutelle. On parle de la SNCB, d'Ogeo Fund ou encore de la SOGEPa et de quelques autres acteurs – je n'en ai pas la tutelle.

Bien évidemment, mes services ont pris contact avec l'avocat qui suit le dossier Publifin-Nethys et qui confirme que, selon ses informations, il n'y a aucun lien avec la sphère des pouvoirs locaux. Par ailleurs, j'ai également lu dans la presse que l'un des acteurs avait en effet saisi l'autorité judiciaire.

Dans le strict respect de la séparation des pouvoirs, je ne m'exprimerai pas davantage.

M. le Président. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour la prudence dont vous faites preuve par rapport à ce dossier. Je pense que vous êtes aussi quelqu'un de proactif sur le sujet de la bonne gouvernance. On en a encore parlé récemment, notamment avec les révélations liées au sponsoring de l'intercommunale Resa.

Il est important que l'on fasse, au sein de ce Parlement, toute la lumière sur la bonne gouvernance et que, pourquoi pas, on auditionne cette personne afin de voir si des révélations supplémentaires ressortent. Nous pourrions également voir si une commission devrait se

saisir de la chose. J'estime qu'il est important de faire la transparence sur tous les actes publics qui ont été réalisés.

**Question d'actualité
de M. Jean-Paul Bastin
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la faillite de Ziegler et l'annonce de la
reprise du site de Welkenraedt »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Bastin à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la faillite de Ziegler et l'annonce de la reprise du site de Welkenraedt ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, il y a quelques semaines, je vous avais interpellé sur la possible faillite du site de l'entreprise Ziegler, situé principalement à Welkenraedt, dans l'arrondissement de Verviers. Nous sommes au cœur de l'Euregio, à quelques encablures de l'Allemagne.

Malheureusement, depuis ce 1^{er} juin, ce n'est pas une perspective, mais une réalité : un aveu de faillite a bien été déclaré. Parallèlement à cela, il y a néanmoins une bonne nouvelle. En effet, 282 des 415 emplois seraient préservés et une reprise aurait été aussitôt annoncée, notamment sur l'ensemble du site de Welkenraedt, avec maintien du statut et des conditions pour les différents travailleurs. Apparemment, 282 travailleurs sur 415, cela équivaut à un peu plus de 68 % – tant mieux pour eux, nous ne pouvons que nous en réjouir. Néanmoins, toute une série de personnes ne seront pas reprises dans ce plan, dans cette nouvelle activité par la société Transuniverse Forwarding.

En votre qualité non seulement de ministre de l'Économie, mais également de l'Emploi, avez-vous déjà pu mobiliser les cellules du FOREm et de Wallonie Entreprendre pour essayer que ces personnes retrouvent un emploi le plus rapidement ou pour vous assurer qu'il existe des solutions à court et moyen termes ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, en effet, vous m'avez déjà interrogé concernant le groupe Ziegler et ces nouvelles qui n'étaient pas très bonnes par rapport à la branche française dès mars dernier. Comme vous l'avez dit, une mauvaise nouvelle est tombée.

Heureusement, une bonne nouvelle est également arrivée. Chez Ziegler, le contexte international et la montée des prix du carburant ont fait que toute une série de décisions ont dû être prises, notamment la décision que vous avez évoquée.

Heureusement, un entrepreneur belge reprend aujourd'hui l'ensemble des implantations ici en Belgique, dont Welkenraedt. Les chiffres que vous citez en matière d'emploi – il est vrai qu'il s'agit d'économie et du secteur logistique, mais aussi d'emploi – doivent encore être consolidés. En effet, des chiffres ont été annoncés, mais pas encore consolidés. Des discussions et des négociations ont encore lieu aujourd'hui. Il est cependant vrai que l'on peut malgré tout se réjouir que, pour un certain nombre de travailleurs, l'issue soit heureuse dans cette reprise par une entreprise belge.

Pour le reste, par rapport à la législation qui existe en termes de restructuration, tous les travailleurs, victimes d'un licenciement, d'une perte d'emploi, seront évidemment accompagnés, pris en charge, encadrés, afin qu'ils puissent se réinsérer dans le marché du travail le plus rapidement possible. Le FOREm ou les cellules qui se mettront en place auront la charge, le plus rapidement, d'aider et accompagner ces différents travailleurs.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir fait le point sur la situation de ce dossier sensible. J'ai bien entendu que les chiffres n'étaient pas encore consolidés. Nous attendons pour en savoir un peu plus, en espérant que ce sera plus que 282 emplois qui pourront être maintenus et sauvés.

Pour les personnes qui ne trouveront pas, j'ose espérer – et je n'en doute pas – que le FOREm et les différentes cellules mettront tout en œuvre pour accompagner ces personnes vers un nouvel emploi.

**Question d'actualité
de Mme Caroline Cassart-Mailleux
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la trajectoire de réduction des pesticides »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Cassart-Mailleux à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la trajectoire de réduction des pesticides ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, j'ai lu attentivement votre article paru dans la presse la semaine passée, qui nous expliquait que le Gouvernement avait validé la trajectoire pour diminuer les pesticides dans les zones de captage. On ne remet absolument pas en cause les faits et le souhait d'avoir une eau potable de qualité, c'est évidemment primordial. J'ai aussi une zone de captage rapprochée dans ma commune et j'ai toujours parlé de cette zone comme de l'or bleu.

Vous avez avancé le timing de 2028-2032, c'est évidemment demain. Il est vrai que le secteur agricole a déjà fait pas mal d'efforts depuis des années et est assez réceptif par rapport aux changements, mais il faut se rendre compte que les modes de culture, cela se prépare, cela se modifie et cela ne s'improvise pas. Il faudra encore un peu de temps pour que les agriculteurs puissent s'adapter.

Le Gouvernement a aussi mis en place – vous l'avez dit dans votre article – des groupes de travail. Qui compose ces groupes de travail ? Quelle mission va leur être donnée ? C'est très bien les syndicats, mais il faut aussi des agriculteurs dans ces groupes de travail afin d'avoir une expertise de terrain. Ces groupes de travail vont-ils élaborer des mesures afin que les acteurs puissent être accompagnés dans la diminution de ces pesticides dans ces zones de captage ? Je voudrais vous entendre par rapport à ces groupes de travail.

Vous connaissez ma proximité avec le monde agricole. Il est vrai que je suis interpellée par le secteur, par les agriculteurs en me disant : « C'est toujours nous qui sommes incriminés. L'industrie, on n'en entend pas parler ». Je voudrais aussi vous entendre par rapport à cela.

Dans ce Gouvernement et le Gouvernement précédent, dans les zones de captage, je trouve que l'on n'a pas assez investi dans l'épuration des eaux. Je m'explique, vous avez des stations d'épuration individuelles et des stations d'épuration collectives qui pourraient être prioritaires dans ces zones de captage. C'est pour moi indispensable. Il y a l'agriculture, l'industrie, mais il y a aussi l'épuration des eaux. On ne doit pas toujours incriminer rien que le secteur agricole.

Avec 4 700 hectares en zone IIA et 7 100 hectares en zone 2II, ce sont beaucoup d'hectares, il y a des pertes économiques, des pertes de revenus pour les agriculteurs, mais il y a aussi des pertes de foncier. Il est vrai que, quand un agriculteur achète une terre, il la paie en 20 ans. C'est évidemment beaucoup de temps et une perte sur le foncier.

Je terminerai en disant qu'il faut être attentif aussi à la délimitation des cartographies, mais je préciserai dans ma réplique afin de respecter le règlement.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, on peut se réjouir de cette décision du Gouvernement – décision conjointe – de mieux protéger les zones de captage IIA et IIB sur l'ensemble du territoire wallon. C'est déjà une sacrée victoire.

Je remercie le ministre-président qui nous a permis d'avoir un échange constructif avec le secteur agricole pour qu'il fixe les objectifs pour la Wallonie, ce qui a été fait, et qu'il fixe aussi les balises. Comme vous le dites, c'est l'interdiction totale des produits phytosanitaires dans les zones IIA et IIB sur la période 2028-2032.

Bien sûr, il y aura des dérogations, des exceptions, parce qu'il y a des caractéristiques territoriales propres dans lesquelles on doit analyser les choses.

Quoi qu'il en soit, neuf groupes de travail sont mis en place. Je peux vous envoyer la composition, car je n'en dispose pas comme cela, mais ce sont essentiellement les acteurs du monde agricole et l'administration.

Ce sont neuf groupes de travail, dont cinq qui ont une mission d'urgence à remettre au Gouvernement d'ici la fin de l'année par rapport aux mesures d'accompagnement – vous connaissez les mesures d'accompagnement que l'on propose –, les MECAP.

On veut élargir les MECAP, les rendre beaucoup plus ambitieuses et aussi toucher beaucoup plus d'agriculteurs. Cela comprend le Blue Deal agricole dans lequel on veut accompagner, par toute une série de processus, les agriculteurs et trouver des conditions économiques acceptables.

Tout cela est en cours. L'idée est simple, il ne s'agit pas de faire peur aux agriculteurs, mais d'avancer ensemble. On avancera ; on a fixé des balises et on va trouver des solutions sur l'ensemble du territoire. Lorsqu'il y aura des exceptions, elles seront tout à fait raisonnables.

Par rapport au Plan wallon de réduction des pesticides, on est bien dans les objectifs du plan qui visent à mieux protéger la santé publique et l'environnement. On avance aussi dans le cadre du décret Eau qui souhaite mieux protéger les grandes masses d'eau des pesticides en Région wallonne, où 42 % de nos grandes masses d'eau sont polluées. Tout cela contribue à cette politique environnementale ambitieuse.

Je voudrais vous rassurer, Madame la Députée, que l'on va faire les choses progressivement, intelligemment. Soyez quand même fière que le Gouvernement, pour une fois, annonce des choses que personne n'avait encore annoncées : on va réduire progressivement ces produits dans l'avenir.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, vous avez parlé d'interdiction et d'accompagner pour avoir moins de pesticides. Il y a une certaine contradiction.

Je vous ai aussi entendu sur le secteur agricole, mais je ne vous ai pas entendu par rapport au secteur industriel ni par rapport aux zones d'épuration.

Je souhaiterais aussi, Monsieur le Ministre, attirer votre attention sur la délimitation des zones de cartographie : il est primordial de ne pas faire une cartographie des zones IIA et IIB de 50 hectares si l'on peut la délimiter à 25 hectares. Il faut une expertise scientifique. Je souhaite que l'on aille dans ce sens.

M. le Président. – Monsieur le Ministre, si vous voulez intervenir complémentirement, il est possible de le faire. Sinon, le débat se poursuivra ultérieurement.

Question d'actualité de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les conséquences de la grève des contrôleurs aériens sur les aéroports wallons »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Cloquet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les conséquences de la grève des contrôleurs aériens sur les aéroports wallons ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, hier, de 2 heures 30 du matin à 7 heures, il y a eu une grève des contrôleurs aériens. Pour moi, c'est inacceptable. On a toujours été vers un dialogue social. C'est cela qu'il faut faire, quitte à ce que cela débouche sur un préavis. Ici, les conséquences sont très graves.

Premièrement, sur les passagers, avec une trentaine de vols annulés. Certains pourraient dire que les billets ne sont pas chers ; peut-être, mais pour ceux qui loupent leurs vacances, qui loupent des réunions ou des réunions de famille, c'est scandaleux.

Deuxièmement, quand on gère un aéroport et que l'on a une grève surprise, c'est le foutoir pour le personnel et les sous-traitants. Renforçons aussi l'image de marque de nos aéroports.

Troisièmement, ce projet, cela fait des années qu'il est connu et que l'on en discute.

DÉBATS

Madame la Ministre, qu'avez-vous comme feedback par rapport aux répercussions économiques ? Avez-vous eu un contact avec le Fédéral – puisque Skeyes en dépend ? Qu'en est-il par rapport à ce projet de tour digitale qui serait installée ici, dans la région de Namur ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, je partage le point de vue, et je me suis d'ailleurs exprimée hier à ce sujet. L'interruption sans préavis d'activité, de surcroît spécifiquement en Région wallonne, sur les plateformes wallonnes, le lendemain, entre 14 heures 30 et 21 heures, a généré une forme de chaos dans les aéroports. On peut très bien le comprendre.

À Liege Airport, 65 mouvements ont été perturbés, 19 mouvements ont été annulés et à Charleroi, 54 vols ont été annulés au départ et 48 ont été annulés à l'arrivée. Cela a touché 16 500 passagers.

On imagine sans peine le désarroi de toutes ces personnes et la cellule de crise que l'aéroport doit mettre en place pour régler ces questions. C'est inadmissible, d'autant que je n'ai jamais été interpellée par Skeyes sur un quelconque problème au niveau de l'implantation de cet outil digital à Suarlée, alors que, comme vous l'avez souligné, le projet est connu depuis 2021.

Ensuite, ce bâtiment à Suarlée existe, la SOWAER y a d'ailleurs emménagé. C'est une installation tout à fait innovante et unique en Belgique qui va prendre place. Ce sont des tours digitales qui permettront de contrôler les deux aéroports régionaux. C'est une amélioration de l'efficacité de la navigation aérienne et donc c'est à promouvoir.

Je soutiens le dialogue social, mais accepter un tel mouvement sans préavis, qui prend en otage les ménages et peut-être des entreprises également, c'est inacceptable. J'ai pris contact avec le ministre fédéral de la Mobilité pour entamer des démarches sur la continuité de service au niveau des aéroports wallons.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces précisions. On est bien en phase, ce genre de manifestation sans prévenir n'est pas correct. C'est un manque de respect envers nos travailleurs, nos passagers et l'image de notre économie wallonne.

Débat d'actualité sur les violentes intempéries ayant touché la Wallonie les 30 et 31 mai 2026, en application de l'article 145.4 du règlement

M. le Président. – L'ordre du jour appelle le débat d'actualité sur les violentes intempéries ayant touché la Wallonie les 30 et 31 mai 2026, en application de l'article 145.4 du règlement.

Dix questions d'actualité ont été déposées par les différents groupes concernant cette situation.

J'en profite, en votre nom à toutes et à tous, et en mon nom personnel, pour exprimer notre totale solidarité à l'ensemble des personnes qui ont été concernées par l'impact de ces terribles inondations, ayant de surcroît entraîné indirectement la perte d'une vie humaine.

Celles-ci nous rappellent par ailleurs les très tristes et tragiques événements de juillet 2021 qui avaient si durement frappé notre Région, comme d'ailleurs d'autres régions proches en Europe et dans les pays voisins.

Je vous informe que M. le Ministre Jeholet répondra en lieu et place de Mme la Ministre Dalcq, retenue par d'autres devoirs.

La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Chers collègues, une nouvelle fois, notre région a été frappée par des inondations d'une violence inouïe. En 2021 déjà, ma commune, Aiseau-Presles, avait été particulièrement touchée. J'étais présente sur le terrain ce week-end, j'ai pu mesurer l'ampleur des dégâts et la détresse des habitants qui étaient touchés par cette catastrophe. Mes pensées émues vont évidemment aux sinistrés, aux victimes et à leurs familles qui vivent une double détresse, à la fois humaine, mais aussi matérielle. En effet, ces habitants ont vu leurs maisons, leurs biens, parfois le travail d'une vie, emportés par les eaux et la boue en quelques heures.

Messieurs et Mesdames les Ministres, ces sinistrés attendent des réponses claires. Ces inondations vont-elles être reconnues comme calamité naturelle ? Quand et comment les sinistrés pourront-ils bénéficier d'une indemnisation ?

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Président, le nord de la région namuroise n'a pas été épargné par ces événements. Je pense à La Bruyère, avec Rhisnes, mais aussi Sombrefe, qui est d'ailleurs une commune endeuillée – vous en avez parlé, Monsieur le Président. Certes, les précipitations sont exceptionnelles ou ont été exceptionnelles. Certes, les orages éclatent de manière

tout à fait aléatoire, mais il y a des décisions qui, au niveau de l'aménagement du territoire ou des pratiques agricoles, interpellent parce qu'elles amplifient les dégâts provoqués par les pluies diluviennes.

Aujourd'hui, plusieurs communes : Jemeppe-sur-Sambre, mais aussi Sambreville avec Auvélais, Velaine, Tamines, sans oublier Nivelles dans le Brabant wallon, sont encore sans eau potable. Il semble que le réseau de distribution d'eau se rétablisse progressivement, mais qu'il y ait encore énormément de difficultés. Quand l'eau sera-t-elle à nouveau potable pour tous ces habitants qui subissent de plein fouet ces intempéries ?

Monsieur le Ministre, comment rendre les infrastructures plus résilientes par rapport à des phénomènes qui sont appelés à être de plus en plus fréquents ?

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Mesdames et Messieurs les Ministres, ma région porte toujours les stigmates de 2021. Elle a une nouvelle fois été touchée de façon moins importante le week-end dernier. Pour pouvoir prévoir et gérer correctement des inondations, les bourgmestres et les citoyens ont besoin de systèmes d'alerte et d'information efficaces. Une nouvelle fois, le site hydrometrie.wallonie.be n'a pas fonctionné. Dès lors, comment peut-on gérer efficacement des inondations sans avoir des systèmes d'alerte efficaces ? Comment faire pour que ce site soit efficace et accessible à tout moment ?

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Je vais être relativement bref également. Huy et son bassin ont été dans les premières communes sinistrées le 30 mai. Ce qui m'a rendu un peu perplexe et qui vise aujourd'hui à vous interroger, c'est qu'en ma qualité de bourgmestre, je n'ai reçu aucun signalement. Je sais pourtant que, à la fois le CORTEX et les différentes cellules se sont réunis le 28 mai. Sans doute que les modèles météo ont changé ; toutefois, on n'a reçu aucune alerte. Je me pose des questions relativement à cela. Comment expliquer cette défaillance ?

Ensuite, je ne veux pas jouer les oiseaux de mauvais augure, mais vous le savez comme moi, notre territoire risque d'être soumis à la fois à ces changements climatiques et à la fois à différentes périodes de sécheresse, suivies d'orages. On risque de revivre de tels événements. Notre territoire est souvent entremêlé de routes régionales et de routes communales. Allez-vous dégager des budgets ad hoc pour le SPW et pour soutenir les municipalités qui mettront en œuvre tous les travaux utiles et nécessaires afin de limiter les dégâts dans ce type de situation ?

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Les intempéries de ces 30 et 31 mai ont provoqué d'importants dégâts. Ces inondations nous rappellent encore la vulnérabilité de notre territoire face à des intempéries extrêmes. Les dégâts ont été très importants pour les habitants, les entreprises et les communes. Au nom du groupe MR, je voudrais exprimer toute ma sympathie, comme vous, Monsieur le Président, à l'égard de la victime, mais aussi de tous les sinistrés. J'aimerais évidemment remercier chaleureusement tous les services qui se sont mobilisés lors de cette crise : les services d'intervention, les secours, les services communaux, ainsi que la coordination de crise. Je souhaite également saluer l'élan de solidarité entre les différents citoyens.

Vous l'avez dit, Monsieur le Président, ces intempéries ne sont pas sans rappeler ce que nous avons connu lors des inondations de 2021. Selon un météorologue, c'est l'épisode le plus grave depuis 10 ans, si l'on excepte évidemment les inondations en 2021.

Pour le Brabant wallon, par exemple, le gouverneur estimait entre 600 et 700 le nombre d'interventions. Ce chiffre est bien plus important pour la Basse-Sambre, ma collègue y reviendra, et pour le Hainaut.

Quelques faits concrets : dans des communes comme Lasne, des entités comme Fleurus et Wangenies, on a pu assister à des coulées de boue qui ne sont pas sans rappeler la vulnérabilité agricole. La commune de Court-Saint-Étienne, par exemple, en Brabant wallon, est située au confluent de trois rivières. Cela nous impose des réflexions en matière de résilience du territoire. La question de la gestion du fonctionnement des ouvrages d'art, mais aussi de la rapidité des procédures, se pose dans des localités comme Chastre, Charleroi ou Châtelet.

Ce débat nous permet de questionner le Gouvernement sur la gestion et le suivi de la crise, notamment l'application du décret Calamités, mais aussi de faire le point sur toutes les recommandations de la Commission d'enquête sur les inondations qui ont été appliquées. Quel bilan le Gouvernement peut-il tirer de l'application des recommandations ? Nous devons poursuivre la lutte contre les inondations et apporter des réponses concrètes aux citoyens.

M. le Président. – La parole est à Mme Thoron.

Mme Stéphanie Thoron (MR). – Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, je souhaite également apporter mon soutien à toutes les personnes qui ont été touchées et à la victime de Sombreffe, à toutes les personnes touchées à l'endroit où l'on se sent normalement le mieux : notre habitation, c'est notre bulle, notre confort.

Pour avoir fait le tour ce week-end de la commune de Jemeppe-sur-Sambre, puisque je suis de cette commune, j'ai rencontré des citoyens totalement

effondrés. Pourquoi ? Parce qu'ils sont à peine remis des inondations de 2021, ils n'ont pas encore fini de remettre en état leur habitation, et rebelote, ils doivent repartir à zéro. C'est dramatique. Je tiens à leur apporter tout notre soutien.

Je remercie également, comme l'a fait ma collègue, toutes les personnes, tous les services de secours, les agents communaux qui étaient et sont encore présents sur les territoires. Je tiens à saluer également tous les bénévoles qui ont montré un geste de solidarité, comme d'habitude dans ces cas.

Il est de notre devoir, face à ce constat, d'apporter des réponses concrètes aux citoyens. Pourriez-vous préciser si l'organisation des instances de crise a pleinement répondu, favorablement ou le mieux possible, à l'ampleur des événements ? Concernant la reconnaissance du Fonds des calamités, des dossiers ont-ils déjà été introduits ? Dans quels délais les citoyens peuvent-ils attendre une réponse ? Au niveau des communes touchées, avez-vous déjà pu identifier un enseignement à tirer ? En effet, on avait déjà constaté que certains endroits étaient un peu plus compliqués.

(Réaction de M. le Président)

Je m'excuse, mais je n'ai pas fini. J'ai encore plein de questions, mais je les poserai autrement.

M. le Président. – Je me suis permis une petite souplesse compte tenu du sujet, mais nous aurons l'occasion d'approfondir encore ultérieurement.

La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Ce week-end, de violents orages ont frappé plusieurs communes wallonnes. La Basse-Sambre a été durement touchée, notamment Jemeppe-sur-Sambre, Sambreville et Sombreffe ; d'autres communes autour de Charleroi, dans le Brabant wallon et en province de Liège n'ont pas non plus été épargnées.

On ne parle pas d'un simple orage. Des rues se sont transformées en rivières, des caves et des maisons se sont retrouvées sous eau. Des voitures, des meubles, des souvenirs ont été détruits. À certains endroits, il y avait jusqu'à 1,20 mètre d'eau. Comme cela a été dit, une personne a également perdu la vie.

Avant toute chose, je voudrais adresser toutes mes condoléances à la famille de la victime et tout mon soutien aux sinistrés, à celles et ceux qui, aujourd'hui encore, vident leur cave, nettoient leur maison, jettent des meubles, essaient de sauver ce qu'ils peuvent. C'est parfois toute une vie qui a été emportée par ces inondations.

Je pense aussi à toutes celles et ceux qui s'entraident, aux voisins, aux ouvriers, aux agents publics, aux pompiers, à toutes ces personnes

mobilisées sur le terrain. Je tiens également à remercier les services de secours.

Ces événements rappellent les terribles inondations de juillet 2021. Bien sûr, l'ampleur n'est pas la même, mais la question se pose : avons-nous vraiment tiré toutes les leçons de cette catastrophe ?

Il y a aussi une peur concrète, la peur que cela recommence. En effet, de nouvelles intempéries sont déjà annoncées et, pour beaucoup de familles, chaque nouvelle pluie devient une angoisse. Beaucoup de questions se posent.

D'abord, la question de l'aide aux sinistrés. Aujourd'hui, pour les habitants, c'est souvent le parcours du combattant : contacter l'assurance, prendre des photos, faire intervenir pour les dégâts, garder des preuves, interpellé la commune, attendre une éventuelle reconnaissance comme calamité naturelle. Quand on a de l'eau dans sa maison, on n'a pas besoin de tout ce labyrinthe administratif, on a besoin d'une aide concrète et rapide.

Ensuite, il y a la question des communes. Les communes sont-elles suffisamment soutenues pour faire face à ce type de catastrophe ? Elles doivent organiser le nettoyage et l'évacuation des déchets, l'aide aux habitants et parfois la distribution d'eau, la remise en état des voiries, mais elles sont déjà sous pression financière. On ne peut pas demander aux communes d'être le dernier barrage contre les inondations avec des caisses qui sont déjà parfois vides.

Puis, il y a aussi la question de l'eau potable. Dans plusieurs endroits les intempéries ont provoqué des coupures ou des problèmes d'approvisionnement. L'arrêt du captage d'Onoz a entraîné des perturbations pour plusieurs milliers d'habitants de la région de Sambreville. À Nivelles, la qualité de l'eau a aussi posé question, avec des mesures de précaution. L'eau potable est un besoin essentiel. Quand les inondations touchent aussi nos captages et nos réseaux, cela montre que nos infrastructures doivent être mieux protégées.

Enfin, il y a une question centrale, c'est celle de nos services de secours. Les pompiers ont été en première ligne, ils ont pompé l'eau, ils ont sécurisé les rues, ils ont aidé les habitants. Ils ont parfois sauvé des personnes coincées par les eaux. Peuvent-ils faire tout cela avec les moyens actuels ? La réponse, malheureusement, nous l'avons déjà : Marc Gilbert, président de la Fédération royale des corps de sapeurs-pompiers de Belgique, a dit que les pompiers étaient totalement démunis. Entendre cela des pompiers eux-mêmes, c'est assez effrayant. Il rappelle aussi que, sur 17 000 pompiers en Belgique, 12 500 sont volontaires. Ces femmes et ces hommes font un travail admirable, mais on ne peut pas construire la sécurité de toute la population avec des travailleurs volontaires. Il faut des

bras, il faut du matériel, il faut du personnel, il faut des moyens.

Depuis 2021, tout le monde répète qu'il ne faut pas que cela se reproduise, mais si les moyens ne suivent pas, on ne peut pas s'attendre à avoir un résultat différent.

Quelles aides concrètes la Région va-t-elle apporter aux habitants sinistrés pour les aider dans les démarches, le nettoyage, les réparations, les indemnisations ? La Région va-t-elle soutenir rapidement les communes touchées, notamment pour l'évacuation des déchets, la remise en état des voiries et l'aide matérielle aux habitants ? Le Gouvernement demandera-t-il une reconnaissance comme calamité naturelle afin que les sinistrés ne soient pas laissés seuls face aux assurances ? Quelles mesures allez-vous prendre pour renforcer la protection des captages et du réseau d'eau potable face aux inondations et aux pluies extrêmes ?

Enfin, le Gouvernement wallon va-t-il interpellier le Gouvernement fédéral pour qu'il finance correctement les zones de secours ? Les pompiers ont besoin de plus de bras, plus de moyens, plus de matériel, et les habitants ont besoin d'être protégés avant la catastrophe, aidés pendant la catastrophe et soutenus après la catastrophe.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, vous savez que je n'interviens plus guère à cette tribune. Je le fais aujourd'hui de manière un peu exceptionnelle, au nom du groupe des Engagés, pour joindre ma voix aux collègues qui se sont déjà exprimés et pour adresser tout particulièrement des condoléances à la famille de la victime décédée à Sombreffe, la commune voisine de la mienne. C'est évidemment un message de sympathie et de soutien que, tous ensemble, nous adressons à cette famille.

Ce week-end, de nombreux événements ont été annulés, parfois des événements qui étaient préparés depuis de longs mois. De nombreux équipements publics ont été endommagés et, surtout, de nombreuses habitations ont été inondées et parfois dévastées. Pour les riverains, c'est évidemment une catastrophe, a fortiori lorsqu'elle se répète. On évoque les inondations tragiques de 2021, mais, en réalité, à certains endroits, les inondations sont beaucoup plus fréquentes pour toute une série de facteurs. Chaque fois, c'est la désolation pour les familles concernées.

Aujourd'hui, au-delà de ce sentiment de désolation, nous devons évidemment dépasser le sentiment d'impuissance que l'on peut parfois ressentir par rapport au déchaînement des éléments naturels. La première chose à faire, Monsieur le Ministre-Président, c'est de prendre la mesure de ce qui s'est passé.

Avez-vous d'ores et déjà des retours de la part de vos services, entre deux crises, sur l'ampleur des dégâts ? À ce jour, la situation peut-elle être considérée comme étant sous contrôle, notamment en termes d'alimentation en eau potable ? Ce n'est pas le cas partout, selon mes informations, en particulier dans la Basse-Sambre, qui a été particulièrement impactée.

Je vous remercie de faire le point sur la procédure concernant le Fonds des calamités, de rappeler les procédures à disposition des victimes et de nous indiquer éventuellement, le cas échéant, les délais dans lesquels ce fonds pourrait être amené à se prononcer. Le Gouvernement a-t-il pris, dans l'urgence, un certain nombre de décisions ? Envisage-t-il à court terme de prendre des mesures de soutien par rapport aux victimes de ce week-end ?

Au-delà de l'urgence, il faut que nous continuions à réfléchir aux solutions structurelles à implémenter. Je dis « continuer » parce que, en réalité, depuis la commission d'enquête qui a eu lieu après les inondations de 2021, on dispose désormais de très nombreuses recommandations. Je voudrais saluer la qualité du rapport qui nous a été envoyé au mois d'avril dernier et qui fait le point sur la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations. Cela démontre bien que tous les services sont mobilisés. Ce document, à la lueur de ce qui s'est produit ce week-end, pourrait peut-être faire l'objet d'un examen particulier en commission. Je suppose que, en toute hypothèse, le Gouvernement va lui-même faire le point sur l'ensemble de ces actions, de façon à actualiser les politiques de prévention et d'adaptation du territoire qui sont en place, notamment pour réfléchir aux moyens à la disposition des services de secours.

En réalité, chers collègues, nous sommes ici confrontés à un enjeu majeur, celui de la résilience de notre territoire. D'autres catastrophes surviendront, c'est inévitable, mais nous ne pouvons pas rester dans une certaine forme d'attentisme. Il faut, de manière collective, mobiliser toutes les ressources. C'est une responsabilité collective. Il faut mobiliser les acteurs scientifiques et techniques, notamment mobiliser tous les niveaux de pouvoir, en ce compris le niveau local, qui est au plus près des réalités de terrain, qui est largement mobilisé, mais qui est aussi, parfois, reconnaissons-le, démuni devant l'ampleur de la tâche.

Cet enjeu de la résilience occupe une bonne place dans la Déclaration de politique régionale. Ce débat d'actualité doit nous permettre de faire le point à cet égard. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Permettez-moi aussi, au nom de mon groupe, d'être solidaire et de remettre nos sentiments les plus chaleureux à toutes les personnes touchées par ce qui est horrible à vivre, c'est-

à-dire une montée des eaux. Nous sommes tous d'accord quant au fait que nous ne voulons plus qu'aucune de nos concitoyennes ou aucun de nos concitoyens ne soit soumis à cela : des coulées de boue qui dévalent dans une maison et qui emportent tout. Parfois c'est toute une vie. On a vu des témoignages particulièrement poignants. C'est pour moi, qui viens de la province de Liège, de Liège en particulier, une piqûre de rappel par rapport à 2021. Plus jamais on ne voudrait voir cela, on est tous d'accord par rapport à cela. Aucun et aucune de nos concitoyennes ne peut supporter cela.

Cependant, on sait que des orages vont encore se produire, c'est une réalité. Qui plus est, la force des orages est décuplée par les dérèglements climatiques. Ce qu'il faut, c'est qu'aux mêmes causes ne soient pas reproduits les mêmes effets. Il faut dès lors s'adapter, il faut que notre réaction soit différente pour que les conclusions ne soient pas les mêmes et que l'on ne voie plus ces images de désolation. On le doit à nos citoyens. Tout le monde s'est exprimé, tout le monde est solidaire. Notre solidarité doit être transformée en actions concrètes.

Ma première question concerne les services de secours. Le président de la Fédération des pompiers belges dit : « Nous sommes totalement démunis. » Que va-t-on faire ? Quels renforts vont être organisés par rapport à ces phénomènes ? Il faut que les services de secours soient efficaces, que la population soit rassurée ; c'est le *minimum minimorum*.

Concernant le rétablissement de l'eau courante et l'électricité, peut-on nous faire le bilan ? Où en est-on ? Comment les services aux citoyens sont-ils rétablis ?

Concernant les remboursements, qui sont le nerf de la guerre, cela vient directement après. Le Fonds des calamités sera-t-il activé ?

On n'a pas posé spécifiquement la question : qu'en est-il des agriculteurs ? Je trouve que l'on n'y fait pas assez référence si l'on veut maîtriser les conséquences de ces dramatiques inondations. On a affaire à des coulées de boue, un phénomène différent de la montée de la Vesdre que l'on a vécue et qui est une inondation par débordement. Les coulées de boue, chers collègues, concernent tout le territoire wallon.

On brandit beaucoup les cartes d'adaptation, mais on n'en fait pas grand-chose ou pas assez du point de vue de mon groupe politique. L'adaptation du territoire et les cartes de résilience du territoire montrent que 16 % des logements wallons sont concernés par ces ruissellements et ces coulées de boue. Comme j'ai essayé de le dire dans mon introduction, les coulées de boue font des dégâts innommables et insupportables pour la population, et elles doivent être gérées autrement que par le débordement.

Monsieur le Ministre de l'Aménagement du territoire, quelles mesures urgentes sont prises ? On se

rend compte que le phénomène est non seulement récurrent, mais qu'il est urgent et que les zones d'orage et les zones d'inondation se rapprochent drastiquement.

Le Fonds des calamités sera-t-il activé, en ce compris pour les agriculteurs ? En conséquence, quelles mesures de long terme le Gouvernement prend-il pour agir ? Quand je dis « long terme », c'est par rapport à l'adaptation du territoire, mais toute une série de mesures dites de long terme auront une action directe dès qu'elles seront prises. Je pense en particulier aux différentes mesures qui peuvent accompagner l'agriculture. On a vu, dans le bassin de la Vesdre, des agriculteurs avoir une démarche très proactive sur le sujet. Il est très intéressant de faire alliance avec les agriculteurs.

Toutes les eaux boueuses que vous voyez dans la Sambre, chers collègues, en arrivant ici, c'est de la terre fertile. Les agriculteurs sont très touchés. J'allais dire « les premières victimes », mais ce ne sont pas les premières parce que les citoyens touchés par ces coulées de boues sont les victimes majeures.

Qu'allez-vous faire à ces trois niveaux – services de secours, remboursements et adaptation du territoire – afin que notre solidarité s'exprime enfin en actes concrets et que les conséquences de ces orages ne soient plus les mêmes ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Tout d'abord, comme tout le monde, au nom du Gouvernement, je veux avoir une pensée pour l'ensemble des victimes et plus particulièrement pour la victime de Sombreffe. Ces moments sont toujours extrêmement compliqués.

Pour en revenir à l'organisation même – nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter longuement en commission –, il est important de rappeler que la gestion de crise est une compétence fédérale. Le plan d'urgence peut être actionné – plusieurs bourgmestres sont présents dans cette assemblée – soit par le bourgmestre, soit par le gouverneur, le cas échéant, en sollicitant un appui logistique via le CORTEX. C'est comme cela que cela se passe.

Toute une série de recommandations ont été réalisées depuis 2021. On a déjà pu en parler ici. Il y a le monitoring régulier de l'ensemble de ces recommandations. Le Plan régional de gestion de crise a été mis en place avec un focus spécifique sur les inondations. On peut dire que cela a globalement bien fonctionné. Il y a eu quelques petits couacs – j'y reviendrai – par rapport au site Hydrologie.

Tout d'abord, on sollicite le Celex, la cellule d'expertise, composée du SPW, dans ses différentes

composantes d'intérêt par rapport à la gestion de crise, l'IRM, les zones de secours et les services techniques provinciaux, le cas échéant. La problématique de dysfonctionnement du site Hydrométrie a bien été mise en lumière dans le Celex. Attitude a été prise pour informer et envoyer des agents sur le terrain afin d'avoir un suivi précis de l'évolution et des données pour gérer cette gestion de crise. Ce modèle permet d'accompagner au plus proche les décideurs sur le terrain.

Une autre évolution qui a été mise en place et qui a fonctionné, singulièrement en Brabant wallon, c'est l'utilisation de Flood Forecasting qui a été sollicité et qui permet d'avoir une prévision en temps réel et un suivi de l'évolution. Je pense que cela a également permis d'anticiper certaines choses, mais il est clair que, comme dans toute situation de crise, on devra faire le bilan pour être dans une analyse d'amélioration continue. J'estime qu'il est nécessaire d'analyser ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné pour toujours nous rendre beaucoup plus résilients dans la gestion de crise en tant que telle.

Aujourd'hui, il est encore trop tôt pour pouvoir estimer l'ensemble de l'ampleur des dégâts, que ce soit pour les citoyens ou pour les communes. Il y aura plus que probablement, au vu des données qui ont été récoltées par rapport au volume d'eau qui est tombé, l'intervention du Fonds des calamités naturelles, pour répondre à la question. Il est important de rappeler que cette intervention est supplétive et postérieure aux assurances. En ce qui concerne le planning, aussi bien les citoyens que les communes ont 21 jours ouvrables pour déposer un dossier. C'est important de le rappeler.

Ensuite, une fois ces dossiers rentrés, ils sont analysés par l'administration, puis ils sont proposés au niveau du Gouvernement pour pouvoir acter ou pas s'il y a intervention du Fonds des calamités, et seulement une fois que c'est acté au niveau du Gouvernement, on a un suivi et la procédure administrative d'indemnisation peut démarrer.

Un autre point important à souligner est le suivant : le suivi semestriel de l'ensemble des recommandations est évidemment fait à intervalles réguliers. C'est important de le dire, et l'on intégrera évidemment toute la gestion de crise suivante. J'ai également envie de réitérer des conseils à tous ceux qui ont été victimes de ces intempéries. Tout d'abord, le premier réflexe, le réflexe de base est de contacter son assurance. Deuxièmement, il faut inventorier et photographier l'ensemble des dégâts subis. C'est important de le rappeler. Ensuite, on n'y pense pas toujours, mais comptabiliser l'ensemble des heures de nettoyage qui ont été nécessaires pour remettre le bien en état fait aussi partie de l'estimation de ces dégâts.

Sur les compétences fonctionnelles de mes collègues, je vais les laisser répondre.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les Députés, pour vos interventions. Effectivement, lorsque l'on a vu le phénomène météorologique déferler sur la Wallonie samedi soir, les images d'il y a cinq ans se sont malheureusement fixées dans nos rétines. Il est évident que j'apporte également toute ma compassion aux victimes qui ont à déplorer à la fois, malheureusement un décès, mais également des dégâts importants.

Je voudrais rappeler quelques éléments en matière d'aménagement du territoire, puisque c'est un enjeu fondamental. Cela n'apporte pas une réponse à un phénomène ponctuel, mais plutôt une réponse structurelle qui est nécessaire sur notre territoire. Vous le savez, le Schéma de développement du territoire wallon a été validé en avril 2024. Il donne des orientations claires : zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 avec des étapes et un cheminement d'ici là. Cela va se traduire également dans les schémas de développement communaux. C'est un enjeu important pour que chaque territoire puisse s'approprier sa réalité et appliquer les règles et les lignes directrices qui sont contenues dans le Schéma de développement du territoire. C'est un enjeu majeur. Nous avons récemment corrigé et complété le CoDT de façon à conditionner la validation des schémas de développement communaux au respect des règles de lutte contre les inondations. C'est donc un critère qui sera majeur pour l'approbation des schémas de développement communaux, pour s'assurer que, sur l'ensemble du territoire wallon, les communes sur les hauteurs et les communes en amont respectent bien une trajectoire de réduction de l'emprise au sol, de façon à éviter de reporter sur celles qui se trouvent plus bas dans les vallées.

À côté des règles en matière de territoire, il y a aussi les mesures d'aménagement opérationnel, les fameuses ZIT, les zones d'immersion temporaire. C'est souvent ma collègue Anne-Catherine Dalcq qui porte ces éléments. Ce sont des projets importants pour prémunir des zones sensibles aux risques d'aléas d'inondation.

Je voudrais également préciser, toujours au nom de ma collègue Anne-Catherine Dalcq, qu'il existe aussi des outils développés par la Wallonie. Je pense à la cellule GISER, qui vient en conseil, en appui aux agriculteurs, de façon à développer des pratiques culturelles plus efficaces, des couvertures de sol qui évitent les coulées boueuses, mais également des techniques telles que les fascines.

Je rappelle que les règles en matière agricole ont été renforcées, avec notamment la conditionnalité qui impose aux agriculteurs toute une série de règles qui évitent au maximum les coulées boueuses. Les pluies à

certaines endroits – qui correspondent à un retour de 200 ans d'après les informations – peuvent expliquer une série de dégâts, heureusement plutôt localisés par rapport à l'échelle du territoire wallon.

On nous a également interrogés sur le site hydrometrie.wallonie.be. Le ministre-président vient d'expliquer quelques éléments. Selon les explications que nous avons du SPW Digital et du SPW MI, par une conjonction d'effets, l'entreprise Microsoft a mis à jour son logiciel de protection Defender qui a interagi avec le site internet hydrometrie.wallonie.be et l'a rendu inopérant pendant quelques heures. Cela n'a eu aucun impact sur la gestion des données.

Si vous allez sur le site qui est aujourd'hui actif, vous verrez que les données sont complètes sur l'ensemble des éléments. La Direction de gestion des ressources hydrauliques a informé en temps réel Celex et le CORTEX, de façon à ce que tous les risques qu'il y aurait pu avoir par débordement de cours d'eau aient bien été maîtrisés et que les autorités locales aient été informées. À ma connaissance, seule la Dyle a atteint une cote d'alerte au niveau des principales rivières de Wallonie.

En ce qui concerne les moyens communaux, comme le ministre-président l'a indiqué tantôt, nous avons une compétence limitée en Région wallonne, mais nous avons – dans le cadre du rapport semestriel effectué en ce qui concerne les mesures et recommandations issues de la Commission d'enquête sur l'inondation – renforcé, particulièrement en début de législature communale, les moyens de formation des élus et les propositions faites en la matière pour les accompagner et les informer aux procédures d'urgence.

Nous avons aussi un processus de modification de la législation wallonne, afin de traduire la fameuse recommandation qui concerne la phase provinciale. Elle permet au gouverneur de mobiliser directement des agents provinciaux. Ici, la phase provinciale n'a pas été enclenchée. C'est important de souligner que c'est un changement de braquet, une disposition importante que nous avons mise en place de ce point de vue.

Je devais terminer en ce qui concerne les zones de secours, pour rappeler que les zones de secours relèvent d'une législation fédérale. Nous avons entendu le commandant Gilbert qui est le porte-parole régulier de ce corps. On doit remercier celles et ceux qui se sont mobilisés, la nuit de samedi à dimanche et encore au-delà, pour rétablir la situation dans toute une série de communes de Wallonie.

Quelques chiffres, entre 2020 et 2025, il y a eu 23 % d'inflation. La dotation et les budgets des zones de secours entre 2020 et 2025 ont augmenté de 46 %. C'est 20 % de plus que l'inflation. En Wallonie, l'ensemble des zones de secours atteint 752 millions d'euros. Sur cette somme, 470 millions d'euros correspondent au

coût du personnel des services de secours que je remercie à nouveau.

Je souligne qu'il y a aussi une responsabilité des autorités locales. Nous avons beaucoup de zones de secours sur le territoire wallon. Dans certains endroits, il y en a sans doute encore de trop. Il y a là aussi une responsabilité à prendre de la part des autorités locales pour davantage fédérer les moyens, avoir une taille plus critique.

Dans le cadre de la réforme des provinces, nous avons donné aux collèges provinciaux des responsabilités nouvelles. Nous les encourageons également à travailler entre provinces pour mutualiser les moyens, de façon à ce que non seulement les moyens supplémentaires mis par les pouvoirs locaux – communes, provinces – dans les zones de secours soient des moyens utilisés de façon plus efficace à l'échelle du territoire wallon.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Je m'associe aux pensées envers les victimes et à toutes celles et tous ceux qui souffrent des conséquences de ces inondations.

Je voulais faire le point sur le volet distribution de l'eau potable. Les impacts sur la distribution étaient limités à l'échelle de la Région wallonne. Il y a eu un premier appel des services des eaux de Theux suite à des problèmes électriques ce week-end. Le problème est rentré dans l'ordre rapidement. La SWDE nous a signalé deux gros incidents dans trois zones. Vous les avez repris dans vos questions et je voudrais faire le point ici.

Premièrement, le captage d'Onoz-Jemeppe-sur-Sambre dans lequel il y a eu un problème électrique, c'est ce qui a entraîné des problèmes de pompage. Cela a touché 9 000 raccordements. Il y a directement eu un plan d'urgence de la SWDE. On a mis en place un groupe électrogène le dimanche matin, et la distribution alternative d'eau par les camions-citernes a été mise en place dès le dimanche et est toujours en cours. On attend des confirmations de la potabilité de l'eau dans cette zone. Cela dépend de l'analyse des données en cours.

J'ai demandé des nouvelles cet après-midi. Par rapport à ces entités, l'eau reste non potable à Jemeppe – attention, c'est bien le village de Jemeppe et pas la commune de Jemeppe-sur-Sambre –, à Ham-sur-Sambre, à Auvélais, à Velaine-sur-Sambre. Pour ces entités, la SWDE a fait le choix de remettre l'eau dans les canalisations, mais c'est de l'eau non potable, qui est utilisable pour le nettoyage exclusivement, puisque les analyses sont toujours en cours.

Deuxièmement, par rapport à l'extension dans la zone impactée de Ham-sur-Sambre, la distribution a été momentanément interrompue. Les analyses sont toujours en cours. Ce sont exactement les mêmes recommandations que pour Jemeppe-sur-Sambre : l'eau dans les robinets est non potable, utilisée essentiellement pour des usages d'hygiène et l'usage domestique.

Troisièmement, la situation de Nivelles, où ce n'est pas un problème électrique, mais un problème de qualité de l'eau. Dès dimanche, il y a eu des plaintes concernant la coloration jaunâtre de l'eau. Cela concerne 10 000 raccordements, notamment l'InBW qui vend son eau à la SWDE. Il y a rapidement eu un message de BE-Alert. Le problème a été identifié, il s'agit du captage de Houtain-le-Val qui est concerné. Une distribution par camions-citernes a été mise en place à Nivelles et est toujours en cours à ce stade.

Les analyses sont en cours. J'ai demandé les informations pour Nivelles cet après-midi. La SWDE vient d'annoncer que l'eau est à nouveau déclarée potable à Nivelles. L'info a été donnée à 14 heures 30 à la ville et a été mise en ligne à 15 heures sur le site de la SWDE.

Vous voyez qu'il n'y a plus que ce problème de captage à Jemeppe-sur-Sambre, mais je pense que l'on aura la solution d'ici quelques heures.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – De la part de Mme Dalcq, qui est excusée aujourd'hui, j'ai deux informations pratiques et pragmatiques concernant les agriculteurs.

Tout d'abord, en ce qui concerne les coulées de boue – cela a été rapporté par M. Desquesnes –, l'accompagnement se fait par la cellule GISER et les aides à l'investissement productif qui visent à aider les agriculteurs à mettre en place des aménagements pour lutter contre l'érosion et les coulées de boues.

Ensuite, concernant les calamités agricoles, je rappelle une précision importante : il est primordial que les agriculteurs qui ont subi des dégâts contactent leur commune afin de demander le passage de la Commission communale de constat des dégâts aux cultures. Il ne faut pas hésiter à prendre des photos, à conserver les éléments permettant de documenter les dégâts. Je rappelle que le PV de la commission communale est indispensable pour la suite de la procédure, pour l'entame d'une procédure de reconnaissance. Comme le ministre-président l'a dit, par la suite, en fonction du diagnostic de l'IRM, la reconnaissance des calamités agricoles pourra avoir

lieu. Néanmoins, c'est important de le rappeler à nos agriculteurs.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Messieurs les Ministres, on a eu des réponses à certaines de nos questions, mais je vous avoue que l'on est resté dans la théorie. Derrière la théorie, il y a des gens, il y a une réalité. J'ai un goût amer dans la bouche, parce que cette réalité, en 2021, nous l'avons déjà vécue, en 2022, 2023, 2024, 2025 – chez M. Dispa également –, nous l'avons également vécue. C'était quand même une catastrophe pour la Wallonie en 2021. Je crois qu'elle est toujours dans les mémoires de tout le monde, même ceux qui n'étaient pas touchés de façon proche.

Aujourd'hui, on revit une catastrophe ayant entraîné un décès et des centaines de victimes qui, du jour au lendemain, perdent tout. J'ai l'impression aujourd'hui que cinq ans se sont écoulés et que rien, ou presque rien, n'a changé. Pour moi, c'est dramatique et catastrophique.

Ce sont en grande partie les mêmes causes et des effets similaires. Au niveau de la gestion de crise, les systèmes d'alerte étaient encore défaillants.

(Réaction de M. le Ministre Desquesnes)

Si, ils étaient défaillants.

(Réaction de M. le Ministre Desquesnes)

Samedi matin.

(Réaction de M. le Ministre Desquesnes)

M. le Président. – Une brève incise, Monsieur le Ministre, sur le caractère défectueux ou non du système.

(Réaction de M. le Ministre Desquesnes)

M. le Ministre ne souhaite pas intervenir.

La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Les systèmes d'information et d'alerte ont été défaillants et les bourgmestres remontent cette information. Les communes s'en sont encore une fois sorties seules et les citoyens étaient désemparés et le sont toujours aujourd'hui.

Il faut avancer et, pour cela, il faut travailler sur la culture du risque. Messieurs les Ministres, vous le savez, je le sais, nous savons ce que nous devons faire : travailler sur l'aménagement du territoire. Vous l'avez dit, Monsieur Desquesnes, on doit vraiment adapter notre territoire et travailler à une autre échelle qu'à l'échelle administrative. On doit pouvoir travailler sur les pratiques agricoles, avec les citoyens sur la culture du risque, et sur la gouvernance du territoire.

Aujourd'hui, on a tout ce qu'il faut pour le faire. Je ne dis pas que c'est facile, puisque c'est un autre paradigme, mais au nom des personnes qui sont sinistrées ou qui vont l'être, on a le devoir d'agir et de mettre des choses en place.

Une fois de plus, je vais vous le demander : travaillons ensemble pour que, demain, la Wallonie devienne un territoire résilient, pas pour nous, mais pour les citoyens et les citoyennes.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je ne comptais pas nécessairement intervenir puisque ma collègue Stéphanie Thoron souhaitait répliquer, mais je ne peux pas m'inscrire dans la réplique qui a été faite par le PS. Dire que rien n'a été fait ou si peu, ce n'est pas vrai.

Je voudrais vraiment remercier le Gouvernement pour sa réponse. C'est un premier bilan. Les inondations ont eu lieu le week-end des 30 et 31 mai. Nous sommes le mercredi 3 juin. C'est un premier bilan ; plusieurs enseignements devront être tirés.

Je souligne aussi que les ministres ont reconnu des couacs sur le terrain et qu'il y a encore des processus d'amélioration. On est dans la mise en place de recommandations, et il y a un pilotage.

Par rapport à ce qui a déjà été réalisé dans un certain nombre de communes – je pense particulièrement à la zone que je connais le mieux : le Brabant wallon –, il y a eu beaucoup d'investissements qui ont été faits par la Région, par la Province, par les communes, avec notamment les ZIT – les zones d'immersion temporaire. J'ai pu voir que certaines communes ont vraiment démontré l'efficacité de ces aménagements qui ont permis d'éviter des catastrophes.

Reconnaissons aussi ce qui fonctionne bien. J'encourage le Gouvernement et lui donne tout notre soutien pour aller de l'avant.

M. le Président. – La parole est à Mme Thoron.

Mme Stéphanie Thoron (MR). – Je vous remercie, Messieurs les Ministres, pour toutes vos réponses par rapport à cette situation. Je n'ai pas eu le temps de poser toutes mes questions, donc je reviendrai en commission.

Je reviendrai à propos des aides supplémentaires par rapport aux voiries communales qui sont détruites dans certains coins de la Basse-Sambre ; sur les dispositifs de chantier provisoires, notamment sur les nationales – je pense à la nationale 90 – pour voir si des analyses sont effectuées afin d'apporter de l'aide supplémentaire et éviter que cela ne se reproduise dans les prochains jours si des averses arrivent.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – On n'a pas eu de réponses très claires concernant toutes nos questions et l'on y reviendra en commission.

J'entends ici qu'il faudra faire le bilan après la crise. Oui, d'accord, mais on ne va pas faire le bilan à chaque catastrophe pour constater que l'on a fait les mêmes erreurs. C'est une première chose.

Il y a aussi ce qui se passe pendant la crise. Pendant la crise, les services de secours étaient démunis. Ce n'est pas rien quand on entend le chef des pompiers nous dire qu'ils étaient démunis. Ce que l'on a pu voir en 2021 déjà, c'est que l'austérité a coûté des vies, c'est ce que l'on a vu. L'austérité a coûté des vies, l'austérité n'a pas protégé les habitants.

Je veux quand même rappeler que des coupes sombres ont été effectuées dans les services de secours, à la protection civile par le Gouvernement MR-N-VA, rappelez-vous, avec la suppression de quatre casernes sur six de la protection civile, 800 agents supprimés. Aujourd'hui, j'entends le Gouvernement dire qu'il faut faire des économies d'échelle dans les zones de secours. Je n'ai pas entendu le Gouvernement dire qu'il allait interpellier le Fédéral pour demander des moyens pour protéger les citoyens.

C'est le bilan que l'on doit tirer de ce qui se passe pendant la crise. On ne peut pas accepter que l'on ait des services de secours qui nous disent : « On ne sait rien faire parce que l'on manque de bras, on manque de moyens et on ne sait pas sauver les gens. » C'est ce qu'il faut pouvoir voir et on ne va pas faire des bilans du nombre de morts, du nombre de sinistrés à chaque fois qu'il y a une catastrophe. Ce que l'on veut aujourd'hui, ce sont des services bien équipés pour protéger les citoyens.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – Après chaque catastrophe, on a tendance à se dire : « Plus jamais ça ! » Ce n'est pas faire preuve de résignation, mais de lucidité que de considérer que, malheureusement, cela va se reproduire inévitablement parce que les dérèglements climatiques seront tels que des épisodes comme celui que l'on a connu vont se reproduire à une fréquence sans doute de plus en plus élevée, et inévitablement, des problèmes sur le terrain continueront à se poser.

Cette lucidité doit nous conduire à redoubler d'énergie. Je veux remercier les réponses précises des ministres dans le court délai imparti, via un débat d'actualité. Des éléments ont été apportés. Cela confirme l'engagement de vos administrations, Mesdames et Messieurs les Ministres, dans cette gestion de crise.

Au-delà des réponses sur lesquelles il faudra obtenir des approfondissements au fil du temps, je veux me

réjouir que la culture du risque progresse. Je pense vraiment qu'à tous niveaux, il y a une prise de conscience chez les acteurs publics et privés quant à la situation. Cette culture du risque progresse incontestablement. Reste à la traduire évidemment très concrètement dans toute une série de mesures et d'initiatives. Cela ne va pas se faire d'un claquement de doigts.

Je me réjouis également quand même, parce qu'il faut aussi identifier des éléments positifs, que sur le terrain, un certain nombre d'aménagements produisent des effets positifs. On en a cité quelques-uns, des fascines, des bassins d'orage, et cetera. Cela ne solutionne pas tout, ce n'est pas une solution miracle, mais cela fonctionne. Évidemment, cela demande une constance dans la mise en œuvre de ces solutions. Cela demande des moyens, incontestablement.

Nous devons redoubler d'énergie, faire preuve de persévérance et nous obliger, les uns et les autres, à tous niveaux de pouvoir, à nous donner rendez-vous avec nous-mêmes pour, à intervalles très réguliers, nous assurer que cette culture du risque puisse, concrètement, sur le terrain, produire des effets tangibles.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Votre réponse à tous, conjointement, n'est absolument pas à la hauteur de la catastrophe. J'ai l'impression d'avoir parlé dans le vide en disant : « Vous savez ce que c'est d'avoir une maison qui est traversée par des litres d'eau, qui arrivent comme des trombes du jour au lendemain et où tout est perdu ? Il faut des mois et des mois pour nettoyer », et l'on nous dit quoi ? « Vous savez, on agit, tout va bien ». M. le Ministre-Président nous rappelle que, d'abord, les assurances paieront et après on activera le Fonds des calamités.

J'ai envie de vous dire, Monsieur le Ministre-Président, les assurances vous répètent par presse interposée que bientôt la Wallonie ne sera plus assurable. Quand je vous dis que les cartes de vulnérabilité, qui ont été éditées, indiquent que 16 % des logements de toute cette Wallonie sont menacés. Le ruissellement, c'est diffus, tout le territoire est concerné. Ce n'est pas la même chose que le débordement où l'on a des vallées qui sont un peu plus critiques que d'autres. Tout le territoire est concerné. À un moment, la Wallonie ne sera plus assurable.

J'attendais une réponse un peu plus proactive du ministre-président plutôt que de dire que l'on verra bien et que l'on activera le Fonds des calamités après les assureurs. Répéter aux agriculteurs comment il faut remplir les papiers, mais c'est une blague ! Monsieur Desquesnes, on vous demande des mesures d'urgence parce que le ruissellement est là. Or, il n'y avait rien dans votre budget initial et il n'y a pas de mesures proactives à ce sujet. Je m'attendais à ce que vous nous

disiez : « Le centre commercial de milliers de mètres carrés que j'ai octroyé sur recours et les logements sociaux qui ont été inondés à plus de 2,5 mètres dans la vallée de la Vesdre, nous arrêtons tout cela parce que nous avons peur que cela se reproduise. Nous allons exprimer notre solidarité par des actes concrets ». On dirait que vous avez oublié que, gouverner, c'est prévoir. Oui, Monsieur Dispa, cela va se reproduire, mais il faut que les conséquences ne soient pas les mêmes. Si les causes sont les mêmes – c'est acté, les études sont là –, il faut que les conséquences aient changé. Autrement, nous en sommes tous collectivement responsables.

M. le Président. – Ceci clôture les interventions quant à ce dossier.

Nous réitérons une fois encore notre profonde solidarité et tout notre soutien à l'ensemble des personnes concernées par les différents événements dont nous venons de débattre et singulièrement à la famille de la victime qui, hélas, a perdu la vie à la suite de ces inondations.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Projet de décret modifiant le décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et des aérodromes relevant de la Région wallonne (Doc. 545 (2025-2026) N° 1, 1bis à 3)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant le décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et des aérodromes relevant de la Région wallonne (Doc. 545 (2025-2026) N° 1, 1bis à 3).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'énergie, du climat et du logement.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Massaki Mbaki sous le n° 545 (2025-2026) N° 3 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Président, mes chers collègues, les aéroports wallons font la fierté de notre Wallonie. Je pense que, là-dessus, nous sommes toutes et tous d'accord. Ils sont des outils économiques importants pour notre Région. Ils

participent à l'activité économique, à l'emploi, à l'attractivité et au développement de la Wallonie. À Charleroi comme à Liège, nous en sommes plus que conscients et, comme je le disais, plus que fiers.

Toutefois, ce développement ne peut jamais s'envisager au détriment des riverains et des riveraines, de leur santé, de leur sommeil et de leur environnement. C'est cette ligne d'équilibre, cette ligne rouge, que le groupe socialiste défend depuis le début en commission. Oui, les aéroports wallons ont un rôle économique, mais, oui aussi, les habitants et habitantes qui vivent à proximité de ces aéroports doivent être sérieusement protégés.

C'est ce que mon collègue, Laurent Devin, qui est absent aujourd'hui et dont je porte la voix, répète avec force et conviction en commission. Il l'a également rappelé, en septembre dernier, lors de l'adoption du texte qui supprimait le régime des avertissements et donnait une base légale à la marge d'incertitude de mesure de 2 décibels.

Le PS avait soutenu ce texte à l'époque, car il allait dans la bonne direction. Il permettait de répondre à une décision judiciaire, mais surtout de restaurer la crédibilité d'un dispositif de contrôle qui devait être plus protecteur pour les riverains et les riveraines.

Toutefois, notre groupe avait annoncé à l'époque qu'il serait particulièrement attentif à l'évolution de ce texte. Il l'a donc été et il a été exigeant en commission en mai dernier.

Comme nous l'avons dit, le texte examiné aujourd'hui comporte plusieurs avancées, notamment le relèvement des sanctions, l'indexation de celles-ci, la modification des quotas de bruit applicables durant certaines heures sensibles et la création d'un quota global pour les retours tardifs à l'aéroport de Charleroi. Toutes ces mesures reconnaissent que les nuisances sonores doivent être mieux encadrées, que les sanctions doivent être plus dissuasives, et que les retours tardifs doivent faire l'objet d'une limitation plus claire.

Pour le groupe socialiste, le texte reste malgré tout insuffisant. Il va, je le répète, dans la bonne direction, mais il ne va pas suffisamment loin. Il fixe des standards trop larges, des plafonds trop hauts, une trajectoire de réduction trop lente et des garanties encore trop faibles pour les riverains et les riveraines.

Plusieurs remarques importantes ont également été formulées par les organisations syndicales et par l'ACNAW. Canopea, la FGTB, la CSC et la CGSLB ont clairement souligné que le projet de décret n'apportait pas une amélioration suffisante, tant pour l'environnement que pour la santé des riverains et des riveraines. Ils rapportent notamment que le quota global proposé de 3 500 points est trop élevé, et qu'il est supérieur aux réelles observations de ces dernières années. C'est un point fondamental, chers collègues. Le

groupe socialiste l'a répété longuement en commission. Créer un quota global est une bonne chose si cela permet réellement de limiter les nuisances. Mais si le plafond retenu est supérieur à la situation réellement observée, alors ce plafond risque tout simplement de devenir une marge de manœuvre supplémentaire plutôt qu'un véritable instrument de réduction. Pour le groupe socialiste, je le dis haut et fort, le quota global doit être plus ambitieux.

Nous avons également une préoccupation importante concernant les exemptions temporaires. Celles-ci doivent être particulièrement bien encadrées par le Gouvernement.

J'en viens maintenant à la réévaluation triennale. Le texte prévoit que les quotas puissent être réévalués tous les trois ans, avec une révision uniquement à la baisse. Nous saluons cette précision, Madame la Ministre. Elle est importante. Mais la réduction reste insuffisante parce qu'elle fonde principalement cette réévaluation uniquement sur les évolutions technologiques du secteur aérien. Or, nous le disons et le redisons : la protection des riverains et des riveraines ne peut pas dépendre uniquement du progrès technique ; elle doit aussi dépendre de la santé publique.

C'est pourquoi le groupe socialiste dépose un amendement qui vise à compléter ces critères de réévaluation. Nous proposons que ces critères soient fondés non seulement sur les évolutions technologiques du secteur aérien, mais aussi sur les lignes directrices de l'OMS en matière de bruit aérien – et plus particulièrement de bruit aérien durant la nuit –, pour la santé. Cet amendement s'inscrit directement dans les remarques formulées par Canopea, par les syndicats et par l'Union des villes et communes de Wallonie.

Madame la Ministre, il faudra désormais se donner les moyens d'assurer l'effectivité de ce texte. Nous y serons particulièrement attentifs et attentives, car l'enjeu est celui de la confiance. Les riverains et les riveraines doivent pouvoir avoir confiance en ces règles. Nous le redisons : le groupe socialiste considère que ce projet de décret va dans la bonne direction, mais nous considérons aussi qu'il reste trop timide au regard des enjeux de santé publique et des recommandations formulées par les organisations syndicales et par l'ACNAW. Il peut être renforcé tout en respectant l'équilibre nécessaire entre le développement des aéroports, d'une part, et la protection des riverains et des riveraines d'autre part. Sans cette amélioration, le groupe PS s'abstiendra sur ce texte.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Chers collègues, Mesdames et Messieurs les Ministres, je le dis en boutade : je ne voulais pas brûler la politesse à M. Cloquet, fort impliqué dans le dossier, mais l'habitude fait que ma formation politique prend la

parole en deuxième lieu. Et c'est avec plaisir que je le fais pour défendre le projet de la ministre, puisque il y a 15 jours, nous avons discuté des différentes implémentations des mesures qui découlent du nouveau permis délivré en juillet 2025 à l'aéroport de Charleroi – et ce, pour une durée de 20 ans.

Ce décret rencontre deux objectifs – j'y reviendrai. Le premier est de préserver la quiétude des riverains ; le deuxième est de développer et de permettre à l'aéroport de diversifier au maximum ses activités. Ce décret instaure différentes mesures, la première étant significative puisqu'elle vise à diminuer les quotas d'avions par mouvement, notamment dans les heures très sensibles spécifiques à l'aéroport de Charleroi : 6 heures 30-7 heures le matin, et 22 à 23 heures le soir, avec précédemment un quota forfaitaire de cinq qui sera désormais baissé de manière significative à 3,8 lors des décollages et 1,7 lors des atterrissages. Je précise qu'un avion qui atterrit avec les réservoirs vides fait moins de bruit que lors du décollage qui nécessite énormément de puissance.

L'objectif est de mettre davantage de pression sur les compagnies et de les amener à utiliser les avions les plus récents et les moins bruyants. En comparaison, M. Cloquet nous l'a expliqué en commission, un Boeing 737 Max de dernière génération pollue et consomme nettement moins – 30 % – par rapport à des avions beaucoup plus anciens. Fort heureusement, la flotte actuelle de Charleroi, singulièrement de son propriétaire Ryanair, fait partie de cette nouvelle génération.

En commission, on a eu des échanges, notamment avec votre collègue M. Devin. Je vous relate quelque peu ses propos. Vous trouviez un regard relativement critique par rapport au cadre actuel jugé trop permissif, selon votre analyse.

Je vous rappelle que M. Devin nous a fait la démonstration en commission – puisqu'il était à l'origine du texte initial en 1994, je pense – que les normes évoluent avec le temps. Si vous le trouvez trop permissif, c'est la raison pour laquelle la ministre a choisi de faire évoluer ce cadre et de permettre des balises qui le feront également évoluer dans le futur.

Le deuxième élément très important, c'est la lutte contre les retours tardifs. On instaure un plafond global annuel, fixe et dégressif dans le temps. Ce système n'existait pas auparavant. Il apporte, de telle manière, une réponse structurelle et protectrice, compatible avec le principe de *standstill*.

La norme a été fixée à 3 500. Mme la Ministre s'en est longuement expliquée dans la manière de fixer ce nombre qui devra évoluer dans le temps et se rapprocher des 2 000 points à l'horizon 2045. On peut trouver que ce plafond est trop haut. Il a été mûrement réfléchi. Je vais revenir sur le caractère évolutif de la norme.

Il n'en reste pas moins que c'est une pression supplémentaire pour les compagnies concernées. Elles devront utiliser là aussi les avions les moins bruyants pour les vols qui atterrissent après la fermeture de l'aéroport.

Le cap est fixé clairement, avec la possibilité d'avancer étape par étape avec l'ensemble des acteurs concernés, puisque ce texte a été largement consulté avec les parties prenantes. Il est prévu notamment une évaluation tous les trois ans, singulièrement par rapport à l'évolution technologique, puisque les progrès sont rapides dans le domaine. Cela a été élaboré à travers une concertation tant avec l'ACNAW que la SOWAER qui seront parties prenantes dans l'accompagnement du projet.

Une chose est claire – il faut le retenir –, le bruit ne pourra plus augmenter à l'avenir avec le développement de l'aéroport.

Je parlais de la consultation. J'entends qu'il y a eu quelques voix, notamment du CESE et dans le chef des syndicats, qui trouvent que le texte est trop permissif. Je rappelle que les mêmes acteurs ou les mêmes syndicats, quand il s'agit de sauver des emplois à Liège, ont un tout autre regard, et ne trouvent pas que le texte est permissif. L'enjeu socioéconomique – vous l'avez rappelé hier en commission à travers une question à la ministre – est important pour la région de Charleroi. Cela ne doit pas être négligé. C'est bien la preuve, comme je le disais à l'entame de mon propos, que pour chaque décision, le décret doit trouver un juste équilibre entre l'environnement riverain et les enjeux socioéconomiques.

On l'a compris, ce décret est aussi un mécanisme dynamique qui intègre à la fois les progrès techniques, les recommandations des organes présents – je les ai cités – ainsi que de nouvelles données scientifiques.

Troisième et dernier élément qui est très important, c'est la question des sanctions. On vient de le rappeler, elles s'appliquent tant à Charleroi qu'à l'aéroport de Liège. Les sanctions administratives seront revalorisées de manière significative.

La base précédente fait l'objet d'une multiplication par quatre, avec un minimum de 800 euros. Ce n'est quand même pas rien. Cela a été décidé par le Gouvernement wallon. On est donc très loin du coût marginal de l'ancien système. Il y aura également une indexation tous les cinq ans. Le dispositif aura un effet dissuasif renforcé.

C'est un réel changement d'échelle. On peut donc toujours réclamer plus, mais rappelons que ce mécanisme est juridiquement solide, proportionné et rapidement applicable, ce qui est essentiel pour les riverains. Je souhaite remercier la ministre pour son travail.

Pour conclure, ce renforcement global s'inscrit dans un ensemble de plafonds sonores abaissés, de quotas globaux contraignants, avec un suivi tous les trois ans avec les acteurs du secteur. Nous sommes loin du geste symbolique. Ce décret appliquant le permis d'environnement de l'aéroport de Charleroi est un changement réel de régime de contrôle.

Nous vous soutenons, Madame la Ministre, dans ce projet de décret qui apporte davantage de sérénité aux riverains de l'aéroport de Charleroi aux heures les plus sensibles. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Chers collègues, on discute aujourd'hui d'un projet de décret censé améliorer le cadre de vie des riverains des aéroports régionaux. L'essentiel des modifications proposées concerne les vols de nuit et les vols dans les heures inconfortables à l'aéroport de Charleroi ; un aéroport qui constitue un axe économique important et dont il faut évidemment garantir l'activité.

Les collègues qui m'ont précédée ont déjà donné beaucoup d'indications techniques, donc je serai un peu plus brève.

La majorité MR-Engagés propose, avec ce décret, d'augmenter le nombre de vols de nuit autorisé pour Ryanair, tout en promettant qu'il aura diminué en 2045, alors que les avis de Canopea, des syndicats et de l'Autorité de contrôle des nuisances sonores nous répètent depuis plusieurs années qu'il faut les diminuer pour respecter le sommeil des riverains. Ce décret augmente jusqu'à 10 000 euros les amendes pour nuisances sonores ; cela ne représente que 0,05 % des 194 millions d'euros de bénéfices que Ryanair engendre, rien qu'à Charleroi.

Ensuite, le décret promet d'améliorer l'utilisation des sonomètres qui, jusqu'à présent, ne permettaient pas de sanctionner les dépassements des normes de bruit.

Enfin, le décret met en place un comité de suivi, mais malheureusement sans y inclure les représentants des riverains et des communes avoisinantes.

Pour le PTB, en réalité, ce décret apporte, certes, des améliorations, mais permet quand même d'aggraver les nuisances nocturnes. L'objectif de protéger les riverains tout en garantissant l'activité de l'aéroport n'est pas vraiment atteint.

Avec ce projet de décret MR-Engagés, le sommeil des riverains ne va pas s'améliorer. Il y en a un qui va quand même continuer à dormir sur ses deux oreilles, c'est le milliardaire Michael O'Leary, le patron de Ryanair.

Afin que la vie des riverains soit mieux prise en compte à l'avenir, nous déposons un amendement pour

intégrer des représentants des riverains et des communes avoisinantes de l'aéroport de Charleroi dans le futur comité de suivi. Ce sont les premiers concernés par les vols de nuit. Il est donc légitime, selon le PTB, qu'ils aient leur mot à dire, car les conclusions de ce comité n'auront pas que des conséquences techniques, mais bien des conséquences concrètes pour la santé des riverains.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – C'est un sujet qui me passionne énormément vu mon passé et qui, je le reconnais, en commission, fait l'objet d'un débat démocratique très constructif. Chacun a ses avis. On n'est peut-être pas tous d'accord sur tout, mais on peut avancer.

Le texte qui nous est soumis aujourd'hui revêt une importance tout à fait particulière, il touche à un sujet qui suscite depuis de nombreuses années des attentes fortes, parfois des inquiétudes légitimes, mais aussi des espoirs pour l'avenir de notre Région : je parle de l'avenir de nos infrastructures aéroportuaires et plus particulièrement de l'aéroport de Charleroi.

Le groupe Les Engagés souhaite aborder ce débat avec responsabilité, pragmatisme et cohérence. Responsabilité, parce que nous savons que, derrière ce décret, se trouvent des milliers de familles riveraines qui aspirent à une meilleure qualité de vie. Pragmatisme, parce que nous savons également que nos aéroports constituent des outils économiques essentiels pour la Wallonie. Cohérence, enfin, parce que nous refusons les positions caricaturales qui opposeraient systématiquement l'économie à l'environnement ou l'emploi à la santé publique. Notre conviction est simple : il est possible de concilier développement économique, attractivité territoriale et protection du cadre de vie. C'est précisément l'ambition de ce projet de décret.

Depuis plusieurs années, les riverains de l'aéroport de Charleroi expriment des préoccupations réelles concernant les nuisances sonores, en particulier durant les périodes les plus sensibles de la journée et de la nuit. Ces préoccupations doivent être entendues. Nous ne pouvons pas ignorer l'impact du bruit sur la qualité du sommeil, sur le bien-être des familles et sur la santé des citoyens. Nous ne pouvons pas davantage ignorer les difficultés engendrées par les retours tardifs, qui constituent l'une des principales sources de mécontentement exprimées par les habitants des communes concernées.

Face à cette réalité, le Gouvernement wallon a choisi d'agir. Le premier mérite de ce décret était précisément de sortir d'une logique d'immobilisme. Pour la première fois, un quota global de points – j'ai travaillé sur le quota de points en 2007 – est instauré pour encadrer le retour tardif des avions basés à Charleroi. Certains

prétendent que ce dispositif ne serait pas suffisamment ambitieux. Nous pensons au contraire qu'il constitue une avancée majeure, parce qu'il fixe enfin un cadre prévisible et contrôlable, parce qu'il introduit une trajectoire claire de réduction progressive, parce qu'il permet d'accompagner les évolutions technologiques du secteur aérien tout en renforçant les exigences environnementales.

Le plafond prévu aujourd'hui n'est pas figé, il est appelé à diminuer dans le temps. Il fera l'objet d'évaluations régulières. Il pourrait être revu à la baisse en fonction des progrès réalisés. Nous sommes donc face à une logique dynamique et non à une simple photographie de la situation actuelle. Cette approche nous paraît particulièrement pertinente. Elle offre de la visibilité aux opérateurs économiques tout en garantissant une amélioration progressive de la situation pour les riverains.

Le deuxième apport essentiel du texte concerne les périodes dites sensibles ; les heures situées entre 22 heures et 23 heures, ainsi qu'entre 6 heures 30 et 7 heures, sont des moments durant lesquels les nuisances sont particulièrement ressenties. Le Gouvernement a décidé d'y renforcer les contraintes. Le quota maximal autorisé passe de 5 points à 3,8 points pour les décollages, et à 1,7 point pour les atterrissages, qui font moins de bruit que les décollages. Ces chiffres ne sont pas anecdotiques, ils traduisent une volonté politique claire : favoriser les appareils les moins bruyants et encourager les compagnies aériennes à moderniser leur flotte. Cette évolution est importante, elle démontre que le développement de l'aéroport ne pourra plus se faire indépendamment des exigences environnementales. L'innovation technologique devient ici un levier concret d'amélioration du cadre de vie.

Le troisième pilier du décret concerne les sanctions. Pendant trop longtemps, les sanctions liées aux dépassements des normes sonores ont été jugées insuffisamment dissuasives. Les riverains avaient parfois le sentiment que certaines infractions pouvaient être considérées comme un simple coût d'exploitation. Cette perception devait être corrigée ; le projet de décret y répond clairement. Le montant minimal des sanctions est augmenté, le plafond maximal est relevé et les amendes seront désormais indexées. Le message envoyé est sans ambiguïté : le respect des règles n'est plus facultatif.

Nous saluons également le fait que ces réformes s'inscrivent dans la continuité des modifications déjà adoptées précédemment : la suppression du système d'avertissement, la possibilité de sanctionner sur la base d'un seul sonomètre, le renforcement du contrôle, l'augmentation des amendes. Tout cela forme un ensemble cohérent. Ce n'est pas une mesure isolée, c'est une véritable réforme du dispositif de lutte contre les nuisances sonores.

Certains regrettent que le texte ne soit pas plus radical, nous entendons ces critiques. Cependant, gouverner, ce n'est pas rechercher la solution la plus spectaculaire. Gouverner, c'est rechercher la solution la plus efficace. Fermer la porte à toute évolution économique n'aurait pas de sens ; ignorer les attentes des riverains n'en aurait pas davantage. La responsabilité politique consiste précisément à trouver le point d'équilibre et c'est ce que réalise ce décret.

L'aéroport de Charleroi représente des milliers d'emplois directs et indirects. Il participe au rayonnement international de la Wallonie, il soutient l'activité touristique, il favorise les investissements, il contribue à la mobilité des citoyens.

Affaiblir cet outil sans discernement reviendrait à fragiliser une partie importante de notre tissu économique. À l'inverse, ne pas encadrer suffisamment son développement reviendrait à abandonner les riverains. Aucune de ces deux options n'est acceptable. Les Engagés défendent donc une troisième voie, à savoir celle de l'équilibre. Cette philosophie se retrouve également dans la création du comité de suivi prévu par le décret. Ce mécanisme permettra un monitoring régulier et transparent de l'évolution de la situation. Il associera les acteurs institutionnels concernés. Il favorisera une approche fondée sur les données objectives plutôt que sur les perceptions ou les approximations. Nous croyons profondément à cette méthode. Les décisions publiques doivent s'appuyer sur l'évolution, la transparence et le dialogue ; elles doivent être guidées par les faits.

Mes chers collègues, le débat qui nous occupe aujourd'hui dépasse la seule question des aéroports. Il pose une question plus large : comment préparer l'avenir de la Wallonie ? Notre réponse est claire : nous voulons une Wallonie qui crée de l'activité économique, nous voulons une Wallonie qui protège ses citoyens, nous voulons une Wallonie qui investit dans l'innovation et nous voulons une Wallonie qui améliore la qualité de vie de ses habitants. Nous refusons les oppositions simplistes, nous refusons de choisir entre économie et environnement et nous refusons de choisir entre emploi et santé. Notre ambition est de progresser sur tous ces fronts simultanément.

Le décret qui nous est soumis aujourd'hui constitue une étape importante dans cette direction. Il ne prétend pas résoudre instantanément toutes les difficultés – aucun texte ne le pourrait –, mais il apporte des réponses concrètes. Il renforce les règles, il améliore les contrôles et il durcit les sanctions.

Pour toutes ces raisons, le groupe des Engagés soutient ce projet de décret. Nous le faisons avec la conviction qu'il représente un compromis responsable, équilibré et tourné vers l'avenir. Nous le faisons parce qu'il protège davantage les riverains. Nous le faisons parce qu'il garantit le maintien d'un outil économique.

Nous le faisons parce qu'il démontre qu'une politique publique peut concilier développement et responsabilité.

Je voudrais terminer par l'expérience que j'ai vécue. J'ai eu la chance, dans mon conseil d'administration, de travailler avec tous les partis politiques. J'avais d'excellents contacts avec le PTB, qui n'en faisait pas partie.

L'aéroport de Charleroi est l'un des aéroports européens les plus réputés au niveau environnemental. Depuis de nombreuses années, la Région wallonne a investi des millions pour isoler les maisons à Liège – l'aéroport y est encore plus problématique parce qu'il fonctionne 24 heures sur 24 – et à Charleroi. Tout cela est fait en concertation avec la SOWAER et l'ACNAW. La SOWAER répond aux plaintes des riverains et essaie de donner le maximum d'informations quand les questions sont posées.

En termes de contrôle aérien – tout à l'heure, j'ai eu l'occasion de m'exprimer négativement sur les grèves de Skeyes –, il faut reconnaître que Skeyes a fait un grand travail sur les évolutions d'atterrissage. Aujourd'hui, les avions n'atterrissent plus successivement en faisant des paliers. Ils atterrissent depuis plus loin en faisant moins de bruit, ce qui est fondamental, notamment durant les heures sensibles.

Il est clair que l'allongement de piste a apporté un plus. On pourrait se dire que l'on voudrait développer plus de long-courriers, mais l'aéroport de Charleroi n'est pas un aéroport hub. Cela étant, cela permet aux avions de décoller de plus loin, de pousser moins fort les moteurs, d'atterrir sur une plus longue distance et de freiner avec une puissance moins forte, ce qui est très important. Le renouvellement du revêtement de piste qui sera fait bientôt permettra aussi d'atténuer les bruits, ce qui est une bonne chose.

Mon collègue, M. Evrard, a cité le 737 Max et l'A320neo. Ce sont des avions modernes qui font moins de bruit et qui polluent moins. Ryanair a la réputation d'être – en tout cas, dans ce domaine – la compagnie la plus efficace au niveau du bruit.

Pour toutes ces raisons, je trouve que l'on va dans la bonne direction. Y a-t-il encore des choses à améliorer ? Bien sûr. Notre rôle, en tant que députés, tous ensemble, c'est d'être vigilants, de regarder ce qui ne va pas et de travailler à l'avenir pour trouver cet équilibre et améliorer les choses.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – L'enjeu de la préservation du cadre de vie des riverains de l'aéroport de Charleroi est majeur. Au fil des années, c'est un enjeu qui a fait l'objet d'un certain nombre de contributions. Je pense au rapport de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires ainsi qu'aux décisions de justice, puisque la Wallonie a été

condamnée il y a désormais quelque temps. Des instructions administratives et des engagements ont été pris dans le cadre du permis de l'aéroport. C'est dire si le rendez-vous de ce nouveau projet de décret était attendu. Malheureusement, il faut déchanter. Avec ce décret, le Gouvernement nous rejoue cette formule de Lampedusa, qui a été popularisée par Le Guépard de Visconti : « Tout change pour que rien ne change ».

Ce ne sont pas uniquement les associations environnementales qui se sont mobilisées seules contre ce projet, ce sont aussi les trois syndicats – FGTB, CSC et Synova, le nouveau nom de la CGSLB, ancien syndicat libéral – qui, comme Canopea, mettent la santé au centre de l'avis, dont nous avons pu prendre connaissance dans le cadre de l'avis du pôle Environnement. C'est assez inédit que pour être souligné.

Ces organisations rappellent ensemble que « le survol des avions impacte la santé des riverains, avec comme conséquence principale la réduction de l'espérance de vie en bonne santé, le développement et l'apprentissage des enfants ainsi que l'augmentation des décès prématurés ». Vous conviendrez que ce ne sont pas des petits enjeux. Vous conviendrez qu'il ne s'agit pas de chercher à faire du spectaculaire ou du radical. Il s'agit simplement de formuler ou de donner écho à l'avis d'organisations à large assise de notre société.

Cependant, cela ne semble à aucun moment infléchir le cadre de régulation proposé pour assurer une prise en compte de la santé des riverains. Comme les mêmes organisations l'indiquent cruellement – oserais-je dire –, « le projet de décret n'apporte pas d'amélioration significative pour l'environnement et la santé des riverains ». Tout est dit. Nous pensons en particulier aux arrivées tardives après 23 heures, puisque c'est un des points clés que le décret dit vouloir rencontrer.

Dans ce décret, le Gouvernement normalise le non-respect des horaires d'exploitation par BSCA. On continue une permissivité, potentiellement jusqu'à la fin du permis d'exploitation de l'aéroport. Les évolutions décrétales liées au nouveau permis de BSCA apparaissent comme une tactique pour retarder les évolutions, potentiellement jusqu'en 2045 – je vais y revenir – avec la fin du nouveau permis.

On voit que les objectifs de croissance de l'aéroport sont, à notre sens, clairement privilégiés, au détriment de la santé des riverains. Il n'y a pas, comme cela a été dit par d'aucuns, un équilibre entre l'un et l'autre, puisque l'un va continuer à évoluer, et l'autre va rester au mieux dans la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Si nous regardons de plus près ce qui est proposé pour le *quota count* – le quota de bruit –, il y a le passage à un plafond fixe qui n'est plus lié au nombre d'avions basés. C'était une recommandation de

l'Autorité de contrôle, mais l'Autorité de contrôle proposait en même temps un quota global de 2 000 points et non de 3 500 points. Le plafond proposé à 3 500 points est proche des capacités maximales de l'aéroport, si l'on avait conservé la logique des avions basés dans le calcul. Il ne permettra pas de limiter le bruit à court terme, puisqu'il est fixé quasi de manière à ce qu'il ne soit jamais atteint.

Avec un plafond fixé à 3 500 points, la situation actuelle de fait ne changera en rien, puisque l'aéroport a atteint, si je prends les deux dernières années dont les données sont connues – 2023 et 2024 – autour de 2 300 points. On est plus de 50 % au-dessus de la situation de 2023-2024, avec ce plafond qui prétend réduire les nuisances.

On peut faire des règles de trois, on arrive encore à un plafond supérieur à cette situation de 2023-2024. On peut même constater ensemble que le maximum jamais atteint datait de 2022, dans la période de l'après-covid, avec tout ce que cela représente, notamment en termes de désorganisation de la société. On était encore là, dans ce plafond jamais atteint, à un nombre inférieur au plafond proposé aujourd'hui de 3 500 points.

L'Autorité de contrôle démontre aussi ce constat dans son avis. Les trois syndicats et Canopea invitent le Gouvernement à mettre en œuvre immédiatement, et non pas dans 20 ans, le plafond de 2 000 points proposé par l'Autorité de contrôle.

Il faut aussi évoquer la trajectoire, puisqu'il était question d'une trajectoire claire de réduction des nuisances d'ici 2045. Il n'y a en fait aucune trajectoire. Il y a un plafond démesurément élevé, puis on a l'objectif de long terme de 2 000 points en 2045.

Que vaut une parole publique, fut-elle coulée dans un décret pour une période aussi longue ? Je laisserai chacun penser ce qu'il en veut, mais il n'y a aucun trajet proposé. Il y a un rendez-vous tous les trois ans, où peut-être il y aura une diminution – ou non. C'est donc, en réalité, du pipeau.

L'autorité de contrôle pointe à nouveau d'ailleurs clairement – ce message est clair – que le Gouvernement n'apporte aucune précision par rapport au rythme d'évolution – il n'y a pas de marches d'escalier, il n'y a pas de trajet, il n'y a même pas un pointillé – ou même à la méthodologie de ce quota, qualifié par le décret de dégressif.

Il faut constater encore que la problématique des arrivées tardives est en réalité en hausse tendancielle lorsqu'on regarde la longue durée. C'est l'avis de l'ACNAW, qui nous montrait ce graphique. On a d'un côté le nombre de mouvements et l'on a sur l'autre page l'évolution du nombre de points, puisqu'il y a deux données dans l'approche. Que constate-t-on ? On constate qu'il y avait entre 500 et 700 mouvements jusqu'en 2015. On grimpe ensuite une marche en

arrivant autour de 900 à 1 100 en 2016 et 2017. Depuis lors, on est autour de 1 500, avec un creux évidemment, quand plus personne ne pouvait circuler en 2020 et 2021 et le pic dont j'ai parlé tout à l'heure en raison de la sortie du covid.

Rappelons aussi qu'une part très significative des retards est structurelle. Elle est programmée, puisqu'en 2019, par exemple – ce sont les chiffres de l'Autorité de contrôle, à nouveau –, 72,8 % des arrivées tardives concernaient des vols programmés dans le dernier quart d'heure avant 23 heures. Comment penser que cela changera ?

Enfin, il faut évoquer les sanctions qui sont présentées comme dissuasives, mais qui ne dissuadent personne. Nous pouvons encore évoquer le comité de suivi créé pour assurer le suivi sans les premiers concernés, puisque l'instance de monitoring créée est composée de BSCA, de la SOWAER, du SPW et des cabinets ministériels. Cela ressemble à un intercabinet dans lequel on inviterait les administrations. Il n'y a là aucun médecin, aucune des communes concernées par le développement de l'aéroport, aucun représentant des riverains – bien évidemment. On parlera éventuellement de leur santé – ou pas – mais, dans les deux cas, on en parlera sans eux.

Outre les carences du texte, à nos yeux, il y a plus grave. Le problème n'est pas seulement que le Gouvernement ne renforce pas la protection des riverains de l'aéroport de Charleroi. Le problème est qu'en plus, le Gouvernement fait croire qu'il renforce la protection des riverains. En cela, la communication du Gouvernement est à nos yeux une tromperie. Parce que derrière un habillage assez hermétique et trompeur, en réalité, il y a la normalisation du non-respect des horaires d'exploitation et même potentiellement la normalisation d'une augmentation des nuisances, puisque 3 500 points, je l'ai dit, c'est 50 % de plus que la situation de fait en 2023 et en 2024.

Compte tenu de ce constat, nous avons alors formulé plusieurs amendements pour tenter de redonner du sens aux mots. Ces amendements, ce n'est ni du spectaculaire ni du radical, puisque ce sont des propositions qui ont été faites par l'autorité de contrôle ou par les organisations que je citais tout à l'heure : Canopea, les trois syndicats, et même parfois l'Union des villes et communes de Wallonie.

Les amendements, c'est d'abord l'application du plafond de 2 000 points dès le 1^{er} janvier 2027, conformément à la recommandation de l'ACNAW. C'est d'autre part un double plafonnement pour coupler le quota de bruit à un nombre maximal d'arrivées tardives, et aussi une suppression du facteur R dans la formule de calcul, parce que ce sont les événements de réveil, et pas la moyenne arithmétique des événements de réveil, qui impactent le plus le sommeil. C'est un constat qu'ont fait les spécialistes de ce dossier.

Nous avons encore l'intégration des riverains des communes au sein du comité de suivi, bien évidemment – plusieurs en ont parlé – ; le rehaussement des sanctions et leur indexation annuelle pour les amendes. Ce point n'est pas le plus central, mais je veux quand même m'arrêter à ce sujet pour montrer combien ce décret est permissif. Nous avons ici, contrairement au régime habituel des amendes administratives en Région wallonne, une indexation qui a lieu tous les cinq ans. Cela veut dire que, pendant quelques années, le prix nominal des amendes ne change pas et leur prix réel s'érode. Puis, ce n'est que cinq ans plus tard que l'on y touche. On pourrait d'ailleurs même s'intéresser à l'équité que cela représente par rapport à d'autres secteurs.

Un certain nombre d'amendements nous permettront ainsi à chacune et chacun de nous positionner sur ces éléments. Ils sont tous documentés par les avis que nous avons reçus. Nous ne pouvons revendiquer des droits d'auteur particuliers sur aucun d'entre eux.

Si les choses devaient rester en l'état, il serait sans doute nécessaire, a minima, de prévoir des mesures d'accompagnement pour la zone C' du plan d'exposition au bruit pour aider à l'insonorisation des pièces de nuit, notamment pour les personnes qui se retrouvent structurellement face à des arrivées tardives qui ne respectent pas les horaires officiels de l'aéroport. Si je reprends les derniers chiffres, 1 597 en 2023 et 1 581 en 2024, vous aurez vite fait le calcul. Il y a donc en moyenne 4,5 arrivées tardives par nuit. C'est dire s'il s'agit d'une réalité prégnante et s'il existe un caractère systémique à ce non-respect des horaires officiels de l'aéroport.

En conclusion, le Gouvernement nous demande de croire qu'autoriser plus de bruit, c'est protéger davantage. Il y a derrière cela un renversement orwellien du langage. Notre rôle de parlementaires est – nous le pensons, en tout cas – de redonner aux mots leur sens et aux riverains leurs nuits.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Mesdames et Messieurs les Députés, en synthèse, la modification de décret qui nous occupe aujourd'hui confirme la volonté du Gouvernement de renforcer une série de dispositifs qui encadrent l'exploitation de l'aéroport de Charleroi parallèlement au permis unique qui lui a été délivré.

Cette modification porte essentiellement sur trois éléments de fond. Premièrement, pour l'aéroport de Charleroi, citons l'instauration de ce fameux *quota count* global de points dans le cadre des retours tardifs des avions basés, considérant que la capacité d'accueil de l'aéroport pour ceux-ci est de 22 aéronefs. Ce

plafond annuel sera dégressif dans le temps avec un maximum de 3 500 points dès 2026, jusqu'à un maximum de 2 000 points d'ici 2045 au plus tard. Il fera l'objet d'un réexamen tous les trois ans et, le cas échéant, d'une révision qui ne pourrait être qu'à la baisse sur base d'une évaluation des évolutions technologiques du secteur aérien.

Un comité de suivi, qui associera BSCA, la SOWAER, le SPW MI, le cabinet du ministre des Aéroports, le cabinet du ministre de l'Aménagement du territoire et l'ACNAW sera instauré pour monitorer, sur base annuelle, l'état de la situation et les projections de consommation de points. Ce comité vise un suivi technique et objectif. À cet effet, il rassemble des acteurs publics et techniques pour garantir l'objectivité des données recueillies, le contrôle effectif sur l'évolution du quota de points et la transparence des travaux de ce comité.

Par ailleurs, soulignons un élément important : ce quota global de 3 500 points correspond au nombre maximal d'avions basés pouvant être accueillis, c'est-à-dire 22. Il est réparti entre les compagnies aériennes en fonction du nombre d'avions réellement basés via l'application d'une règle de trois. Dès lors, à titre d'exemple, comme je l'avais annoncé en commission, si une compagnie dispose par exemple de 17 avions basés en moyenne à l'aéroport de Charleroi, il lui sera octroyé 2 704 points. Pour votre information, le nombre annuel moyen d'avions basés à l'aéroport de Charleroi oscillait entre 15,5 et 18,6 avions entre les années 2022 et 2025. L'exemple que je reprends est donc tout à fait représentatif.

Outre ces dispositions visant à limiter le retour tardif, le Gouvernement a également souhaité renforcer les dispositions pour limiter le bruit durant les heures dites sensibles, soit à l'aurore et au crépuscule. Le quota de bruit maximum autorisé par mouvements d'avions de 22 heures à 23 heures et de 6 heures 30 à 7 heures est ainsi considérablement réduit. Actuellement, ce quota de bruit maximum par mouvements est fixé à cinq points. Le Gouvernement a décidé de réduire le nombre de points à 3,8 pour les décollages – à l'exception des aéronefs à long rayon d'action pour lesquels il y a un quota qui reste à cinq points – et de le réduire à 1,7 pour tous les atterrissages dès 2026. Le quota de bruit maximum fera l'objet d'un réexamen, là aussi tous les trois ans, et le cas échéant, d'une révision qui ne pourrait être qu'à la baisse, sur base d'une évaluation des évolutions technologiques du secteur aérien.

Enfin et dernier élément sur les trois, le projet de décret introduit une modification qui concerne deux aéroports : Charleroi et Liège. En effet, il est prévu une modification de l'habilitation qui est donnée au Gouvernement dans le cadre des montants de sanctions en cas de non-respect des règles de lutte contre les nuisances sonores, au premier chef desquels on compte le dépassement de normes des nuisances sonores. Le

projet de décret adapte la fourchette de sanctions prévues dans le décret, en passant de 200 euros anciennement à 7 500 euros, à une fourchette de sanctions allant de 800 à 10 000 euros. Ces montants devront faire l'objet d'une indexation automatique tous les cinq ans, avec pour indice de référence celui du mois de décembre 2025.

Je vais orienter ici mon exposé sur quelques aspects qui ont déjà été évoqués en commission le 19 mai dernier.

Si la mise en place d'un plafond global de points ne semble pas poser de problème, le niveau fixé à 3 500 points questionne certains d'entre vous. Je rappelle que les 3 500 points visent la situation à 22 avions basés annuellement, hypothèse jamais atteinte jusqu'à présent. En 2024, le plafond aurait représenté 2 666 points. La recherche d'un compromis, laissant la possibilité d'un développement dans un cadre plus strict, a déterminé que la proposition d'un plafond à 3 500 points dégressif serait la solution la plus appropriée, tenant compte de divers facteurs, tels que :

- les capacités de l'infrastructure en matière d'accueil d'avions basés ;
- le développement économique de l'aéroport de Charleroi ;
- la congestion du ciel européen aussi, qui entraîne des retards ;
- l'existence de mesures d'accompagnement dont bénéficient les riverains autour des aéroports wallons, sans commune mesure avec celles octroyées aux riverains des autres aéroports ;
- le maintien de l'attractivité de l'aéroport par rapport à ses concurrents.

La volonté du Gouvernement wallon est d'adopter cette initiative dans le cadre d'une approche équilibrée pour réduire les nuisances induites par les retours tardifs, notamment en contraignant les compagnies aériennes à employer les aéronefs les moins bruyants aux heures les plus sensibles pour les riverains.

L'infrastructure actuelle de l'aéroport de Charleroi permet d'accueillir 22 avions basés. Dans cette configuration, le système avant réforme permettait un nombre de points autorisés de maximum 4 946 points.

Contrairement aux gros titres que j'ai pu lire dans la presse, le nouveau plafond proposé dans le projet de décret implique – hypothèse théorique maximaliste de 22 avions basés – une réduction de 30 % du plafond maximal atteignable par les compagnies aériennes basant des avions à Charleroi et est, à ce titre, totalement en accord avec le principe de *standstill*.

Nous avons déjà évoqué en commission que ce dispositif aurait empêché certains retours tardifs en 2022. Je rappelle aussi que ce plafond est avant tout une contrainte opérationnelle supplémentaire à destination des compagnies aériennes qui ont des avions basés

susceptibles d'atterrissage après 23 heures. Par ce choix, le Gouvernement choisit une trajectoire crédible, juridiquement sécurisée et contraignante, avec une révision de ce plafond tous les trois ans.

Certains députés ont questionné la capacité d'accueil de l'infrastructure de l'aéroport pour les longs courriers actuels. L'aéroport dispose bien de l'accréditation pour accueillir des aéronefs de type A330 ou A331, comme utilisés à l'époque par Air Belgium. À l'heure actuelle, les contraintes opérationnelles liées à la gestion de tels aéronefs font que ces modèles ne sont plus envisagés dans le développement de l'aéroport. En revanche, l'aéroport est ouvert sur l'accueil, dans le futur, d'avions monocouloirs de dimensions similaires à celles des aéronefs déjà opérés sur le site, tels que des Airbus A321 XLR ou A321 LR.

En ce qui concerne les missions du comité de suivi, ce comité établit annuellement un rapport à l'attention du Gouvernement portant sur l'état de la situation de la consommation de points. Pour chaque usager de l'aéroport, il comporte :

- l'analyse de la consommation des points ;
- une projection de consommation de points pour l'année à venir.

La composition proposée de ce comité, composé d'acteurs techniques, correspond aux objectifs de rapportage qui lui sont attribués. Il ne formule aucune proposition autre que la projection de consommation de points pour l'année à venir ou en cours, selon le moment où ce rapport est émis. Seuls des spécialistes du secteur sont susceptibles de formuler des projections crédibles.

Rappelons aussi que l'activité et les dispositifs encadrant l'activité de nos aéroports sont d'ores et déjà présentés et discutés avec les représentants des communes par l'intermédiaire des comités d'accompagnement.

L'un des députés faisait remarquer, à juste titre, qu'une arrivée tardive, peu après 23 heures, n'a pas les mêmes conséquences qu'une arrivée tardive en plein milieu de la nuit. Je partage cette analyse. En ce sens, le système de consommation de points de quota n'a pas été modifié. En effet, un avion de modèle identique consomme en effet moins de points s'il revient à 23 heures 15 que s'il revient à 1 heure 30 du matin.

Par ailleurs, pour votre information, sur les 1 359 retours tardifs de l'année 2025, 802 arrivées tardives, soit environ 60 %, se sont produites avant 23 heures 30, et 1 126, soit environ 80 %, se sont produites avant minuit, contre 73 % en 2022, et 60 avions basés, soit 4,4 % des retours de l'année, qui sont revenus au-delà de 1 heure du matin. Les retours d'avions basés après minuit enregistrent une diminution constante entre 2022 et 2025. Nous espérons que ce nombre de retours tardifs, en particulier pour les plus

problématiques qui ont lieu au milieu de la nuit, pourra encore diminuer à l'avenir ; et ce plafond y contribuera.

La question des infractions semble aussi cristalliser certaines interrogations. Comme évoqué en commission, la modification des montants des sanctions n'est en rien liée aux dispositifs de retours tardifs, mais principalement à la violation des normes de bruit au sol qui sont visées à l'article 1^{er} de la loi du 18 juillet 1973 relative à la lutte contre le bruit. Les retours tardifs ne donnent lieu à aucune sanction financière en eux-mêmes. Soit les conditions pour autoriser le retour sont réunies et l'aéronef peut revenir, soit elles ne le sont pas et l'autorisation n'est tout simplement pas accordée par le commandant de l'aéroport ou son préposé. La sanction, c'est que l'avion ne peut pas atterrir à l'aéroport de Charleroi : il n'y a donc aucune nuisance sonore dans ce cas. En revanche, si le mouvement de l'aéronef, lors d'un retour tardif, ne respecte pas les seuils de bruit fixés par le décret, une procédure d'analyse du dépassement sera nécessairement entamée par l'administration et elle pourra aboutir, le cas échéant, à une sanction.

Pour rappel, les données relevées durant le premier trimestre 2026, si elles étaient constantes sur l'année, enregistreraient pour les deux aéroports wallons 144 PV susceptibles de faire l'objet de sanctions. C'est bien sûr une extrapolation.

Tenant compte de l'augmentation souhaitée de la sanction minimale au montant de 800 euros, cela représenterait une recette globale pour l'année pour les seuls dépassements sonores estimés à 115 200 euros si la réforme proposée était en vigueur.

L'un des membres de cette assemblée assurait aussi qu'un décollage programmé à 6 heures 25 puisse être à l'origine d'une cause de retard justifiée, car l'appareil ne pourrait effectivement décoller qu'après 6 heures 30. Après avoir vérifié cette information auprès de l'autorité aéroportuaire, je peux vous assurer que la réponse du commandant de l'aéroport à toute demande de retour tardif ayant pour motivation l'ouverture de l'aéroport à 6 heures 30 alors que le vol est programmé à 6 heures 20 est considérée comme irrecevable. Pour l'année 2005, 13 demandes de retour ont été refusées par l'autorité aéroportuaire.

Je tiens à préciser que la justification du retard fournie par la compagnie aérienne, qu'elle fasse l'objet d'une motivation particulière ou non, fait toujours l'objet d'une vérification par l'autorité aéroportuaire.

Ces compléments exposés en complément de ceux exposés en commission parlementaire me semblent répondre de manière adéquate aux potentielles questions et interrogations, ainsi qu'aux amendements annoncés dans la presse par le groupe Ecolo.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Il s'agit simplement de remercier une nouvelle fois la ministre qui a été extrêmement claire dans l'ensemble du dispositif qui trouvera un équilibre parfait entre le respect des riverains et le développement de l'aéroport.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – J'ai quelques petites remarques quand même.

Premièrement, Madame la Ministre, vous avez reparlé du comité de suivi en disant qu'il servait à garantir l'objectivité technique, notamment. Cela justifierait, selon vous, qu'il n'y ait pas de riverains présents dans ce comité de suivi. Il ne faut quand même pas trop les mépriser : ils sont capables de comprendre toute une série de données et de donner leur avis à ce sujet.

Deuxièmement, vous avez pris un exemple de quota de points pour 17 avions basés. L'exemple que vous prenez donne quand même plus de points que la situation actuelle. Il y a tout de même la possibilité d'avoir une augmentation des vols de nuit, notamment avant minuit.

Enfin, l'augmentation des amendes que vous annoncez et qui reste la même que celle que vous avez présentée en commission et qui figure donc dans le décret. C'est une quantité franchement négligeable, à savoir 0,005 % des 194 millions d'euros de bénéfices que Ryanair fait rien qu'à Charleroi. Les réponses que vous avez apportées restent insuffisantes par rapport aux questions et remarques que nous avons formulées.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos explications. Il est clair que nous en avons beaucoup discuté en commission. Les informations sont très intéressantes. Les mesures sont responsables par rapport à la situation d'évolution de l'aéroport. On doit rester attentif parce que, si l'on continue à avoir des niveaux moins forts de bruit, de dépassement et d'horaires d'avion, on devra revoir la situation dans le futur. En effet, comme vous l'avez expliqué, c'est un modèle flexible.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie les uns et les autres pour leur participation au débat et je prends acte des réponses de la ministre puisque le débat peut toujours éclairer certains enjeux. Je réfute clairement le procès en incompétence à l'égard des riverains et des communes. Je ne vois pas en quoi une présence de leur part dans un lieu où l'on discute de leur cadre de vie pourrait poser problème. On pourrait même imaginer des modalités particulières dans la prise de décision s'il y avait la crainte d'une insubordination caractérisée. En tout cas, il y a un point de vue qui est au minimum

légitime et que le Gouvernement entend maintenir à distance, ce que je conteste.

Sur la question plus fondamentale de l'évolution du système de quotas, j'ai indiqué tout à l'heure et maintiens que, 3 500 points entre aujourd'hui et potentiellement pour 20 ans, c'est beaucoup plus qu'aujourd'hui. J'ai indiqué que c'est plus quand on fait la règle de trois. Je vous remercie d'avoir fait le calcul parce que vous avez accès à des données actualisées et pertinentes. Vous indiquez, sur la moyenne des dernières années, que le plafond, tenant compte de la règle de trois, eût été de 2 660. Je vous remercie pour cette confirmation majeure parce que, par rapport aux années 2023 et 2024 – les dernières que l'on connaisse –, le plafond se situe largement au-dessus. C'est ce qu'il fallait démontrer. Je confirme donc qu'il y a un caractère trompeur, en toute hypothèse, d'indiquer que ceci renforce la protection des riverains.

Les uns et les unes pourront se positionner à partir des amendements.

M. le Président. – Je vous remercie, chers collègues, Madame la Ministre, pour ce débat et cet échange d'arguments. Même si les points de vue ne se sont pas complètement rejoints, il me semble que chacun a pu exposer les différents points et éléments argumentant sa conviction, que ce soit en commission ou ici même.

Des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par M. Hazée et Mme Cremasco (Doc. 545 (2025-2026) N° 4 – amendements n° 1 à 6), par Mme Bernard, MM. Mugemangango, Liradelfo, Mmes Van Walle et Ammi (Doc. 545 (2025-2026) N° 5) et par Mme Greco (Doc. 545 (2025-2026) N° 6).

Les amendements ont été déposés sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret modifiant le décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et des aérodromes relevant de la Région wallonne (Doc. 545 (2025-2026) N° 1, *1bis* à 3).

Nous commençons par l'examen de l'article 1^{er}.

Art. 1^{er}

Pas d'objection ?

L'article 1^{er} est adopté.

Art. 2

À l'article 2, des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par M. Hazée et Mme Cremasco (Doc. 545 (2025-2026) N° 4 – amendements n° 1 à 4), par Mme Bernard, MM. Mugemangango, Liradelfo, Mmes Van Walle et Ammi (Doc. 545 (2025-2026) N° 5) et par Mme Greco (Doc. 545 (2025-2026) N° 6).

Les votes sur les amendements et l'article sont réservés.

Art. 3

À l'article 3, des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par M. Hazée et Mme Cremasco (Doc. 545 (2025-2026) N° 4 – amendements n° 5 et 6).

Les votes sur les amendements et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 4.

Art. 4

Pas d'objection ?

L'article 4 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur les amendements, les articles réservés et l'ensemble du projet de décret.

Proposition de décret modifiant les articles 3, 4, 8, et 8/1 du décret du 28 avril 2016 prêt « Coup de pouce », déposée par MM. Maillen, de Wasseige, Borsus, J.-P. Bastin, Mmes Laffut et Lazon **(Doc. 567 (2025-2026) N° 1 et 2)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret modifiant les articles 3, 4, 8, et 8/1 du décret du 28 avril 2016 prêt « Coup de pouce », déposée par MM. Maillen, de Wasseige, Borsus, J.-P. Bastin, Mmes Laffut et Lazon (Doc. 567 (2025-2026) N° 1 et 2).

La Conférence des présidents, en sa réunion du 28 mai 2026, a accordé le bénéfice de l'urgence pour l'examen de cette proposition de décret.

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation qui a été déposé sur le portail des parlementaires.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Mme Bluge, pour un rapport verbal.

Mme Valérie Bluge, Rapporteuse. – Votre Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation a examiné la proposition de décret modifiant les articles 3, 4, 8, et 8/1 du décret du 28 avril 2016 dit prêt « Coup de pouce », déposée par MM. Maillen, de Wasseige, Borsus, J.-P. Bastin, Mmes Laffut et Lazaron (Doc. 567 (2025-2026) N° 1).

En ce qui concerne la procédure, en date du 13 mai 2026, MM. Maillen, de Wasseige, Borsus, J.-P. Bastin, Mmes Laffut et Lazaron ont déposé la proposition de décret modifiant les articles 3, 4, 8, et 8/1 du décret du 28 avril 2016 dit prêt « Coup de pouce » (Doc. 567 (2025-2026) N° 1).

Elle a été envoyée en Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation, le 20 mai 2026.

La Commission s'est réunie le 2 juin 2026.

L'urgence a été accordée par la Conférence des présidents, le 28 mai 2026, pour un examen et un vote en séance plénière ce 3 juin 2026.

M. Maillen, coauteur de la proposition de décret, a procédé à l'exposé de celle-ci. Il rappelle que la Déclaration de politique régionale 2024-2029 indique que le Gouvernement entend continuer à mobiliser l'épargne privée à des fins de développement régional. C'est bien le principe du prêt « Coup de pouce » qui permet à des particuliers de prêter de l'argent à des entreprises sous certaines conditions et de recevoir en contrepartie un avantage fiscal sous la forme d'un crédit d'impôt. La présente proposition de décret s'inscrit dans cette volonté.

Cette proposition vise à réaliser des réformes ponctuelles dans le décret du 28 avril 2016. La volonté est de conserver les mécanismes et avantages faisant la valeur des prêts « Coup de pouce » tels que la flexibilité, la nature de l'investissement et le filet de sécurité :

- la flexibilité, car il sera toujours possible de choisir la durée du prêt et la méthode de remboursement ;
- la nature de l'investissement, car le format d'un prêt subordonné destiné à soutenir les entreprises wallonnes est conservé ;

- le filet de sécurité, c'est-à-dire la garantie de récupérer 30 % du capital sous forme de crédit d'impôt unique en cas de défaut de l'entreprise.

De plus, l'intervenant souligne que la proposition s'inscrit dans une volonté de contrôler les aspects budgétaires et de corriger certaines failles juridiques du dispositif du décret du 28 avril 2016. Le décret, dans sa version actuelle, n'immunisait pas contre le risque d'abus, par exemple sous forme d'opérations croisées ayant pour seul but l'optimisation fiscale. En conséquence, la présente proposition prévoit une garantie anti-prêts croisés pour préserver l'intégrité du dispositif et mettre fin aux effets d'aubaine.

Dans le but de maintenir l'attractivité du dispositif et de conserver une trajectoire budgétaire maîtrisée, la proposition joue sur deux tableaux :

- d'une part, avec la recherche de l'équilibre en diminuant le montant total pouvant être prêté par un seul prêteur, passant de 125 000 euros à 75 000 euros, et en augmentant le montant total pouvant être emprunté par une entreprise, passant de 250 000 euros à 300 000 euros ;
- d'autre part, avec l'instauration d'un taux unique, pour toute la durée du prêt, de 2,5 % dans le but d'éviter l'optimisation fiscale.

En conclusion, la proposition de décret permet de conserver un outil de financement de proximité complémentaire à destination des PME et indépendants, de maintenir l'avantage pour le prêteur-citoyen, de faire baisser le coût budgétaire du dispositif pour la collectivité et de corriger les dérives en matière d'optimisation fiscale, s'assurant ainsi que le prêt « Coup de pouce » finance l'économie réelle.

Tel que préconisé par la DPR, le mécanisme sera amplifié grâce à une plus grande publicité du mécanisme.

Dans le cadre de la discussion générale, M. Fontaine regrette que le Gouvernement n'ait pas anticipé la fin du dispositif au 31 mai 2026 et que ce texte soit une proposition et non un projet de décret, privant ainsi le Parlement de divers avis, tels que celui du Conseil d'État et de l'Inspection des finances. Cependant, il souligne l'utilité du dispositif « Coup de pouce » pour soutenir le financement entrepreneurial des PME et des indépendants et pour mobiliser l'épargne privée en faveur de l'économie régionale.

Il ajoute que la DPR mentionne les objectifs du prêt « Coup de pouce ». Il salue la lutte contre les montages croisés et l'optimisation fiscale, et insiste sur le fait que l'argent public doit soutenir l'économie réelle. Il résume les dispositions de la proposition et interroge M. le Ministre sur les économies réalisables grâce à cette réforme et sur le coût actuel de la mesure, notamment la part des effets d'aubaine dans ce coût actuel. Il questionne également M. le Ministre quant à

l'impact de la diminution de l'avantage fiscal sur l'attractivité du dispositif. Considérant les modifications de plafonds, il se demande si la proposition permettra de maintenir l'attractivité du dispositif « Coup de pouce ».

L'orateur indique que la position du groupe PS est responsable et qu'il rejoint l'objectif de s'opposer aux abus, de maîtriser le budget public et de simplifier le dispositif. Toutefois, il désire plus de chiffres sur les effets escomptés de la proposition. Il soutient donc une réforme rendant le prêt « Coup de pouce » plus simple, transparent et ciblé, mais s'oppose à ce que cela se fasse sans étude d'impacts ni garantie sur l'attractivité future du dispositif.

M. de Wasseige recontextualise la proposition de décret et le prêt « Coup de pouce », rappelant que ce dernier a fait ses preuves, permettant de mobiliser l'épargne privée en faveur des PME et des indépendants wallons, lesquels éprouvent des difficultés à accéder aux financements bancaires classiques ainsi qu'aux capitaux à risque.

Il ajoute que 97 % du tissu économique wallon est constitué des PME et que, dès lors, des mesures doivent être adoptées pour les soutenir. Bien que le dispositif du prêt « Coup de pouce » ait démontré son utilité, il note que, depuis la réforme de 2021, des effets d'aubaine indésirables sont apparus et qu'il est nécessaire d'apporter des modifications ajustées. Il souligne la réponse équilibrée de la proposition de décret à ces problèmes, car elle simplifie le mécanisme d'incitant fiscal. Il précise le montant du taux unique ainsi que les modifications intervenues sur les montants totaux pouvant être prêtés par un seul prêteur et pouvant être empruntés par une seule entreprise, ajoutant qu'un garde-fou ciblé et proportionné est également proposé afin de lutter contre les montages de financement réciproques, sans remettre en cause les financements de proximité authentiques.

Selon l'intervenant, la maîtrise budgétaire et le maintien de l'attractivité du mécanisme sont donc au cœur des préoccupations de la proposition de décret.

M. Liradelfo note que le dispositif actuel venait à échéance le 31 mai 2026 et que le dépôt du texte est tardif. Il déplore que le texte soit passé de projet de décret à proposition de décret, privant ainsi les parlementaires des avis du Conseil d'État, du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie et de la Cour des comptes. Il souhaite toutefois savoir si les acteurs précités ont été consultés ainsi que les raisons d'une telle présentation tardive du texte.

Ne contestant pas l'utilité du prêt « Coup de pouce », lequel a été utilisé pour près de 65 millions d'euros entre 2021 et 2024, il déclare comprendre également les modifications proposées ainsi que les motifs sous-jacents à la proposition.

Il indique que sa principale réserve réside dans le constat que les banques ne soutiennent pas suffisamment les indépendants et les PMR, l'accès au crédit restant difficile, en particulier pour les petites entreprises, alors que les organismes bancaires devraient assumer davantage leur rôle dans le financement de l'économie réelle. Selon l'intervenant, le succès du prêt « Coup de pouce » est lié à ce constat.

Il rappelle que les banques réalisent des bénéfices importants et qu'elles ont été sauvées par le passé avec de l'argent public, ce qui a encore des conséquences à ce jour.

L'orateur souhaite savoir combien de prêts ont été accordés en 2025 sur la base du dispositif du prêt « Coup de pouce », quels types d'entreprises en bénéficient, qui sont les prêteurs et, sachant que la Région intervient à hauteur de 30 % en cas de perte définitive, combien de fois cette garantie a été activée, à hauteur de quel montant et quel est le taux de prêts non remboursés.

M. Mockel se joint à la discussion et rejoint l'avis des différents intervenants sur l'utilité du prêt « Coup de pouce » pour soutenir les PME et les indépendants wallons dans un contexte d'accès difficile au crédit bancaire classique.

Il rappelle que la première initiative en la matière date de 2013, soit avant le décret de 2016, et qu'elle émane du parti Ecolo, sous la forme du prêt « Proxi ».

Regrettant également le dépôt tardif du texte par la voie parlementaire plutôt que gouvernementale, il aurait souhaité disposer d'avis, notamment du Conseil d'État.

Après avoir indiqué que le texte apporte plusieurs corrections qu'il estime pertinentes, l'intervenant note que la réforme proposée révèle une faiblesse au niveau de la politique de soutien économique en Wallonie. En effet, il considère que des moyens fiscaux publics continuent à être mobilisés sans véritable pilotage stratégique, notamment en ce qui concerne la transition.

Il souligne le fait qu'aucune réponse n'est apportée quant au type d'activité économique qui doit être soutenue avec de l'argent public, prenant pour exemple qu'une entreprise fortement émettrice de carbone pourra autant bénéficier du dispositif qu'une PME active dans la rénovation énergétique ou l'économie circulaire.

Le commissaire considère que deux points devraient donc être clarifiés dans le texte : la nature des projets soutenus et leur taux de succès. La documentation actuelle sur le prêt « Coup de pouce » ne permettant pas d'apporter des réponses à ces questions, il estime que ces données constitueraient des éléments d'évaluation indispensables au dispositif.

Il concède que la réglementation a permis le financement de nombreux beaux projets, mais il note

que le fait de ne pas pouvoir quantifier ni ces projets ni leurs impacts pose problème en termes de gouvernance publique. Par conséquent, il préconise une utilisation de l'outil qui permettrait d'orienter les investissements vers les objectifs climatiques et énergétiques, voire les objectifs de réindustrialisation à petite échelle.

Il regrette de devoir voter le dispositif dans l'urgence et à l'aveugle dans la mesure où personne n'est en état de déterminer l'effet réel de la révision du taux unique à 2,5 % et, bien qu'il espère que ce ne sera pas la conséquence des modifications proposées, il craint que l'outil puisse en être affecté irrémédiablement.

Il termine son intervention en dressant la liste des éléments qui auraient pu être déposés en appui du texte afin de déterminer son impact réel sur les finances publiques et sur la trajectoire budgétaire.

C'est au tour de M. le Ministre de prendre la parole. Il confirme que l'échéance du mois de mai 2026 était connue et déclare assumer le retard. Passer par une proposition de décret était alors nécessaire pour éviter une période d'incertitude, sachant que les principes du dispositif sont maintenus et que la présente proposition introduit une modification marginale. Il ajoute qu'une estimation a été effectuée par Wallonie Entreprendre qui dispose de toutes les informations.

Selon l'orateur, le texte a démontré son utilité. Toutefois, il présente des limites qui ont encouragé l'optimisation fiscale et d'autres comportements non désirés.

Il souligne le fait qu'il s'agit d'un régime accessible à tous les secteurs. Depuis 2016, 2 250 entreprises ont été financées grâce à 9 000 prêts obtenus, via 5 600 prêteurs, pour un total de 98 millions d'euros. Le montant moyen par entreprise est de 27 000 euros de 2016 à 2020 puis 52 000 euros de 2021 à 2025. Cela a un coût de 2 millions d'euros annuels en crédit d'impôt.

L'orateur indique que la présente réforme ne remet pas en cause les fondamentaux du prêt « Coup de pouce » et qu'elle entend corriger l'outil pour le rendre plus solide et éviter l'optimisation fiscale.

Après avoir résumé les mesures de la proposition, il indique que les économies estimées seront, à utilisation inchangée, de 3,3 millions d'euros sur la période 2026-2030.

M. le Ministre précise que le coût, pour la Wallonie, des garanties activées en cas de défaut est d'environ 221 000 euros.

Outre la maîtrise budgétaire, le point central est l'amélioration du rapport entre dépenses fiscales et financement effectivement mobilisé au bénéfice des entreprises.

Il insiste également sur l'utilité du prêt « Coup de pouce » pour combler certains besoins financiers. Dans cette perspective, reconduire en l'état le système actuel n'aurait pas été opportun, vu l'optimisation fiscale, la nécessité de mieux maîtriser la dépense fiscale et les remarques de l'Inspection des finances concernant le rapport coût-bénéfice du dispositif.

Il précise également que la Wallonie s'aligne sur le système existant en Flandre.

M. Maillen souligne notamment le travail de Wallonie Entreprendre, et ajoute que la proposition à l'examen opère une adaptation pragmatique pour améliorer le rapport entre le coût et l'impact du dispositif, tout en le rendant plus lisible et en évitant certains effets d'aubaine.

Considérant la stratégie de redéploiement économique du Gouvernement, il confirme l'importance de ce texte tant sur le fond que sur la forme, pour pérenniser et améliorer le prêt « Coup de pouce ».

Nous passons à l'examen et au vote des articles. Les articles 1^{er} et 2 ne font pas l'objet d'un commentaire. Les articles 1^{er} et 2 sont adoptés à l'unanimité. L'article 3 ne fait l'objet d'aucun commentaire. L'article 3 est adopté par 9 voix et 1 abstention. Les articles 4 et 5 ne font pas l'objet d'un commentaire et ils sont adoptés à l'unanimité des membres. L'article 6 ne fait l'objet d'aucun commentaire. L'article 6 est adopté par 9 voix et 1 abstention.

Nous avons terminé par un vote sur l'ensemble. Par 9 voix et 1 abstention, la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation recommande l'adoption de la proposition de décret par l'assemblée plénière.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres, et il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

M. le Président. – La parole est à M. Maillen.

M. Vincent Maillen (MR). – Je serai assez bref dans ma prise de parole. Le décret a été examiné hier en commission et la lecture du rapport vient d'être effectuée par mon estimée collègue, Valérie Bluge.

Ceci se justifie d'autant plus que la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation a recommandé l'adoption de la proposition de décret par notre assemblée à 9 voix et 1 abstention, comme vous venez également de le rappeler.

Vous me permettez d'insister sur les éléments qui me semblent les plus essentiels et de les rappeler, puisqu'on vient aussi d'en reparler à l'instant.

Via la proposition de décret, la volonté est de conserver les mécanismes et les avantages qui font la valeur du prêt « Coup de pouce », tels que la flexibilité

– il sera toujours possible de choisir la durée du prêt : quatre, six, huit ou dix ans – et la méthode de remboursement, que ce soit de manière progressive, via le prêt amorti, ou en une seule fois l'échéance, le prêt *bullet*.

Il y a également la nature de l'investissement. Nous conservons le format d'un prêt subordonné destiné à soutenir nos entreprises qui peuvent y recourir en complément d'un crédit bancaire.

Enfin, il y a le filet de sécurité, la garantie de récupérer 30 % du capital sous forme de crédit d'impôt unique en cas de défaut de l'entreprise, c'est-à-dire une faillite ou une réorganisation judiciaire notamment. Cela demeure intact.

En parallèle de ces éléments, la volonté est de contrôler les aspects budgétaires du dispositif, tout en corrigeant certaines failles juridiques. Sur le plan juridique, nous instaurons un garde-fou strict contre les effets d'aubaine. Il s'agit de préserver l'intégrité du dispositif, en s'assurant que l'incitant sert l'économie réelle, et non d'incitant fiscal.

Sur le plan budgétaire, nous trouvons le juste équilibre. D'une part, en ajustant les plafonds, nous diminuons le montant maximum par prêteur pour limiter la concentration de l'avantage fiscal, tout en augmentant la capacité d'emprunt des entreprises de 250 000 à 300 000 euros. D'autre part, en fixant un taux unique à 2,5 % pour toute la durée du prêt. Nous baissons ainsi le coût relatif pour la collectivité, qui passe d'environ 20 % à 15 % du capital, tout en protégeant les prêteurs citoyens et en maintenant un accès rapide à des fonds pour nos PME.

Cet équilibre n'a pas été défini au hasard. Pour répondre à certaines inquiétudes soulevées hier en commission, rappelons que ce texte s'appuie sur une évaluation rigoureuse effectuée par Wallonie Entreprendre.

Enfin, permettez-moi d'insister sur le fait qu'il convient de conférer davantage de publicité à ce dispositif. Je compte d'ailleurs sur tous les parlementaires qui ont voté pour ce texte, car c'est en le faisant mieux connaître auprès de nos entreprises que nous obtiendrons l'amplification préconisée par la DPR.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Avant d'entamer ma courte intervention, je voudrais que Mme la Rapporteuse vérifie qu'il n'y a pas une petite erreur dans son rapport parce que, à un moment donné, il m'a semblé entendre PMR au lieu de PME. La langue a-t-elle fourché ou est-ce indiqué dans le rapport comme cela ? Il s'agit de le vérifier.

M. le Président. – Je vous remercie pour votre attention. Nous le vérifions directement et, si besoin, nous le corrigerons.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, chers collègues, comme nous l'avons exprimé en commission, le prêt « Coup de pouce » est un outil utile, créé par un ministre socialiste de l'Économie – pour la petite histoire –, avec une ambition simple et pertinente : mobiliser l'épargne privée au service des PME, des indépendants et du développement économique wallon. Cet objectif reste essentiel, bien entendu, dans un contexte où l'accès au financement demeure, et reste très difficile pour de nombreuses petites entreprises. Il faut préserver les mécanismes qui permettent de soutenir l'économie réelle et l'activité locale.

Nous saluons la volonté de lutter contre les abus, contre les prêts croisés, contre les montages circulaires et contre les opérations sans effets économiques réels. L'argent public doit servir les entreprises, doit servir l'emploi et l'investissement productif et non l'optimisation fiscale – cela a été rappelé par un des auteurs. Sur ce point, nous partageons l'objectif du texte. Nous avons regretté – je ne vais pas revenir là-dessus en séance – que le timing ait été un peu un peu court et que cela ne nous ait pas permis de consulter le Conseil d'État et d'autres organismes ; M. le Ministre s'en est expliqué.

Cependant, cette réforme ne se limite pas à corriger les abus. Elle réduit le plafond par prêteur, diminue l'avantage fiscal et adapte la protection en cas de perte. Ces choix peuvent se défendre, mais ils ne sont pas neutres. Ils ne peuvent modifier l'attractivité du dispositif et, à terme, réduire les montants effectivement mobilisés pour les PME et les indépendants.

Nous sommes également prudents face à l'argument de l'amplification. Le relèvement du plafond empruntable par entreprise à 300 000 euros peut sembler positif, mais si, dans le même temps, les prêteurs sont moins incités à prêter, cette amplification risque ou risquerait de rester théorique. Bien entendu, nous ne le souhaitons pas.

Notre position est donc équilibrée : oui à la lutte contre les abus, oui à une meilleure maîtrise budgétaire si elle est objectivée, oui à la simplification du dispositif si elle ne fragilise pas son attractivité. Nous soutiendrons, comme nous l'avons fait en commission, cette proposition, qui va dans le bon sens, celui de limiter les abus et les optimisations au profit des investissements productifs et de l'économie réelle.

M. le Président. – Le tableau d'affichage vous a upgradé, Monsieur Liradelfo. Normalement, c'était à M. de Wasseige d'intervenir, mais s'il vous invite à le faire...

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Il n’y a aucun problème.

M. le Président. – Voici un problème réglé.

La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Aujourd’hui, on va voter en urgence une proposition de décret qui modifie le prêt « Coup de pouce ». On est également intervenu en commission sur la méthode, à savoir le fait que le dispositif est arrivé à échéance le 31 mai 2026 et que la date était connue depuis longtemps. On vote finalement un texte avec une entrée en vigueur prévue le 1^{er} juin. C’est un peu regrettable quand même pour un sujet aussi important que le financement des indépendants et des PME. Pour nous, la méthode n’est pas vraiment correcte.

On a aussi expliqué que l’on a des difficultés avec le fait de passer par une proposition ce qui nous enlève d’avoir les différents avis que l’on aurait eus avec un projet de décret.

Sur le fond, on ne conteste pas l’utilité du prêt « Coup de pouce ». Beaucoup d’indépendants, de commerçants et des PME rencontrent de vraies difficultés pour se financer. Dans ce contexte, permettre à des citoyens de prêter l’argent à une petite entreprise peut être une aide concrète. Cela nous paraît positif.

On comprend aussi les modifications expliquées qui peuvent enlever des effets d’aubaine, qui encadrent mieux le dispositif et qui limitent les montages purement fiscaux, comme cela a été rappelé. Ce sont des objectifs que l’on peut entendre. Pour nous, l’argent public doit être utilisé correctement et on le salue.

Maintenant, si autant d’indépendants doivent recourir à ce dispositif, c’est aussi, comme je l’ai dit en commission, parce que les banques ne font pas le travail. Aujourd’hui, les banques ne prêtent pas assez aux entreprises et aux PME. Leur rôle devrait être de financer l’économie réelle et d’aider les petites entreprises, les commerçants et les PME qui ont besoin d’un prêt pour investir, tenir le coup ou développer leur activité. Toutefois, sur le terrain, on voit que c’est compliqué et que cela reste difficile pour les petites entreprises et les PME d’emprunter. Les banques demandent beaucoup de garanties et elles prennent peu de risques, surtout avec les petits dossiers. Ce sont finalement trop souvent les indépendants et les PME qui restent seuls face à leurs problèmes de trésorerie.

Cette situation nous pose question. C’est vraiment la question des banques qui réalisent des bénéfices très importants, comme j’ai pu le dire en commission. Elles ont été également sauvées avec de l’argent public – avec beaucoup d’argent public – et l’on en paie encore le prix aujourd’hui. Elles n’assument pas leur job. Elles n’assument pas davantage de responsabilités envers les petites entreprises.

Avec le prêt « Coup de pouce », on fait appel à l’épargne des citoyens avec un avantage fiscal payé par la collectivité et une garantie publique en cas de perte. Cela peut aider concrètement, mais cela ne réglera pas le problème de fond que je viens d’expliquer ici. Pour nous, cela reste quand même le problème central de ce type de dispositif : il vient suppléer ce que les banques ne font pas.

Cependant, comme je l’ai dit, on voit l’utilité du prêt « Coup de pouce », surtout au vu des difficultés que connaissent aujourd’hui les indépendants et les PME. C’est pourquoi, malgré les réserves et les critiques que l’on peut avoir sur la méthode, sur l’absence d’avis et sur le rôle des banques, qui est quand même une critique centrale, nous allons soutenir ce texte pour apporter une aide concrète aux PME.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement, chers collègues, la proposition de décret que nous soumettons aujourd’hui modifie le dispositif du prêt « Coup de pouce ». Les travaux en commission ont permis un examen attentif de ce texte. Les questions ont été posées, les choix ont été expliqués et défendus, et je crois que le débat a confirmé ce que nous savions en déposant cette proposition : les corrections que nous apportons sont nécessaires, proportionnées et attendues par les acteurs de terrain.

Je veux rappeler l’essentiel : le prêt « Coup de pouce » est une réussite wallonne. Permettre à des épargnants de soutenir directement des PME et des indépendants de leur entourage, en mobilisant une épargne qui, sans ce dispositif, resterait dormante sur des comptes d’épargne, c’est une idée à la fois simple, efficace et profondément ancrée dans une vision de l’économie de proximité. On a bien besoin d’utiliser cette épargne dans une Région où l’on manque encore de capacité de financement pour nos entreprises.

Les PME et les indépendants représentent, je le rappelle, 97 % de notre tissu économique. Les soutenir par tous les moyens disponibles est non seulement un levier économique et sociétal, c’est aussi une conviction politique.

Précisément parce que ce dispositif fonctionne, il était de notre responsabilité d’en corriger les dérives, avant qu’elles ne l’abîment durablement : un taux différencié qui incitait à des reconductions artificielles, des montages circulaires qui contournaient l’esprit du texte, des plafonds prêteurs mobilisés de façon systématique à des fins fiscales plutôt qu’entrepreneuriales. Ces comportements – qui étaient des exceptions, on ne va pas les généraliser – sapaient la légitimité du mécanisme et alourdissaient sans contrepartie réelle la dépense fiscale de la Région.

La réforme que nous votons aujourd'hui y répond avec précision : taux unique à 2,5 %, plafond prêteur recentré à 75 000 euros, plafond emprunteur relevé, lui, à 300 000 euros et garde-fou contre les montages coordonnés. Chaque mesure est ciblée. Aucune ne remet en question la vocation du dispositif. Ensembles, elles permettent au prêt « Coup de pouce » d'aborder sa prochaine phase de maturité dans de meilleures conditions : plus lisibles, plus équitables, plus soutenables budgétairement et plus au service de ceux pour qui il a été conçu.

Je vous invite à voter ce texte, avec la conviction que c'est une bonne politique pour l'économie wallonne et les entrepreneurs qui la font vivre.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Cette proposition de décret part d'un constat que nous pouvons partager. Le prêt « Coup de pouce » est un outil utile pour soutenir le financement des PME et des indépendants wallons, notamment lorsque l'accès au crédit bancaire classique est plus difficile.

Un projet « Coup de pouce » est financé par le capital privé citoyen, mais aussi parfois par un engagement citoyen qui est derrière. Ecolo y attache beaucoup d'importance.

Si le premier décret voté qui l'a instauré date de 2016, la première proposition de décret qui visait à l'installer date de 2013. Elle était à l'initiative du groupe Ecolo, et tout spécialement de Christian Noiret. Sous le nom de prêt Proxy, elle avait déjà prévu les bases du prêt « Coup de pouce ».

Le texte dont on débat aujourd'hui est censé corriger le tir de certains aspects de la version actuelle du décret « Coup de pouce », qui date de fin 2020. C'est un texte apporté par le Gouvernement.

Le dispositif actuel n'était assuré que jusqu'au 31 mai. Pour faire passer la modification, un projet de décret serait arrivé en retard. Le ministre a préféré passer par les parlementaires de la majorité plutôt que de laisser un flou sur le dispositif. Faute avouée, faute à moitié pardonnée, mais c'est dommage. L'échéance du 31 mai nous empêche d'avoir des avis précieux, notamment du Conseil d'État ou du CESE. L'échéance n'était pas une surprise.

La modification proposée du décret actuel porte plusieurs corrections qui nous semblent pertinentes : la lutte contre certains montages circulaires, la volonté de limiter les effets d'aubaine et les optimisations fiscales. La recherche d'une meilleure soutenabilité budgétaire du dispositif est également visée. Cependant, la proposition de décret manque singulièrement d'informations chiffrées, aussi bien sur les effets d'aubaine et d'optimisation fiscale que sur les intentions d'économies budgétaires.

Ensuite, le ministre a apporté ce dont il disposait comme indicateurs chiffrés en commission, dont notamment les dépenses en moins, estimées à un total de 3 millions d'euros, pour les années 2026 à 2030. L'effet d'optimisation fiscale y serait compris, mais le ministre Jeholet a aussi ajouté « à utilisation égale ». On ne viserait donc pas une économie budgétaire en soi, mais un meilleur rapport coût-bénéfice réclamé aussi par l'Inspection des finances. Dont acte.

La modification du dispositif « Coup de pouce » aura donc aujourd'hui le soutien prudent d'Ecolo. Tout le monde semble confiant sur un succès ajusté du dispositif d'aide, notre groupe veillera à son évolution. Si l'effet de la modification d'aujourd'hui dépasse la suppression de l'optimisation fiscale et qu'une chute du nombre de dossiers dépasse un certain seuil, il faudra réajuster, car, avec les changements de plafonds d'aides et surtout la réduction du taux de crédit d'impôt qui passe de la première année de 4 % à 2,5 %, il n'y aura pas d'utilisation égale. Il faudra donc évaluer par la suite.

Je reste également persuadé qu'il faudra procéder à des orientations plus tard, via des critères de durabilité ou de transition, mais je renvoie pour cela au rapport de la Commission. Tout ce que j'ai apporté en commission y a bien été rapporté.

Le système « Coup de pouce » est devenu un outil précieux de mobilisation de l'épargne privée au profit de PME et d'indépendants qui font vivre le tissu économique local et régional. Il faudra continuer à surveiller l'évolution afin de ne pas casser cet outil. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames et Messieurs les Parlementaires, c'est suffisamment rare pour le souligner. Je remercie l'ensemble des groupes de soutenir ce texte, puisque, si j'ai bien compris, ce sera à l'unanimité qu'il sera voté tout à l'heure.

Comme j'ai pu l'exprimer hier en commission, par rapport au timing – j'en assume le choix de passer par une proposition de décret –, quand on dit que l'on se passe d'avis, je rappelle que c'est la modification d'un texte à la marge, donc que les avis n'auraient pas été différents de ceux qui avaient été émis lors de l'adoption de ce décret.

Par rapport aux avis et sans revenir sur le retard, je veux relativiser la portée qu'auraient eu les avis. Comme je l'ai dit aussi, c'est une évaluation qu'a faite de façon très précise Wallonie Entreprendre. Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit, simplement préciser que le dispositif prêt « Coup de pouce » est maintenu, il

fonctionne et cela répond à un besoin réel. Cela a été dit et répété.

Par ailleurs, la réforme, outre la trajectoire budgétaire – ce n'est pas une économie budgétaire, c'est plus une maîtrise budgétaire –, corrige certaines dérives sans changer la logique : optimisation fiscale, parfois des effets d'aubaine. Le dispositif reste attractif, c'est important. Ce sont, par exemple, les mêmes conditions qu'en Flandre, où le mécanisme fonctionne aujourd'hui.

Je rappelle quelques chiffres, comme je l'ai fait hier : depuis 2016, l'impact global, c'est 9 200 prêts, ce sont 100 millions d'euros mobilisés, ce sont 2 300 entreprises financées, ce sont 5 900 prêteurs. Par conséquent, on voit la dynamique autour du prêt « Coup de pouce ».

Les éléments concrets de la réforme ont été rappelés par les différents parlementaires, donc je ne vais pas les répéter. Pour conclure, nous maintenons le dispositif, nous l'améliorons ; c'est aussi pour cela qu'il est soutenu à l'unanimité. Je pense que ce n'est pas moins de soutien, c'est un meilleur soutien auprès de nos PME, auprès de nos entreprises, de celles et ceux qui veulent investir. C'est une mobilisation de l'épargne privée. On sait combien la Wallonie a besoin davantage de mobilisation de l'épargne privée.

Donc, l'objectif est bien de financer davantage d'entreprises avec un dispositif encore plus efficace qu'il ne l'était aujourd'hui. Je remercie à nouveau l'ensemble des groupes pour le soutien de ce texte.

M. le Président. – MM. Maillen, Fontaine, de Wasseige, Liradelfo et Mockel ne souhaitent pas répliquer.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles de la proposition de décret modifiant les articles 3, 4, 8, et 8/1 du décret du 28 avril 2016 prêt « Coup de pouce », déposée par MM. Maillen, de Wasseige, Borsus, J.-P. Bastin, Mmes Laffut et Lazon (Doc. 567 (2025-2026) N° 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article 1^{er}.

Art. 1^{er}

Pas d'objection ?

L'article 1^{er} est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 à 6 ?

Art. 2 à 6

Pas d'objection ?

Les articles 2 à 6 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de décret.

Proposition de résolution visant à renforcer la prévention contre les guets-apens homophobes et la sécurité des personnes LGBTQIA+, déposée par Mmes Roberty, Muratore, M. Lefèbre, Mmes Lambelin, Greco et M. Witsel (Doc. 549 (2025-2026) N° 1 à 4)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à renforcer la prévention contre les guets-apens homophobes et la sécurité des personnes LGBTQIA+, déposée par Mmes Roberty, Muratore, M. Lefèbre, Mmes Lambelin, Greco et M. Witsel (Doc. 549 (2025-2026) N° 1 à 4).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mmes Dejardin et Jacqmin sous le n° 549 (2025-2026) N° 4 qui, sauf expression contraire, se réfèrent à leur rapport écrit.

La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – J'aurais espéré que M. le Ministre puisse être présent. Toutefois, Madame la Ministre, chers collègues, aujourd'hui, notre Parlement va parler d'une seule voix par l'adoption à l'unanimité de cette résolution.

En commission, nous affirmons clairement qu'aucune personne ne devrait craindre d'être attirée dans un piège, agressée ou humiliée en raison de ce qu'elle est ou de qui elle aime. En Wallonie, et plus largement en Belgique, personne ne doit craindre pour sa sécurité en raison de son orientation sexuelle, de son identité de genre ou de son expression de genre.

Pour la première fois depuis plusieurs années, notre pays, qui est parmi les États européens les mieux classés en matière de reconnaissance des droits des personnes

LGBTQIA+, a reculé d'une place dans le classement européen paru début de ce mois de mai. Or, ceci témoigne que rien n'est acquis et que les violences LGBTQIAphobes persistent, voire augmentent.

Parmi ces violences, nous constatons un phénomène particulièrement inquiétant qui se développe, celui des guets-apens homophobes organisés notamment via les réseaux sociaux ou des applications de rencontres où des personnes sont attirées, ciblées, humiliées, agressées, parfois filmées simplement parce qu'elles sont ou sont perçues comme issues de la communauté LGBTQIA+. Ces violences participent à un climat de peur, d'invisibilisation, parfois même d'autocensure.

Chers collègues, quand on attaque une personne homosexuelle simplement parce qu'elle aime librement, quand on attaque une personne trans ou une personne qui ne correspond pas à certains codes de genre simplement parce qu'elle ose être elle-même, c'est toujours la même logique qui est à l'œuvre : celle du rejet de l'égalité, de la différence et de la diversité. Celle aussi de la volonté de remettre chacun et chacune « à sa place », celle de la haine de celles et ceux qui ne rentrent pas dans certains schémas imposés.

Aujourd'hui encore, beaucoup de personnes LGBTQIA+ rencontrent des difficultés à être entendues et à bénéficier d'un accueil pleinement sécurisant lorsqu'elles signalent des violences. Cette réalité contribue à la sous-invisibilisation des faits, à une connaissance incomplète du phénomène et, parfois, à un sentiment d'abandon. Nous refusons la banalisation. Notre devoir, en tant que responsables politiques, est d'assurer l'épanouissement de chaque personne qui vit en Wallonie, et ce, quelle que soit son orientation sexuelle, son identité de genre ou son expression de genre. Nous devons toutes et tous travailler pour que la Wallonie reste une Région qui soutient la diversité et la tolérance.

Depuis la rédaction de notre résolution, la Stratégie commune Wallonie – Fédération Wallonie-Bruxelles 2025-2029 a été adoptée. Toutefois, cette stratégie et les demandes que nous formulons dans cette résolution n'auront de sens que si elles se traduisent concrètement dans la vie quotidienne des personnes concernées. En commission, M. le Ministre Coppieters se félicitait de pouvoir travailler dans une commission progressiste. Il peut compter sur nous, on le lui rappellera si, à l'avenir, des décisions prises par le Gouvernement s'éloignent de ce modèle progressiste de société que nous défendons. Je suis convaincue que vous souhaitez également défendre un monde progressiste, même si parfois nos collègues du Gouvernement peinent à se faire entendre et à suivre certaines décisions pour assurer une Wallonie qui ne laisse personne au bord du chemin. Par exemple, on regrette que la stratégie qui a été adoptée le soit à budget constant. Mais on a encouragé – et l'on continuera d'encourager – M. le Ministre Coppieters, à

l'aube des nouvelles économies annoncées par le ministre-président, à ne pas couper dans les budgets de la lutte contre les discriminations et le soutien aux acteurs du secteur LGBTQIA+. C'est d'ailleurs l'une des demandes formulées dans la résolution : maintenir, voire amplifier le financement des acteurs.

Nous avons pris note que M. le Ministre allait analyser notre demande d'un travail renforcé avec les applications de rencontres afin de conclure une charte, comme celle qui a été conclue en France dernièrement, pour développer un bouton d'urgence ou d'alarme au sein de ces applications. Chers collègues, je crois que tout le monde me connaît ici : j'aurai à cœur, dans les prochaines semaines, d'interroger M. le Ministre pour savoir comment les discussions avec le Fédéral se déroulent et s'il a pu engranger des avancées notoires.

Je viens de prendre connaissance d'un amendement du groupe Ecolo qui a été déposé par Mme Cremasco. Je vous remercie, Madame Cremasco, pour ce travail, mais cet amendement se positionne un peu hors du cadre de cette résolution qui traite vraiment des guets-apens. On pourra approfondir le sujet avec plaisir avec vous et les autres groupes politiques lors de l'examen de la résolution sur le sujet qui sera déposée en Fédération Wallonie-Bruxelles. En l'occurrence, c'est compliqué, car c'est vraiment en dehors du cadre de cette résolution. Je remercie également notre collègue Rachida Aït Alouha.

La campagne de sensibilisation doit viser l'ensemble des personnes utilisatrices des applications, sans distinction. Il faut donc assurer la présence de messages de prévention clairement identifiés et d'un bouton d'urgence, d'un bouton d'alerte dans les applications, notamment dans la charte qui est visée au point 5 de notre proposition de résolution.

Chers collègues, au moment où les discours de haine se banalisent, où les violences se réinventent et où certaines libertés que l'on croyait acquises sont de nouveau fragilisées, notre responsabilité collective est immense. Aujourd'hui, en votant cette résolution à l'unanimité, on va démontrer qu'ensemble, on peut supplanter les logiques de majorité-minorité au sein de notre Parlement. Aujourd'hui, en votant cette résolution à l'unanimité, on va rappeler qu'en Wallonie, la haine n'a pas sa place, que la diversité n'est pas négociable et que la liberté d'être soi-même sera toujours protégée. Aujourd'hui, chers collègues, en votant cette résolution à l'unanimité, nous allons clairement réaffirmer que la Wallonie est et restera une zone de liberté LGBTQIA+.

M. le Président. – La parole est à Mme Taquin.

Mme Caroline Taquin (MR). – Chers collègues, les organisations LGBTQIA+ constatent en 2025 une augmentation des violences et discours haineux en Belgique dans un contexte de polarisation croissante. C'est bien sûr inacceptable. La tolérance zéro doit

régner face à ces agressions physiques et verbales dans l'espace public.

La Belgique reste néanmoins l'un des pays européens les plus protecteurs grâce à son cadre juridique solide. Quelques jours avant le dépôt de cette résolution socialiste, le Gouvernement MR-Les Engagés avait adopté une stratégie commune Wallonie-Fédération Wallonie-Bruxelles 2025-2029 de près de 80 pages. Sept axes, 18 objectifs, un pilotage renforcé, une vision pragmatique, transversale, qui vise l'effectivité des droits, pas seulement leur reconnaissance sur papier.

Cette stratégie intègre déjà un objectif opérationnel précis sur les guets-apens homos, bi et transphobes avec une campagne de sensibilisation, un guide pratique, des indicateurs de suivi et une gouvernance identifiée. C'est du concret, c'est actionnable. Le cœur de la résolution se concentre sur les guets-apens via des applications de rencontre, phénomène sérieux qui mérite une réponse ciblée.

Après concertation entre les différents groupes et avec la volonté d'améliorer le texte, un amendement unique a été déposé en commission pour notamment :

- amplifier le partage de bonnes pratiques entre territoires ;
- réaffirmer la tolérance zéro face aux agressions ;
- intégrer pleinement cette résolution dans la stratégie commune 2025-2029.

Le temps est à l'exécution, à la mise en œuvre de la stratégie, à déployer les campagnes, à distribuer le guide, à agir sur le terrain avec les entités concernées, en concertation. Car tout le monde a droit à la dignité, à vivre en sécurité, à vivre sans violence, à vivre sans avoir peur.

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Chers collègues, le PTB soutiendra cette proposition de résolution parce qu'elle répond à une réalité grave : les guets-apens homophobes, souvent organisés via des applications de rencontres qui visent des personnes LGBTQIA+ pour les humilier, les frapper, les dépouiller et parfois diffuser ces violences en ligne.

Ces faits ne sont pas des incidents isolés, ce sont des violences ciblées, nourries par un climat où les discours anti-LGBTQIA+, masculinistes et réactionnaires se banalisent. Quand la haine est banalisée, certains passent à l'acte.

Nous devons aussi regarder en face la sous-déclaration de ces violences. Beaucoup de victimes ne portent pas plainte par peur d'être jugées, de devoir révéler leur orientation sexuelle ou de ne pas être correctement accueillies. Une violence non déclarée reste trop souvent impunie et l'impunité encourage les agresseurs.

C'est pourquoi nous soutenons les mesures visant à mieux former la police, améliorer l'accueil des victimes, renforcer les signalements et mieux documenter le phénomène. Néanmoins, la formation ne peut pas rester un slogan. Il faut des obligations claires, des référents formés, des procédures respectueuses et une évaluation régulière.

Nous insistons aussi sur un point essentiel : les associations LGBTQIA+ et les maisons arc-en-ciel doivent recevoir des moyens structurels et pérennes. Elles sont en première ligne, mais elles travaillent trop souvent avec des subsides précaires et des équipes épuisées. On ne lutte pas contre les discriminations avec de beaux discours et des budgets insuffisants.

La prévention doit également être renforcée, notamment face aux réalités numériques. Les plateformes de rencontres doivent assumer leurs responsabilités lorsqu'elles deviennent des lieux de ciblage ou de mise en danger.

Enfin, la sécurité des personnes LGBTQIA+ ne se limite pas à la police. Elle concerne aussi l'école, le logement, la santé mentale, le travail et l'espace public.

Nous voterons donc en faveur de cette résolution, mais ce vote doit être un point de départ et non pas un point d'arrivée. Nous attendons du Gouvernement wallon un plan concret avec des budgets, des échéances, des objectifs mesurables, une concertation réelle avec les associations et un suivi parlementaire.

Derrière les chiffres et les plans, il y a des personnes qui veulent simplement vivre, aimer, sortir et rencontrer quelqu'un sans craindre d'être agressées.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, chers collègues, avant toute chose, j'aimerais sincèrement remercier le groupe PS pour l'initiative de cette résolution et le groupe MR pour la cosignature de notre amendement en commun. Certains sujets dépassent les clivages, et je pense sincèrement qu'il faut avancer ensemble sur certains sujets. Celui des violences faites aux personnes LGBTQIA+ en fait certainement partie. Je suis donc heureuse que nous puissions vous présenter cette résolution aujourd'hui et parler d'une seule et même voix.

Agressions dans l'espace public, harcèlement et insultes sur les réseaux sociaux : les violences homophobes sont encore et toujours une réalité en Belgique. C'est le constat posé dans le dernier rapport d'Unia et de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Selon les deux organismes, ces violences se produisent alors que les discours réactionnaires progressent dans notre société. Alors que l'on défilait à Bruxelles il y a encore quelques jours, dans certains pays, un durcissement se fait sentir et même une criminalisation, comme au Sénégal. Ces questions

doivent retenir toute notre attention. D'ailleurs, il y a encore eu des agressions à la sortie de la Pride à Bruxelles.

En Wallonie, plusieurs acteurs agissent déjà sur la prévention de ces agressions. Des actions de sensibilisation spécifiques sur les guets-apens ont déjà été menées, notamment par la Maison arc-en-ciel de Liège. Monsieur le Ministre, on sait que vous êtes préoccupé par cette problématique. Vous avez d'ailleurs présenté et fait voter votre stratégie commune à la Région wallonne et à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour 2025-2029 afin de renforcer la protection des personnes LGBTQIA+. Cette stratégie prévoit notamment le renforcement de la sécurité et de la protection des personnes LGBTQIA+.

La résolution qui nous occupe est intéressante, car elle remet à l'actualité une préoccupation partagée par tous les groupes, à savoir la lutte contre les violences et les guets-apens homophobes. Si certains leviers se situent au niveau fédéral, certaines actions concernent le niveau wallon. Il était important pour nous de réaffirmer que la Wallonie est un endroit sûr pour les personnes LGBTQIA+, que chacun et chacune est libre d'aimer et d'être qui il ou elle le souhaite.

La stratégie du Gouvernement wallon intègre des phénomènes, comme les violences homophobes, biphobes et transphobes facilitées par les outils numériques. Des actions spécifiques sont prévues en matière de prévention, de sensibilisation, de formation des professionnels et d'accompagnement des victimes. La stratégie reprend aussi des actions déjà en cours, comme la plateforme Mosaiq. Mosaiq soutient les personnes victimes de violences ou de discriminations. Elle reprend des informations à destination des personnes LGBTQIA+ sur leurs droits.

Par ailleurs, le Gouvernement wallon prend à bras-le-corps la santé mentale des jeunes via l'appel à projets « Santé mentale des jeunes », puisqu'une partie des projets et donc des financements sont spécifiquement dédiés aux associations qui ciblent les jeunes LGBTQIA+.

Le Gouvernement, malgré les contraintes budgétaires que l'on connaît, s'est attelé à consolider, voire à renforcer les subventions aux acteurs associatifs clés. J'en profite pour les remercier pour leur travail au quotidien.

C'est avec conviction et détermination que nous proposons de voter cette résolution, telle qu'amendée en commission il y a 15 jours.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Quand il est question de guets-apens, en particulier de guets-apens homophobes, et de la sécurité des personnes LGBTQIA+, je ne peux que repenser à avril 2012 et au

meurtre d'Ihsane Jarfi. Il a été embrigadé lors d'une soirée. Malheureusement pour ce jeune belgo-marocain, la course s'est terminée par sa mort. Le caractère homophobe du meurtre a été retenu pour la première fois.

Pour vous dire à quel point cela m'a marquée – je ne sais pas si certains doutent de mon honnêteté –, avec Hassan Jarfi, son papa, je suis un des membres fondateurs de la fondation Ihsane Jarfi qui lutte contre l'homophobie. Cela me tient vraiment à cœur. Ihsane était belgo-marocain. Je le dis pour appuyer d'ores et déjà l'amendement déposé par Mme Aït Alouha parce que je pense qu'il y a une convergence de critères discriminants qui doit être mise en évidence. Ils sont encore plus à risque, comme c'est exprimé dans votre amendement. Mon groupe soutient globalement le texte, c'est une évidence. Nous remercions les auteurs.

Par rapport au discours de Mme Roberly, dans les développements du premier texte qu'elle a déposé, un paragraphe dit que « parallèlement, la montée de courants masculinistes, parfois désignés sous le terme de machosphères, constitue un facteur aggravant. Ces espaces, particulièrement présents sur les réseaux sociaux, diffusent des discours hostiles à l'égard des personnes LGBTQIA+, en particulier des hommes gay et des personnes trans, et présentent la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre comme une menace. Les réseaux sociaux et certains médias agissent alors comme une caisse de résonance du mouvement antiggenre, contribuant à banaliser des discours de rejet ».

Quand j'ai déposé, avec mon collègue, Stéphane Hazée, l'amendement que vous avez qualifié de hors-texte, il se basait sur vos développements. Il donnait directement une issue concrète via cet amendement. C'est un article à insérer en plus dans la proposition de résolution. Il visait précisément à renforcer la prévention et la protection des jeunes face aux idéologies masculinistes, tout en y mettant des moyens très concrets. Je vous avoue que l'on est un peu étonnés de votre réaction selon laquelle ce n'est pas le propos.

J'ai présenté cet amendement. Nous pensons qu'il est complètement à propos. Comme vous l'avez relevé vous-même dans les développements, c'est une dimension importante de la problématique actuelle du fait que la machosphère soit renforcée et que ces guets-apens soient de plus en plus mis en évidence, en tout cas alimenté par cette sphère. Pour s'attaquer au problème, il faut s'attaquer à tout ce qui peut l'entretenir et le faire fleurir. Dès lors, j'espère que vous rejoindrez cet amendement. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Chers collègues, je remercie le Parti socialiste pour ce texte et tous les partis qui l'ont signé. Je voulais me joindre à

l'hommage à Ihsane Jarfi ainsi qu'à toutes les victimes de discrimination et de guets-apens.

Je tenais simplement à rappeler les propos de M. Charlier, directeur d'Unia, ainsi que les constats relayés par la plateforme Mosaiq : une personne LGBTQIA+, racisée ou en situation de handicap, a davantage de risque d'être victime d'agression et de discrimination. Il ne s'agit en aucun cas de diviser les personnes ou les discriminations, mais reconnaître que certaines réalités se cumulent et nécessitent une attention particulière. L'important est de sensibiliser en tenant compte de toutes les spécificités, c'est capital. Il est donc essentiel de renforcer les outils de prévention, de sensibilisation directement accessibles aux publics concernés.

Notre responsabilité collective est de garantir à chacun et chacune le droit de vivre librement, dignement, en sécurité, dans l'espace public comme dans l'espace numérique.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Chères collègues, je me réjouis de cette proposition de résolution portée conjointement par des membres de la majorité et de l'opposition. Vous avez toutes dit que, face aux violences de ces guets-apens homophobes et transphobes, c'est un signal fort que notre Parlement soit capable de parler d'une seule voix.

Cette proposition a le mérite de mettre le doigt sur les efforts qu'il nous reste à accomplir en Belgique, et au niveau de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, si notre pays a été pionnier dans la reconnaissance des droits des personnes LGBTQIA+, les événements nous rappellent – certains en ont rappelé justement – que ces droits, ces libertés doivent continuer à être défendus, protégés et renforcés.

En outre, je me réjouis que les recommandations formulées dans cette résolution s'inscrivent pleinement dans la stratégie que nous déployons en matière de droits des personnes LGBTQIA+. Cette stratégie, commune à la Région wallonne et à la Fédération Wallonie-Bruxelles, repose sur une série de piliers : la prévention, la sensibilisation, la consolidation du soutien aux actrices et aux acteurs de terrain, le renforcement de la concertation et des collaborations avec les différents niveaux de pouvoir, et la formation des professionnels.

Je veux également rappeler le rôle essentiel des associations de terrain qui accompagnent les victimes au quotidien, qui créent des espaces sûrs et qui contribuent à faire progresser l'égalité dans notre société.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je remercie l'ensemble de mes collègues pour les différentes expressions et M. le Ministre pour son intervention pour clôturer ces premiers débats. Je veux saluer ici l'esprit constructif qui a animé nos travaux en commission et encore aujourd'hui, cet après-midi, en plénière. J'ai eu l'occasion de remercier également mes deux collègues pour les propositions d'amendement.

Ce que j'ai souligné à l'entame de mon propos au pupitre, c'est qu'aujourd'hui nous allons parler d'une seule voix. Ces amendements n'ont pas été discutés au sein de la Commission, ils m'ont été délivrés, comme à tout le monde, par voie électronique. On les a reçus et imprimés. De manière très constructive, je vous donne rendez-vous aussi en Fédération Wallonie-Bruxelles pour que l'on puisse ensemble continuer le combat. Les expressions de mes différents collègues ici, au pupitre, démontrent à quel point la diversité, l'égalité et la défense des droits des personnes LGBTQIA+ est importante à leurs yeux.

On aura encore cette belle unanimité en Fédération Wallonie-Bruxelles, où vous aurez peut-être l'occasion d'intégrer les deux amendements que vous nous avez proposés ici. Le vote sur cette résolution, ce n'est pas une fin en soi. On a parlé d'une seule voix, mais cette résolution n'est pas une fin en soi, on peut dire que c'est un point de départ pour travailler toujours mieux, toujours plus et pour plus d'égalité, de diversité et d'inclusion.

Monsieur le Ministre, je l'ai dit quand vous n'étiez pas là, mais vous êtes arrivé, je n'ai nul doute que vous écoutiez nos travaux. On sera là, évidemment, pour suivre cette résolution et pour suivre les stratégies que vous mettez en place. Vous me connaissez, je ne lâche jamais le morceau. On se donne rendez-vous en commission et très probablement alors en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je remercie à nouveau l'ensemble des groupes et de mes collègues – Monsieur le Président, j'en terminerai par là – ainsi que toutes ces personnes que l'on ne voit pas et qui travaillent à nos côtés pour faire en sorte que la majorité et la minorité puissent s'entendre et voter des textes aussi beaux et aussi forts que celui-ci.

(Applaudissements)

M. le Président. – Madame Roberty, je m'associe à vos remerciements ainsi qu'à l'expression de votre reconnaissance de notre reconnaissance collective à l'attention de toutes celles et de tous ceux qui, par leur expertise et par leur travail, alimentent, permettent et rendent possibles nos travaux.

Mmes Taquin et Ammi ne souhaitent pas répliquer.

La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je voulais aussi m’associer aux remerciements qui viennent d’être faits par ma collègue Sabine Roberty.

On a prouvé que l’on sait travailler ensemble et que l’enjeu valait vraiment la peine que l’on avance tous ensemble sur les violences et contre les violences faites aux personnes LGBTQIA+.

Je voulais aussi en profiter pour remercier, comme cela a été fait, nos équipes, parce qu’elles nous ont été d’une aide très précieuse, comme toujours, et M. le Ministre pour le plan stratégique qu’il a déjà lancé et son grand intérêt pour avancer sur le sujet.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Nous avons déposé cet amendement – c’était peut-être plus particulièrement pour répondre à Mme Roberty – assez facile à examiner rapidement. Comme je l’ai dit, il se basait sur vos premiers développements, tels qu’ils ont été présentés en commission. On a travaillé par amendements, comme on le fait toujours. Ici, on ne peut pas dire que ce soit complexe, on n’a pas 28 amendements qu’il faut analyser dans tous les sens, c’est assez clair. Comme je l’ai dit, il se base sur vos développements.

Par ailleurs, je suis complètement d’accord avec ce qu’il y avait dans votre texte proposé, c’est-à-dire que les mouvements masculinistes induisent et renforcent cette notion de guets-apens et le risque qui existe derrière les guets-apens. Cela nous semble vraiment important de porter cet amendement et de l’insérer. On ne voit pas ce qui pourrait être contradictoire par rapport au reste du texte.

Je n’ai pas compris la remarque sur le fait de travailler par amendement, j’ai envie de dire : comme d’habitude. Dans ce cas, c’est particulièrement simple, vu que votre texte nous l’a carrément suggéré.

Personnellement, je n’ai pas pu assister aux débats, je les ai suivis et bien écoutés. J’en ai discuté avec beaucoup de membres de la commission, parce que j’étais en audition sur les zones d’activité économique. On se répartit, mais on continue à travailler et à communiquer nos textes en temps utile.

Je vous remercie d’avance pour l’attention que vous allez réserver à cet amendement, en particulier au fait qu’il faille renforcer la prévention et la protection des jeunes face aux idéologies masculinistes. Quoi qu’il en soit, cela n’entamera pas notre vote sur le texte.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Monsieur le Président, mon amendement a été développé en commission. Je suis d’accord avec le texte du PS et je vais l’approuver. Cependant, je voulais

encore rappeler – il me semble que ce n’est pas assez précis –, au niveau de la campagne de sensibilisation, qu’il est évident qu’il faut tenir compte des personnes racisées et des personnes handicapées vu que cela a été mentionné par Unia et par plein de plateformes. Si je reviens avec ce propos et cet argument, ce n’est pas anodin. Il est important de le prendre en compte dans les campagnes de sensibilisation.

M. le Président. – Des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par Mme Cremasco et M. Hazée (Doc. 549 (2025-2026) N° 5) et par Mme Aït Alouha (Doc. 549 (2025-2026) N° 6).

Les amendements ont été déposés sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur les amendements et l’ensemble de la proposition de résolution.

VOTES

M. le Président. – J’invite Mmes les Secrétaires Hanus et Thoron à venir me rejoindre à la tribune pour procéder aux votes.

Proposition de décret modifiant les articles 3, 4, 8, et 8/1 du décret du 28 avril 2016 prêt « Coup de pouce », déposée par MM. Maillen, de Wasseige, Borsus, J.-P. Bastin, Mmes Laffut et Lazon **(Doc. 567 (2025-2026) N° 1 et 2)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l’ensemble de la proposition de décret modifiant les articles 3, 4, 8, et 8/1 du décret du 28 avril 2016 prêt « Coup de pouce », déposée par MM. Maillen, de Wasseige, Borsus, J.-P. Bastin, Mmes Laffut et Lazon (Doc. 567 (2025-2026) N° 1 et 2).

Je vous invite à activer votre poste de vote à l’aide de votre badge nominatif.

- Il est procédé au vote nominatif.

64 membres prennent part au vote.
64 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Alice Bernard (PTB), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline

Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Jori Dupont (Indépendant), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacquemin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Geneviève Lazonon (Les Engagés), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupard (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, la proposition de décret est adoptée. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Président, le vote positif de Mme Van Walle n'a pas été enregistré.

M. le Président. – Nous en tenons compte.

(Réaction de M. Spies)

M. Vincent Blondel (Les Engagés). – Monsieur le Président, pouvez-vous également comptabiliser mon vote positif ?

M. le Président. – Je suis désolé d'être atrocement rigoureux, mais je comptabilise les votes des personnes qui étaient là. Les personnes qui n'étaient pas là, hélas, je ne peux pas en tenir compte.

M. Vincent Blondel (Les Engagés). – Je confesse que je n'étais pas là.

M. le Président. – Mme Van Walle était là, mais pas les deux autres collègues. Je suis désolé, mais vous allez avoir l'occasion de voter dans quelques instants à peine.

**Projets de motion
déposés en conclusion de l'interpellation de
M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal, sur la
volonté du Gouvernement de reporter les
directives européennes RED III et PEB IV
par M. Hazée
(Doc. 571 (2025-2026) N° 1),
par Mme Özen
(Doc. 572 (2025-2026) N° 1)
et par Mme Mauel, MM. Resinelli et Tzanetatos
(Doc. 573 (2025-2026) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à M. le Ministre-Président Dolimont sur la volonté du Gouvernement de reporter les directives européennes RED III et PEB IV.

La première motion motivée de M. Hazée a été imprimée et distribuée sous le document n° 571 (2025-2026) N° 1.

La deuxième motion motivée de Mme Özen a été imprimée et distribuée sous le document n° 572 (2025-2026) N° 1.

La troisième motion pure et simple de Mme Mauel, MM. Resinelli et Tzanetatos a été imprimée et distribuée sous le document n° 573 (2025-2026) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mme Mauel, MM. Resinelli et Tzanetatos.

La parole est à M. Hazée, auteur principal du premier projet de motion motivée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Le point de départ, ce sont les déclarations du ministre-président, au nom du Gouvernement, dans un moment solennel – le discours sur l'état de la Wallonie –, où il annonçait sa volonté de « revoir, reporter ou phaser les directives RED III et PEB IV ».

De quoi parlons-nous ? La directive RED III veut accélérer le déploiement des énergies renouvelables et la directive PEB IV veut renforcer la performance énergétique des bâtiments. Nous parlons bien de directives adoptées depuis des années qui doivent être mises en œuvre et pour lesquelles, d'ailleurs, les délais de transposition ont été dépassés. Nous parlons donc de choses positives et nous parlons aussi d'enjeux majeurs.

Je ne vais pas faire ici un cours sur l'importance de la lutte contre le dérèglement climatique ou l'adaptation climatique. La crise des prix de l'énergie dans le cadre

de la guerre insensée qui a été déclenchée en Iran a bien montré notre vulnérabilité. Les inondations toutes récentes en Wallonie ont encore rappelé, s'il le fallait, toute cette importance.

Cela a donc suscité surprise, stupéfaction et consternation. Même le groupe MR, en commission, a exprimé la même incompréhension que nous. Je ne vais pas prolonger cette référence parce que les événements graves qui se produisent dans un autre Parlement, dans lequel nous avons l'honneur de siéger, ne me prêtent pas à rire aujourd'hui. C'est dire l'importance de cette incompréhension.

Le ministre-président, en commission, a tenté d'amener des nuances. Il y a eu certaines nuances partielles, trop faibles à nos yeux, par rapport à l'importance de l'enjeu et de l'inquiétude.

Très concrètement, notre motion propose au Gouvernement :

- de retirer sa déclaration ;
- de finaliser aussi rapidement que possible la transposition puisque nous sommes en retard ;
- d'assurer la mise en œuvre concrète, de façon loyale et complète, des deux directives ;
- enfin, d'amplifier et accélérer la lutte contre le dérèglement et pour l'adaptation, et non pas de la freiner, de tergiverser ou de décélérer.

M. le Président. – La parole est à Mme Özen, auteure principale du second projet de motion motivée.

Mme Özlem Özen (PS). – Chers collègues, la motion que je dépose aujourd'hui au nom de mon groupe pose une question simple : ce Gouvernement veut-il réellement réussir la transition énergétique ou prépare-t-il déjà le terrain du renoncement ?

Cette question est essentielle parce que les propos tenus ces dernières semaines par le ministre-président ne sont pas anodins et évoquent la possibilité de revoir, de reporter ou de phaser les directives RED III et PEB IV. C'est un signal politique, un signal envoyé aux citoyens, aux communes, aux entreprises, au secteur de la rénovation et à toutes celles et tous ceux qui ont besoin de stabilité pour investir.

Or, la Wallonie est déjà en retard dans les transpositions de RED III et l'échéance de PEB IV arrive. Nous parlons d'obligations européennes concrètes, mais surtout d'enjeux encore plus concrets pour les Wallons et les Wallonnes : se chauffer, isoler son logement, réduire sa facture et sortir progressivement de la dépendance au gaz, au mazout et aux énergies fossiles.

En commission, M. le Ministre-Président a voulu rassurer. Il a expliqué qu'il n'y avait pas de renoncement aux objectifs climatiques, pas de remise en cause de la trajectoire de décarbonation, mais une volonté de pragmatisme, de soutenabilité et de sécurité

juridique. Très bien, mais alors il faut aller jusqu'au bout du raisonnement. Le pragmatisme, ce n'est pas reporter sans financer. Le pragmatisme, ce n'est pas critiquer l'Europe d'un côté et affaiblir les outils wallons de l'autre. Le pragmatisme, ce n'est pas dire aux citoyens qu'il faut rénover leur logement, tout en rendant les aides moins accessibles, voire inexistantes.

La réalité, c'est qu'un ménage qui doit isoler sa toiture ne vit pas dans un tableau Excel, qu'une famille qui doit remplacer une chaudière ne raisonne pas en slogans. Un pensionné, une famille monoparentale, un propriétaire modeste ou un locataire qui vivent dans une passoire énergétique ne peuvent pas simplement entendre « faites un prêt ».

Un prêt, même à taux zéro, reste une dette. J'ai beau le répéter, mais une transition qui repose principalement sur l'endettement des ménages n'est pas une transition juste. C'est une transition qui risque de devenir un luxe réservé à ceux qui ont déjà les moyens.

C'est là que se trouve l'incohérence du MR. Vous dites vouloir protéger le pouvoir d'achat, mais vous fragilisez les instruments qui permettent aux ménages de réduire leurs factures. Ce n'est pas l'Europe...

(Réaction de M. Maroy)

Monsieur Maroy, laissez-moi continuer. Vous ferez vos bruits de fond plus tard.

Ce n'est pas l'Europe qui a désorganisé les primes à la rénovation en Wallonie. Ce n'est pas l'Europe qui choisit vos priorités budgétaires, et c'est encore moins l'Europe qui vous empêche de soutenir davantage les ménages précaires, les classes moyennes, les communes et le logement public.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur Hazée, je tiens tout d'abord à vous présenter mes excuses pour la confusion de l'autre jour. Je vous rassure, je n'avais aucune intention de m'approprier vos idées. Nos trajectoires se sont croisées...

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Il n'y a pas de difficulté. C'était un honneur et l'un de mes meilleurs succès.

(Rires et applaudissements)

Mme Christine Mauel (MR). – Nos trajectoires se sont croisées brièvement il y a quelques années, et ont ensuite vite trouvé leur cours naturel. Je vous rends bien volontiers la pleine propriété intellectuelle de votre intervention.

Aujourd'hui, nous devons avoir le courage de dire que la trajectoire actuelle de la transition européenne ne produit pas, à ce stade, les résultats escomptés. À force

d'accumuler les normes, l'Europe fragilise son tissu industriel, pèse sur son pouvoir d'achat, et met en risque l'adhésion des citoyens au projet climatique.

Oui à la décarbonation, mais non à une transition déconnectée des réalités économiques et sociales. Les textes comme l'ETS2, RED III et PEB IV ne sont pas des fins en soi. Ce sont des outils qui doivent rester adaptables lorsque leurs effets deviennent excessifs. Nous devons examiner les paramètres, ajuster le rythme, voire reporter certaines échéances quand c'est nécessaire.

Le ministre-président a déclaré avec lucidité, lors de son discours sur l'état de la Wallonie en matière d'énergie, que le choix doit rester national et pragmatique. Chaque État doit pouvoir définir son mix énergétique selon ses infrastructures et ses contraintes propres. À défaut, nous risquons d'imposer des obligations contre-productives, avec des conséquences très concrètes pour les ménages et les entreprises.

Le constat est le même pour la rénovation des bâtiments. Les ambitions sont légitimes, mais les exigences doivent rester soutenables. En Wallonie, les montants nécessaires sont colossaux. Nous ne pouvons pas demander aux ménages, en particulier les plus précaires, de porter seuls une charge aussi lourde.

Notre ligne est simple : une transition climatique crédible doit être réaliste, socialement acceptable et économiquement soutenable. C'est à ces conditions seulement qu'elle pourra réussir.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli, autre auteur du projet de motion pure et simple.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Le débat que nous avons à été généré par les propos du ministre-président lors du discours sur l'état de la Wallonie. Ce ministre-président a pu, en commission, il y a deux semaines, nous rassurer sur les intentions du Gouvernement par rapport à RED III et PEB IV. Il n'y aura pas de renoncement par rapport aux objectifs qui sont à la fois climatiques et de décarbonation.

Avec le groupe des Engagés, nous réaffirmons notre volonté de tenir et de respecter ces objectifs. Les réglementations s'inscrivent dans le cadre des engagements européens qui visent à accélérer la transition climatique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Nous devons donc maintenir notre objectif de neutralité carbone, comme le rappelle la Déclaration de politique régionale.

On ne peut pas dire aujourd'hui – j'entends certains collègues – que le Gouvernement ne fait rien, puisque, en troisième lecture, le projet de décret PEB IV a été adopté et il sera donc bientôt sur la table de notre Parlement. Nous l'analyserons avec beaucoup

d'attention. On continuera aussi à porter notre attention sur l'accompagnement des ménages face à ces objectifs importants.

Enfin, de manière plus globale et considérant la situation de l'Europe, qui se trouve aujourd'hui plongée en pleine crise – énergétique notamment – suite au chaos géopolitique organisé au Moyen-Orient, nous devons continuer et accélérer nos efforts en faveur d'une transition des énergies fossiles vers les énergies durables. C'est une condition pour garantir notre indépendance énergétique et pour diminuer notre consommation – on doit toujours rester dans la sobriété énergétique –, mais également une question de pouvoir d'achat par rapport au pouvoir énergétique des Wallonnes et des Wallons.

M. le Président. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.

42 membres répondent oui.

25 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacquemin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugesangango (PTB), Özlem Özen (PS), Sabine

Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

**Projet de motion
déposé en conclusion de l'interpellation de
Mme Aït Alouha à M. Coppieters, Ministre de
la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et
de l'Économie sociale, sur l'exposition au
cadmium en Wallonie
par Mme Aït Alouha
(Doc. 576 (2025-2026) N° 1)**

**Projet de motion
déposé en conclusion de l'interpellation de
Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la
Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale, sur l'abandon du
Gouvernement wallon face à la problématique
du cadmium
par Mme Dejardin, M. Lepine et Mme Roberty
(Doc. 577 (2025-2026) N° 1)**

**Projet de motion
déposé en conclusion des interpellations de
Mme Aït Alouha à M. Coppieters, Ministre de
la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et
de l'Économie sociale, sur l'exposition au
cadmium en Wallonie et de Mme Dejardin à
M. Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale, sur l'abandon du
Gouvernement wallon face à la problématique
du cadmium
par Mmes Jacqmin et Durenne
(Doc. 578 (2025-2026) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion des interpellations à M. le Ministre Coppieters :

- de Mme Aït Alouha sur l'exposition au cadmium en Wallonie ;
- de Mme Dejardin sur l'abandon du Gouvernement wallon face à la problématique du cadmium.

La première motion motivée de Mme Aït Alouha a été imprimée et distribuée sous le document n° 576 (2025-2026) N° 1.

La deuxième motion motivée de Mme Dejardin, M. Lepine et Mme Roberty a été imprimée et distribuée sous le document n° 577 (2025-2026) N° 1.

La troisième motion pure et simple de Mmes Jacqmin et Durenne a été imprimée et distribuée sous le document n° 578 (2025-2026) N° 1.

Mme Aït Alouha a proposé un amendement (Doc. 576 (2025-2026) N° 2) à sa motion motivée. Il a été imprimé et distribué et déposé sur le portail des parlementaires.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mmes Jacqmin et Durenne.

La parole est à Mme Aït Alouha, auteure principale du premier projet de motion motivée.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Messieurs et Mesdames les Ministres, chers collègues, le cadmium est un métal lourd et toxique, qui s'accumule progressivement dans l'organisme tout au long de la vie. Ses conséquences sur la santé sont particulièrement préoccupantes : atteinte rénale, fragilité osseuse, problèmes cardiovasculaires et risque accru de cancer.

Les données récentes du biomonitoring réalisé en Wallonie entre 2019 et 2023 montrent une réalité alarmante : le cadmium a été détecté dans les urines de 95 % des enfants testés. Plus inquiétant encore, les concentrations observées sont aujourd'hui deux à trois fois plus élevées que lors de la campagne précédente, réalisée en 2011 et 2012.

Les scientifiques expliquent que la principale source d'exposition actuelle est l'alimentation, elle-même liée en grande partie à l'utilisation d'engrais phosphatés en agriculture. La réglementation européenne fixe aujourd'hui une limite de 60 milligrammes de cadmium par kilogramme d'engrais phosphatés. Pourtant, plusieurs autorités sanitaires estiment qu'un seuil beaucoup plus bas, autour de 20 milligrammes par kilo, serait nettement plus protecteur pour la population.

Les chiffres observés dans certains pays européens sont également préoccupants. La France présente par exemple l'un des taux les plus élevés de concentration de cadmium dans le sang, avec environ 0,43 microgramme par litre, contre 0,23 en Belgique. Aux États-Unis, c'est 0,17.

Ces données sont interpellantes lorsque l'on constate que de nombreux produits consommés quotidiennement – céréales, pâtes ou autres denrées alimentaires – proviennent des pays voisins où les niveaux de contamination sont plus élevés. Il paraît évident que nous devons non seulement agir sur les sols belges, mais également renforcer notre vigilance concernant les produits alimentaires importés qui sont présents dans nos grandes surfaces.

La Wallonie porte un héritage industriel important, notamment lié à l'industrie du zinc, qui a déjà contribué

à changer certains sols en métaux lourds. Cela renforce la nécessité d'une vigilance particulière sans impacter financièrement les agriculteurs. D'autant plus que des solutions existent ; il est possible de réduire la teneur en cadmium des engrais phosphatés ou d'orienter l'approvisionnement vers des phosphates naturellement moins riches en cadmium. Certaines pratiques agricoles permettent également de limiter l'absorption du cadmium par les cultures ; c'est précisément dans ce contexte que notre motion prend tout son sens.

Les aliments les plus contributeurs ne sont pas nécessairement les plus contaminés, mais ceux que l'on consomme au quotidien. Si l'on prend l'exemple du petit déjeuner, pratiquement tous les éléments sur la table sont contaminés : céréales, biscuits ou encore viennoiseries. Il ne s'agit évidemment pas de stigmatiser un pays voisin ni de créer des inquiétudes inutiles, mais simplement d'appliquer avec sérieux le principe de précaution lorsqu'il s'agit de notre santé et particulièrement celle de nos enfants. C'est pourquoi notre motion demande de renforcer, en collaboration avec les autorités fédérales compétentes, les contrôles sanitaires, la traçabilité, la surveillance de la teneur en cadmium des produits alimentaires importés et commercialisés dans les grandes surfaces wallonnes, en particulier ceux destinés à l'alimentation des enfants.

J'espère que vous allez valider cette motion.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin, auteure principale du second projet de motion motivée.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, chers collègues, derrière « cadmium », ce mot un peu abstrait, il existe une réalité très concrète. Il y a des sols contaminés, parfois en raison de phénomènes naturels, mais aussi à cause d'un lourd héritage industriel. Il y a des maraîchers et des agriculteurs qui découvrent aujourd'hui que les terres qu'ils cultivent présentent des teneurs élevées en cadmium. Il y a également des citoyens qui, à travers leur alimentation, sont exposés à ce métal lourd cancérigène.

Lors de nos derniers échanges en commission sur le sujet, certains collègues ont estimé que le ton du Parti socialiste avait changé au fil des semaines. C'est bien le cas, notre ton a changé. En effet, entre-temps, nous avons appris l'existence du dernier rapport de l'AFSCA, les contrôles qui se multiplient et le désarroi des maraîchers. Surtout, entre-temps, nous avons entendu le Gouvernement expliquer que sa responsabilité se limitait essentiellement à informer. Or, Monsieur le Ministre, je sais que vous en êtes convaincu : informer ne suffit pas. Les maraîchers que nous avons rencontrés ne demandent pas l'impossible, ils demandent à être écoutés et que l'on ne les laisse pas seuls face à une pollution dont ils ne sont pas responsables.

C'est précisément le sens de cette motion. Nous demandons par celle-ci :

- une information proactive et un accompagnement des producteurs concernés ;
- une concertation rapide avec les organisations agricoles, les scientifiques et l'AFSCA ;
- davantage de recherches pour développer des solutions agronomiques ;
- une véritable stratégie associant santé, agriculture et environnement.

Cette motion n'est pas une motion de dénonciation, mais une motion de solution. Au début de la chaîne, il y a des agriculteurs et des maraîchers qui se sentent abandonnés. À la fin de la chaîne, il y a des citoyens et des citoyennes qui attendent des pouvoirs publics qu'ils protègent leur santé et leur alimentation. Entre les deux, il y a notre responsabilité collective – nous invitons le Gouvernement à l'assumer pleinement. Avec ma collègue, Mélissa Hanus, nous veillerons à ce que les engagements soient pris et, surtout, à ce qu'ils soient suivis d'effets.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin, auteure principale du projet de motion pure et simple.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – L'exposition au cadmium représente une problématique inquiétante sur laquelle le ministre a déjà été interrogé plusieurs fois. Dans le cadre de ses compétences propres, il a répondu à l'ensemble des interrogations de manière claire et pragmatique. Certaines discussions relatives à l'agriculture doivent donc être redirigées vers la ministre compétente.

Cependant, il s'agit bien d'une problématique avec des enjeux environnementaux et de santé publique. Bien que l'origine soit en partie historique via l'activité industrielle, elle n'en est pas moins actuelle via la gestion de ce métal tracé dans les sols agricoles, l'utilisation d'engrais phosphatés ou encore les voies d'exposition liées à l'alimentation en général ou au tabagisme. Dans sa réponse, le ministre a rappelé sa volonté de soutenir toute initiative ou décision visant un abaissement progressif de la teneur en cadmium dans les engrais phosphatés qui sera prise aux niveaux européen ou fédéral par les autorités compétentes. Nous soutenons bien évidemment cela et nous appuyons la logique de concertation dans laquelle le ministre s'est depuis longtemps inscrit.

La communication et la transparence auprès des citoyens et agriculteurs ont été visées dans les interpellations et motions déposées. À ce sujet, nous saluons le travail effectué pour fournir à l'utilisateur la carte interactive des teneurs probable en cadmium depuis le mois d'avril. Il s'agit d'une réelle avancée dans l'information concrète, de qualité et appliquée au terrain. Il en va de même pour les recommandations formulées au sujet des risques sanitaires pour les jardiniers non professionnels. Celles-ci sont importantes à diffuser. J'invite tout un chacun à s'informer

qualitativement via les pages dédiées au cadmium sur le portail Environnement du SPW.

Enfin, le ministre nous a bien éclairés sur la complexité de la réduction-suppression des dépassements des teneurs maximales ou encore de l'assainissement des sols. Le CRA-W, par le biais de la recherche de nouvelles techniques agronomiques, a un rôle clé à jouer dans ce cadre pour limiter les risques de dépassement. En outre, il est important d'adopter une approche de gestion du risque lié à la parcelle, qui implique notamment d'adapter les pratiques culturales, les apports d'amendements ou encore les contrôles des exportations agricoles.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne, autre auteure du projet de motion pure et simple.

Mme Véronique Durenne (MR). – Personne ne conteste les impacts du cadmium sur la santé humaine. En effet, il s'accumule dans les sols et dans la chaîne alimentaire et il finit par atteindre la santé de nos concitoyens. Protéger la santé publique et la qualité de nos sols est une responsabilité collective que nous partageons.

Si j'ai souhaité questionner M. le Ministre en commission, c'est à cause de la phrase qu'il a prononcée en séance plénière : « L'agriculteur connaît la qualité de ses sols. Il sait donc les risques qu'il prend en cultivant certains légumineux ». Les agriculteurs ne sont pas à l'origine des pollutions historiques que nous connaissons aujourd'hui. En effet, ces contaminations proviennent principalement du passé industriel de nos régions. Il faut reconnaître le problème et y répondre avec sérieux, tout en veillant à ne pas faire peser sur le monde agricole une responsabilité qui n'est pas la sienne.

La lutte contre la dégradation des sols et la gestion de ses effets sur la santé, l'environnement et la biodiversité représentent un enjeu majeur du Gouvernement, présent dans la DPR, et nous le partageons. Dans cette logique, le projet CAPASOL et la carte interactive des teneurs probables en cadmium, accessible par tous sur le Géoportail de la Wallonie, vont dans le bon sens.

Il faut reconnaître le problème et le traiter sérieusement, car le cadmium dans les sols agricoles est un enjeu de santé publique. Il faut renforcer la connaissance, la surveillance et la communication en s'appuyant sur des outils de biomonitoring et les plateformes existantes.

Ensuite, cela suppose aussi de travailler dans la concertation et l'accompagnement. Les mesures qui doivent être prises gagnent à être élaborées avec les syndicats agricoles et les acteurs de terrain.

Enfin, il faut assurer une information claire et accessible à tous, en évitant à la fois toute minimisation

du problème et toute forme de dramatisation excessive. C'est cet esprit de responsabilité et d'équilibre que nous défendons.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Le débat qui nous occupe met le doigt sur une vérité que le Gouvernement refuse de voir : de très nombreux agriculteurs et maraîchers wallons sont abandonnés face à une pollution historique au cadmium dont ils ne sont pas responsables.

On parle de près de 48 000 hectares contaminés, de productions détruites et d'enfants wallons deux à trois fois plus contaminés que la moyenne belge. Pendant ce temps, le ministre Coppieters reste silencieux. Il n'y a pas de filière de revalorisation, pas de dédommagement et pas de stratégie transversale.

Le PTB dit oui aux demandes concrètes qui sont déposées : l'information des producteurs, la concertation urgente, les recherches agronomiques et le soutien financier aux victimes. Aux agriculteurs et aux maraîchers, nous disons : « Ce n'est qu'un début. Agissons ensemble sans attendre ».

Nous ne soutiendrons pas la motion pure et simple.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Chers collègues, le cadmium est présent dans les sols wallons et en plus grande quantité dans le Pays de Herve et le bassin liégeois. Il est en grande partie un héritage direct de décennies d'activités industrielles intensives.

Ma préoccupation première en commission a été l'impact sur les maraîchers et agriculteurs, même s'ils ne sont pas les seuls à être impactés. Les maraîchers utilisent souvent sur leurs terres une autre source connue de cadmium, c'est-à-dire les engrais chimiques phosphatés.

La seule solution pour leur permettre de sortir d'une situation dont ils ne sont pas responsables, c'est de les accompagner, de les soutenir économiquement lorsqu'ils subissent des pertes liées à une pollution héritée et de trouver des solutions afin qu'ils puissent malgré tout continuer à exercer leur métier.

Tout cela n'a pas eu de réponse concrète ou satisfaisante en commission. Je trouve que c'est inadmissible. Le ministre et le Gouvernement wallon ne peuvent pas rester spectateurs de cette situation.

M. le Président. – Je ne vois pas de demande d'intervention complémentaire sur le banc gouvernemental.

Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.

42 membres répondent oui.

25 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupard (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugesangango (PTB), Özlem Özen (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

**Projets de motion
déposés en conclusion de l'interpellation de
M. Hazée à M. Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux, sur la hausse programmée
jusqu'à 40 pour cent des tarifs pratiqués par
le TEC**

par Mme Hanus et M. Lefèbvre

(Doc. 579 (2025-2026) N° 1),

par M. Hazée

(Doc. 580 (2025-2026) N° 1)

et par Mme Fafchamps et M. Maroy

(Doc. 581 (2025-2026) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à M. le Ministre Desquesnes sur la hausse programmée jusqu'à 40 pour cent des tarifs pratiqués par le TEC.

La première motion motivée de Mme Hanus et M. Lefèbvre a été imprimée et distribuée sous le document n° 579 (2025-2026) N° 1.

La deuxième motion motivée de M. Hazée a été imprimée et distribuée sous le document n° 580 (2025-2026) N° 1.

La troisième motion pure et simple de Mme Fafchamps et M. Maroy a été imprimée et distribuée sous le document n° 581 (2025-2026) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mme Fafchamps et M. Maroy.

La parole est à Mme Hanus, auteure principale du premier projet de motion motivée.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Monsieur le Président, chers collègues, depuis des mois, nous intervenons en Commission de la mobilité du Parlement wallon pour interroger le ministre sur différents sujets, qu'il s'agisse des tarifs, du maintien des abonnements à 1 euro par mois pour les jeunes, les seniors et les BIM, la question du billet unique, la sécurité dans les bus et aux arrêts, les conditions de travail du personnel ou encore, plus récemment, de la suppression envisagée puis suspendue des horaires papier dans certains arrêts TEC.

Face à nos multiples questions, le ministre sortait systématiquement son parapluie. Comprenez : le travail en cours sur le nouveau contrat de service public de l'OTW. Une manière pour lui d'esquiver nos questions sans jamais y répondre et maintenir le flou total sur la question de la tarification dynamique. Aujourd'hui, les choses ont le mérite d'être claires. Le nouveau CSP démontre le vrai visage de cette majorité en matière de mobilité publique : une augmentation des tarifs jusqu'à

40 % de plus des tickets pour les usagers des TEC en Wallonie.

Quand la droite vous pousse à opposer accessibilité des tarifs et accessibilité de l'offre, en réalité, vous tombez, chers collègues, dans un piège. Il faut le rappeler, le TEC, le transport public, n'est pas un produit commercial comme un autre. C'est un service au public rendu par cette entreprise. Pour beaucoup de Wallons, il ne s'agit pas d'une question de confort lorsqu'ils prennent le bus, mais une question de nécessité pour aller travailler, accéder aux soins, accéder à l'école, avoir accès à des services culturels ou simplement à une vie sociale. Augmenter de 40 % les tarifs des TEC pour pouvoir se déplacer, ce n'est pas seulement un ajustement budgétaire. C'est un choc pour les navetteurs concernés.

Si vous voulez, chers collègues, maintenir un bus et faire en sorte qu'il reste attractif sur le sol wallon, ne commencez pas, s'il vous plaît, par augmenter les prix. Par cette motion, nous demandons un maintien des abonnements à 1 euro par mois pour les jeunes, les seniors et les BIM ainsi qu'une étude d'impact social, avant toute réforme tarifaire, pour savoir qui va payer et où. C'est le sens de la motion que nous déposons aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée, auteur principal du second projet de motion motivée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – La politique tarifaire du TEC poursuit à nos yeux deux objectifs. Il y a un objectif d'attractivité du transport public, mais il y a aussi un objectif social. Cette politique, souvent caricaturée de façon un peu dogmatique, existe en fait depuis longtemps. Il y a la quasi-gratuité pour les seniors, pour les jeunes de 18 à 25 ans, pour les personnes bénéficiant du statut BIM. Il y a la gratuité pour les enfants, pour une série d'autres publics – je pense aux personnes en situation de handicap. Il y a des tarifs réduits pour les jeunes de 12 à 18 ans. Nous avons alors une offensive contre cette politique tarifaire qui prend des proportions très importantes, puisque le contrat de service public annonce une augmentation potentielle de 40 % des tarifs.

On peut peut-être trouver une partie de la solution dans une meilleure lutte contre la fraude. On annonce aussi une augmentation du nombre d'usagers, mais la grosse partie va venir de l'augmentation des tarifs – tout le monde le voit –, a fortiori si cette augmentation des tarifs conduit à moins de personnes dans le bus, à moins de personnes dans le tram ou dans le métro.

Il y a là une difficulté, qui est d'autant plus saillante que le ministre n'a apporté aucun élément tangible pour expliquer d'où sort ce chiffre ; sinon d'un petit doigt que l'on pointe au vent. Il n'y a pas de simulation, il n'y a pas de chiffres qui permettent de penser d'où vont

venir les différentes catégories d'augmentation des recettes, d'où va venir cette augmentation.

La motion demande donc clairement au Gouvernement de revoir son projet de contrat de service public. On dira : « Mais avec quoi vient-il ? » Hier encore, nous avions, à la suite de notre travail et avec une mobilisation citoyenne, demandé au ministre de revoir le choix de la suppression par LeTEC des horaires papier. Cette demande a été entendue ; c'est dire si point n'est besoin d'espérer pour entreprendre. Nous avons donc ici une demande claire par rapport à cette volonté de foncer dans le mur avec cette augmentation potentielle de 40 % des tarifs et, en même temps, d'amplifier les investissements dans le transport en commun.

Certains – je l'ai encore entendu tout à l'heure – opposent systématiquement la politique de l'offre ou les investissements à la politique des tarifs ; c'est un choix politique. On peut faire ce choix politique, mais on peut aussi faire un autre choix politique. C'est bien ce que nous vous proposons.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps, auteure principale du projet de motion pure et simple.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Chers collègues, on ne peut pas vraiment dire que le précédent contrat de service public était financé, puisqu'il reposait sur des fonds du Plan de relance – donc, par définition, des moyens temporaires –, bien loin d'un financement durable du transport public. Cela a entretenu une forme d'illusion d'État-providence qu'il n'est tout simplement pas possible d'assumer à long terme. Appauvrir volontairement le service public pour obtenir des gains électoraux, est-ce une politique sociale responsable ? Pour nous, c'est clairement non. Une véritable politique sociale doit être crédible et soutenable dans le temps.

Dans ce contexte, demander à l'OTW d'augmenter ses recettes propres de 4 % ne paraît ni excessif ni déraisonnable, d'autant que la gratuité pour les moins de 12 ans, ainsi que pour les personnes malvoyantes et leurs accompagnants, est maintenue. Le financement propre s'apparente à ce qui est prévu chez De Lijn, pourtant déjà dans la fourchette basse des opérateurs publics en matière de recettes propres. Quatre-vingt-six pour cent du financement de l'OTW continuent d'être assurés par la Région. Demander une hausse des recettes de 4 % ne signifie pas automatiquement une augmentation linéaire des tarifs. Par contre, près de 63 % des citoyens n'utilisent toujours pas les transports en commun. C'est contre ce nombre qu'il faut lutter. C'est ce nombre qu'il faut faire évoluer.

Monsieur Hazée, il y a deux semaines, en commission, vous affirmiez que le fait que le ministre ne doive plus approuver directement les tarifs du TEC constituerait une forme de déresponsabilisation. Évidemment que le ministre reste politiquement

responsable ; c'est le principe même de la tutelle exercée sur une entreprise publique. Les réformes engagées ne visent pas à s'en laver les mains, contrairement à ce que vous laissiez entendre en parlant de « Ponce Pilate » Desquesnes. Elles visent au contraire davantage d'efficacité et un meilleur service rendu aux citoyens. Puisque nous sommes dans les formules imagées, permettez-moi de dire que le précédent contrat de service public aurait peut-être davantage mérité le nom de « contrat perlimpinpin Henry ».

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – S'il avait été financé, vous l'auriez revu comme à la RTBF.

M. le Président. – La parole est M. Maroy, autre auteur du projet de motion pure et simple.

M. Olivier Maroy (MR). – J'avoue être toujours surpris par certains raccourcis. On vient d'en entendre il y a quelques instants. L'opposition entretient volontairement une confusion entre deux choses, chers collègues, qui sont totalement différentes :

- d'un côté, l'objectif d'augmenter le taux de couverture des recettes ;
- de l'autre, une prétendue hausse automatique de 40 % du prix des tickets.

C'est intellectuellement malhonnête. Madame Hanus, répéter plusieurs fois des mensonges n'en fait pas une vérité.

Augmenter le taux de couverture ne signifie pas mécaniquement faire payer 40 % plus cher les usagers, cela peut aussi – c'est manifestement ce que refuse de voir l'opposition – résulter d'une augmentation du nombre de voyageurs payants, d'une meilleure lutte contre la fraude, d'une simplification tarifaire qui rend le système plus lisible et plus attractif, ou encore d'une modernisation de l'offre qui attire davantage de monde dans les bus.

Contrairement à ce que l'on entend beaucoup et ce que l'on vient encore d'entendre, cette réforme portée par le ministre est une vraie tentative de rendre LeTEC plus durable financièrement parce qu'un réseau dont 90 % des coûts sont supportés par le contribuable, ce n'est pas soutenable éternellement, surtout dans le contexte budgétaire que l'on connaît. Ce passage de 10 à 14 % du taux de couverture reste d'ailleurs très inférieur à ce que l'on observe ailleurs en Belgique : autour de 14 % pour De Lijn, plus de 25 % pour la STIB et bien davantage encore pour la SNCB.

Le vrai enjeu, c'est de savoir comment on fait revenir les automobilistes vers les transports publics. On sait que, aujourd'hui, les Wallons restent massivement attachés à leur voiture, c'est ce qu'il faut changer. Là, il faut sortir des slogans.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Derrière les grands mots sur la modernisation, la responsabilité et l'efficacité, il y a en fait une réalité très simple : le Gouvernement va aller chercher environ 35 millions d'euros dans la poche des usagers du TEC. Oui, le passage d'un taux de couverture de 10 à 14 % pour les recettes, ce sont en réalité peut-être d'autres mesures, mais il y aura des tickets qui vont être beaucoup plus chers, des abonnements plus chers, une mobilité plus chère pour celles et ceux qui n'ont souvent pas d'autre choix que de prendre le bus.

Le Gouvernement dit vouloir attirer plus de monde dans les transports publics, mais commence par augmenter les prix. C'est franchement absurde.

Pour le PTB, LeTEC n'est pas une entreprise commerciale, c'est un service public. On ne redresse pas les finances du transport public en faisant les poches des citoyens. Il faut investir dans l'offre, dans la fréquence, dans la ponctualité et dans des tarifs accessibles.

Cette réforme n'est pas une modernisation, mais une augmentation déguisée et nous la refusons.

M. le Président. – La parole est M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Les motions déposées ici par les collègues d'Ecolo et du Parti socialiste posent une vraie question : quelle place voulons-nous pour les transports en commun dans l'avenir ? Alors que le prix du diesel a déjà dépassé les 2 euros du litre, on devrait renforcer les alternatives à la voiture. Regardons ce qui se fait ailleurs. À Dunkerque, à seulement 2 heures de Tournai où j'habite, la gratuité des bus a permis de passer de 9 millions de voyages en 2017, avant la gratuité, à plus de 24 millions de voyages en 2025.

La gratuité, l'accessibilité et une offre de qualité devraient être nos priorités si l'on veut répondre à la fois à l'urgence climatique et à l'urgence sociale. Toutefois, que fait ce Gouvernement ? Tout l'inverse, vous réduisez l'offre et vous augmentez les tarifs. Vous faites exactement l'inverse de ce qu'il faudrait faire.

C'est une politique qui va pénaliser les usagers et tous ceux qui finalement cherchent une alternative à la voiture.

Bref, votre vision en termes de transports, c'est chacun pour soi et Dieu pour tous. Une vision qui colle davantage à l'ancien PSC qu'au renouveau du courage de changer des Engagés.

M. le Président. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
42 membres répondent oui.
24 membres répondent non.
1 membre s'abstient.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mael (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupard (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Özlem Özen (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- S'est abstenue :

Mme Mélissa Hanus (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Justification d'abstention

M. le Président. – J'invite la membre qui s'est abstenue à faire connaître ses motifs d'abstention.

La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – On a entendu la parole des collègues de la majorité dans le cadre de ce débat. Pour résumer, vous essayez de nous vendre une

augmentation des prix des TEC par une amélioration de l'offre.

Pour rappel, quelles ont été vos dernières décisions en matière d'infrastructures au niveau du TEC ? C'est la fin de l'extension du tram de Liège, l'abandon du projet de BHNS à Mons et à Charleroi, la mise à mort du transport public permanent dans les zones rurales avec l'instauration du TEC à la demande.

Pour répondre à l'intervention de M. Maroy tout à l'heure lors des questions urgentes...

(Réactions dans l'assemblée)

M. Olivier Maroy (MR). – Est-ce une justification d'abstention ?

Mme Mélissa Hanus (PS). – Il n'y a pas besoin d'aller en France pour avoir des réponses.

(Réactions dans l'assemblée)

En 2023, ce sont 420 000 abonnements achetés avec la quasi-gratuité.

M. Olivier Maroy (MR). – C'est s'acheter une minute de plus !

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – S'il vous plaît, Mme Hanus a la parole.

Il n'y a pas de disposition qui contrôle l'expression d'une justification dans le règlement.

La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Comme je le disais, il n'y a pas besoin d'aller en France pour avoir réponse à vos questions. En 2023, il y a eu 420 000 abonnements achetés avec la quasi-gratuité, 452 000 en 2024 pour cette même catégorie. Oui, la quasi-gratuité fonctionne ; non, Monsieur Maroy, ce n'est pas de l'électorisme.

(Applaudissements)

Projets de motion
déposés en conclusion de l'interpellation de
M. Hazée à M. Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux, sur l'opacité totale autour
du vote électronique
par M. Hazée
(Doc. 582 (2025-2026) N° 1)
et par Mme Fafchamps et M. Chintinne
(Doc. 583 (2025-2026) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à M. le Ministre Desquesnes sur l'opacité totale autour du vote électronique.

La première motion motivée de M. Hazée a été imprimée et distribuée sous le document n° 582 (2025-2026) N° 1.

La seconde motion pure et simple de Mme Fafchamps et M. Chintinne a été imprimée et distribuée sous le document n° 583 (2025-2026) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mme Fafchamps et M. Chintinne.

La parole est à M. Hazée, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Dans une démocratie, le Parlement a un rôle fondamental. Il repose sur son règlement, et vous en êtes le gardien impartial. À côté de cela et en amont, l'organisation des élections est un enjeu essentiel.

Lorsqu'il y a un changement dans l'organisation des élections, avec notamment cette volonté du Gouvernement de restaurer et de généraliser le vote électronique, cela doit reposer sur un débat public et une absence totale de zones d'ombre.

Or, après l'annonce faite par le Gouvernement en la matière, nous avons interrogé à plusieurs reprises le ministre des Pouvoirs locaux, compétent dans le Gouvernement pour cette question. Il n'y a eu aucune réponse. Après une question orale, après une deuxième question orale, puis après une interpellation, il n'y a eu aucune réponse sur deux enjeux clés à nos yeux.

D'une part, on ne connaît pas les raisons qui conduisent le Gouvernement à revoir ce qui avait fait l'objet, il y a 10 ans, d'un débat dans cette assemblée, avant de faire le choix du vote papier. Il n'y a aucune explication sur la manière de rencontrer tous les motifs retenus à ce moment-là pour motiver ce choix. Je pense aux incidents très nombreux au fil des années, aux défaillances techniques, à l'enjeu de la fiabilité et du

contrôle citoyen. On pourrait ajouter – on n'en parlait pas il y a 10 ans – les cybermenaces qui se sont insérées dans notre société.

On n'a aucune réponse non plus sur l'enjeu des coûts et des surcoûts budgétaires. Le ministre fédéral de l'Intérieur a été plus loquace sur le sujet. Il a dit : cela va coûter 80 millions d'euros. Il a annoncé que c'était 20 millions d'euros pour l'État fédéral et 60 millions d'euros pour les entités fédérées concernées.

Rien que sur ce point, il y a déjà une contradiction avec l'affirmation du ministre Desquesnes qui, lui, évoque un partage moitié-moitié. Il n'y a pas de raison.

Pour un enjeu aussi essentiel, qu'il y ait une absence de réponse sur les questions clés qui se posent, et une légèreté complète, cela ne va pas. Que ce soit pour l'enjeu démocratique, mais aussi par rapport à l'enjeu budgétaire. Pourtant, le ministre-président a appelé à un changement de cap budgétaire en constatant l'échec de son Gouvernement.

Nous demandons clairement au Gouvernement à partir de cette motion :

- de faire toute la clarté sur ces questions, qui ont été posées à plusieurs reprises avant de revenir sous la forme d'une motion vous déranger quelques instants – croyez bien que l'on a essayé, par différentes étapes, de voir clair sur ce sujet ;
- de reconsidérer sa décision ;
- pour cela, de mener une large consultation démocratique, en particulier avec les pouvoirs locaux, qui ont un rôle clé dans l'organisation des élections régionales et locales, ainsi qu'avec les associations citoyennes, qui sont impliquées sur cet enjeu et qui ont, par rapport à tous ces risques électroniques, une expertise à faire valoir.

On ne peut pas en rester là.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps, auteure principale du projet de motion pure et simple.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – La Wallonie a pris une décision claire : rejoindre son partenaire fédéral ainsi que les partenaires flamand, bruxellois et germanophone dans le déploiement d'un système de vote électronique commun. Notre groupe soutient pleinement cette modernisation démocratique.

Il y a quelques mois, en octobre 2025, le Gouvernement bruxellois en affaires courantes a maintenu sa préférence pour le vote électronique. Monsieur Hazée, vos collègues bruxellois ont donc souhaité pour Bruxelles ce que vous rejetez ici en Région wallonne. Quelle est la cohérence ?

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Comparaison absurde.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – On ne peut pas, d'un côté, défendre le vote électronique à Bruxelles depuis des décennies et, de l'autre, demander à la Wallonie de reconsidérer sa décision d'adopter exactement le même système, avec exactement les mêmes garanties de preuve papier, les mêmes tests de cybersécurité, les mêmes agréments indépendants. La cohérence politique a ses exigences.

(Applaudissements)

Par ailleurs, ce système n'est pas un vote par internet. L'électeur se rend dans l'isoloir, il vote sur une machine, qui imprime une preuve papier, qui est ensuite déposée dans une urne physique. La machine enregistre, elle ne comptabilise pas. Ce modèle est validé à l'échelle internationale. Les bénéfices sont concrets : il y a moins d'erreurs, moins de personnel mobilisé, un dépouillement plus fiable, des procurations mieux contrôlées et surtout une égalité de traitement pour les Wallons et les Wallonnes, qu'ils vivent en ville ou en milieu rural. Notre Région était d'ailleurs la dernière entité fédérée sans position arrêtée. Ce temps est révolu.

Sur la sécurité, le cadre doit être rigoureux, et il l'est. Il y a des tests d'intrusion, il y a un agrément par un organisme indépendant et une collaboration possible avec le Centre pour la cybersécurité. Les citoyens peuvent avoir confiance.

Le protocole d'accord interfédéral a été approuvé le 23 avril. Le cahier des charges est publié. Le marché sera attribué au premier trimestre 2027, une expérimentation aura lieu en 2028. Les communes ne supporteront pas les surcoûts, le Gouvernement s'y est engagé. Ce projet est une avancée réelle pour notre démocratie. Nous le soutenons et nous veillerons, étape par étape, à ce qu'il se concrétise dans les délais et avec les garanties que nos citoyens et nos pouvoirs locaux sont en droit d'attendre.

M. le Président. – La parole est à M. Chintinne, autre auteur du projet de motion pure et simple.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre, chers collègues, notre groupe a déjà eu l'occasion d'indiquer qu'il était favorable au vote électronique, à une condition très claire : qu'il rende le vote plus simple et plus rapide pour les citoyens, tout en garantissant la sécurité, la transparence et la vérifiabilité complète du scrutin. La logique du protocole d'accord interfédéral, la note fédérale et les dernières positions du Gouvernement wallon vont d'ailleurs explicitement dans ce sens.

Nous pensons que la Wallonie a raison de s'inscrire dans une dynamique de modernisation numérique de la démocratie, mais elle ne peut se faire qu'avec des outils qui cochent toutes les cases d'un scrutin sécurisé et serein, dans lequel la liberté et le secret de vote sont pleinement garantis. Il convient également que les exigences techniques et l'accompagnement des

communes soient rencontrés, au regard, bien évidemment, des investissements que nos communes ont pu faire pour le scrutin de 2024.

L'expression du ministre en commission sur ces aspects, notamment et surtout sur l'absence de répercussion des coûts supplémentaires pour les communes, nous donne pleinement confiance en l'action du Gouvernement sur ce sujet.

M. le Président. – La parole est à M. Crampont.

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre, chers collègues, sur un sujet aussi fondamental que l'organisation du vote, nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une décision prise sans véritable transparence. En effet, le vote électronique touche au cœur de la confiance démocratique : la fiabilité du scrutin, le contrôle citoyen, la transparence du processus et, aujourd'hui plus encore, la protection contre la cybermenace.

Or, plusieurs questions restent ouvertes. Pourquoi généraliser directement le vote électronique à toute la Wallonie, y compris dans des communes qui ne l'ont jamais pratiqué ? Quel sera le surcoût réel pour la Région dans un contexte budgétaire déjà contraint ? Quelles garanties concrètes seront apportées aux communes, aux citoyens, aux bureaux de vote et aux agents qui devront mettre en œuvre ce changement ?

Pour nous, chers collègues, la modernisation ne peut pas être un argument d'autorité. Elle doit apporter une amélioration réelle, démontrée et comprise par les citoyens. En matière électorale, la rapidité du dépouillement ou la simplification administrative ne peuvent jamais primer sur la confiance dans le résultat. Un système de vote doit pouvoir être contrôlé, expliqué et accepté.

M. le Président. – Monsieur le Député, je vais vous demander de raccourcir votre propos.

Je me tourne vers le banc gouvernemental. Je ne vois pas de demande d'intervention.

Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

42 membres répondent oui.

22 membres répondent non.

1 membre s'abstient.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Olivier de Wasseige

(Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupard (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Germain Mugemangango (PTB), Özlem Özen (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- S'est abstenu :

M. Stéphane Hazée (Ecolo).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Mme Lambelin m'informe qu'elle souhaite modifier son vote et voter « non ».

Nous en tenons compte.

Justification d'abstention

M. le Président. – J'invite le membre qui s'est abstenu à faire connaître ses motifs d'abstention.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je ne pensais pas réagir, car ce n'est pas l'habitude, mais il y a des limites.

Mme Fafchamps croit trouver le salut du ministre dans le Gouvernement bruxellois. Tout d'abord, c'est audacieux en soi, mais, au-delà, en quoi des choix du Gouvernement bruxellois répondent-ils à l'enjeu de cette motion, le seul, à savoir l'absence de réponse du ministre sur des questions clés : l'évaluation, la manière de rencontrer les difficultés et l'enjeu des coûts ?

On va flamber 80 millions d'euros et l'on ne s'inquiète même pas de savoir combien cela coûte en plus par rapport à la situation présente, alors que l'on a, en même temps, un Gouvernement qui nous dit que c'est bientôt la Grèce ! Allez donc ! Enfin, un peu de sérieux.

Proposition de résolution visant à renforcer la prévention contre les guets- apens homophobes et la sécurité des personnes

LGBTQIA+,

**déposée par Mmes Roberty, Muratore,
M. Lefèbvre, Mmes Lambelin, Greco et
M. Witsel**

(Doc. 549 (2025-2026) N° 1 à 6)

Votes nominatifs

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, par Mme Cremasco et M. Hazée à la proposition de résolution visant à renforcer la prévention contre les guets-apens homophobes et la sécurité des personnes LGBTQIA+ (Doc. 549 (2025-2026) N° 5).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.

10 membres répondent oui.

42 membres répondent non.

15 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Veronica Cremasco (Ecolo), Jori Dupont (Indépendant), Stéphane Hazée (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Germain Mugemangango (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR),

Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Anne Lambelin (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Christie Morreale (PS), Özlem Özen (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, par Mme Aït Alouha à la même proposition de résolution (Doc. 549 (2025-2026) N° 6).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
10 membres répondent oui.
42 membres répondent non.
15 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Veronica Cremasco (Ecolo), Jori Dupont (Indépendant), Stéphane Hazée (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Germain Mugemangango (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Anne Lambelin (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Christie Morreale (PS), Özlem Özen (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à renforcer la prévention contre les guets-apens homophobes et la sécurité des personnes LGBTQIA+, déposée par Mmes Roberty, Muratore, M. Lefèbre, Mmes Lambelin, Greco et M. Witsel (Doc. 549 (2025-2026) N° 1 à 6).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
67 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Alice Bernard (PTB), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Jori Dupont (Indépendant), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Geneviève Lazon (Les Engagés), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Patricia Van Walle (PTB),

Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

(Applaudissements)

Je me permets d'en féliciter collectivement les auteurs ainsi que l'ensemble des groupes.

**Projet de décret
modifiant le décret du 23 juin 1994 relatif à la
création et à l'exploitation des aéroports et des
aérodromes relevant de la Région wallonne
(Doc. 545 (2025-2026) N° 1, 1bis à 6)**

Votes nominatifs

Art. 2

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 2 du projet de décret modifiant le décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et des aérodromes relevant de la Région wallonne, par M. Hazée et Mme Cremasco (Doc. 545 (2025-2026) N° 4 – amendement n° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
25 membres répondent oui.
42 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Özlem Özen (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves

Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacquemin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Carole Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 2 du même projet de décret, par M. Hazée et Mme Cremasco (Doc. 545 (2025-2026) N° 4 – amendement n° 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
25 membres répondent oui.
42 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Özlem Özen (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacquemin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR),

Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 2 du même projet de décret, par M. Hazée et Mme Cremasco (Doc. 545 (2025-2026) N° 4 – amendement n° 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
25 membres répondent oui.
42 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Özlem Özen (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 2 du même projet de

décret, par Mme Bernard, M. Mugemangango, M. Liradelfo, Mmes Van Walle et Ammi (Doc. 545 (2025-2026) N° 5).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
25 membres répondent oui.
42 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Özlem Özen (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 2 du même projet de décret, par Mme Greco (Doc. 545 (2025-2026) N° 6).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
25 membres répondent oui.
42 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Özlem Özen (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 2 du même projet de décret, par M. Hazée et Mme Cremasco (Doc. 545 (2025-2026) N° 4 – amendement n° 4).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
25 membres répondent oui.
42 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy

Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Özlem Özen (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 2 du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
42 membres répondent oui.
3 membres répondent non.
22 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR),

Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mme et MM. Veronica Cremasco (Ecolo), Stéphane Hazée (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Anne Lambelin (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Özlem Özen (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'article 2 est adopté.

Art. 3

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 3 du même projet de décret, par M. Hazée et Mme Cremasco (Doc. 545 (2025-2026) N° 4 – amendement n° 5).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.

25 membres répondent oui.

42 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Özlem Özen (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves

Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 3 du même projet de décret, par M. Hazée et Mme Cremasco (Doc. 545 (2025-2026) N° 4 – amendement n° 6).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.

25 membres répondent oui.

42 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Özlem Özen (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR),

Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 3 du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
42 membres répondent oui.
25 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Özlem Özen (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'article 3 est adopté.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant le décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et des aérodromes relevant de la Région wallonne (Doc. 545 (2025-2026) N° 1, 1bis à 6).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
42 membres répondent oui.
3 membres répondent non.
22 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mme et MM. Veronica Cremasco (Ecolo), Stéphane Hazée (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Anne Lambelin (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Özlem Özen (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- La séance est levée à 19 heures 6 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Rachida Aït Alouha, Indépendante
Mme Jamila Ammi, PTB
M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
Mme Alice Bernard, PTB
M. Vincent Blondel, Les Engagés
Mme Valérie Bluge, Rapporteuse
M. Willy Borsus, Président
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Grégory Chintinne, MR
M. Jean-Jacques Cloquet, Les Engagés
M. Christophe Collignon, PS
M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale
M. Vincent Crampont, PS
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
Mme Valérie De Bue, MR
M. Olivier de Wasseige, Les Engagés
Mme Valérie Dejardin, PS
M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux
M. Benoît Dispa, Les Engagés
M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal
M. Jori Dupont, Indépendant
Mme Véronique Durenne, MR
M. Yves Evrard, MR
Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
Mme Isabella Greco, PS
Mme Mélissa Hanus, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Marie Jacqmin, Les Engagés
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Vincent Maillen, MR
M. Olivier Maroy, MR
Mme Christine Mauel, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Christie Morreale, PS
M. Germain Mugesangango, PTB
Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports
Mme Özlem Özen, PS
M. Loris Resinelli, Les Engagés
Mme Sabine Roberty, PS
M. Guillaume Soupart, MR
Mme Caroline Taquin, MR
Mme Stéphanie Thoron, MR
Mme Éliane Tillieux, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ACNAW	Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AViQ	Agence pour une vie de qualité
BHNS	bus à haut niveau de service
BIM	bénéficiaire de l'intervention majorée
BSCA	Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud)
CA	conseil d'administration
Celex	cellule(s) d'expertise
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CGSLB	Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique (rebaptisée Synova depuis mai 2026)
CIM	conférence interministérielle
CoDT	Code du développement territorial
CORTEX	Centre régional de coordination des risques et de la transmission d'expertise
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CSC	Confédération des syndicats chrétiens de Belgique
CSP	contrat(s) de service public
DPR	Déclaration de politique régionale
ETS2	Emission Trading Scheme 2 (Système d'échange de quotas d'émission 2)
Euregio	Europe des régions
FAST	Fluidité, accessibilité, santé/sécurité et transfert modal (plan)
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FN	Fabrique nationale
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GISER	Gestion intégrée Sol-Érosion-Ruissellement (cellule)
GRD	gestionnaire(s) de réseau de distribution
InBW	Intercommunale du Brabant wallon (anciennement IBW)
IRM	Institut royal météorologique
LGBTQIA+	lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes, asexuels + les nombreux autres termes désignant les genres et les sexualités
MECAP	mesures des eaux de captage
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)
OMS	Organisation mondiale de la santé
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
PEB	performance énergétique des bâtiments (certificat)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PMR	personne à mobilité réduite
PSC	Parti social-chrétien (devenu cdH puis Les Engagés)
PV	procès-verbal
RED	Renewable Energy Directive (Directive sur les énergies renouvelables)
Resa	gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SOWAER	Société wallonne des aéroports (SA)
SPW	Service public de Wallonie
STIB	Société des transports intercommunaux de Bruxelles
SWDE	Société wallonne des eaux
TEC	Société de transport en commun
Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances

ZIT

zone(s) d'immersion temporaire

ANNEXES

Liste des documents parlementaires

1. Rapport présenté au nom de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux par MM. Di Antonio et Crampont sur la réforme du rôle des agences de développement territorial.
Audition de :
- MM. Halleux, Lambotte et Maldague, Représentants habilités de la Conférence permanente du développement territorial (CPDT) ;
- M. Géronnez et Mme Vialay, Expert et Consultant Immobilier & Développement territorial auprès d'Idea Consult.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 574 (2025-2026) N° 1.
2. Rapport présenté au nom de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux par MM. Di Antonio et Crampont sur la pétition contre le projet de poulailler industriel à Bourlers.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 575 (2025-2026) N° 1.
3. Rapport présenté au nom de la Commission chargée de questions européennes par M. Lefèbvre sur les priorités de la Commission européenne.
Audition de M. de Béthune, Représentant de la Commission européenne en Belgique.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 584 (2025-2026) N° 1.
4. Rapport présenté au nom de la Commission chargée de questions européennes par M. Soupart sur les priorités de la présidence chypriote du Conseil de l'Union européenne.
Audition de S.E. M. Attas, Ambassadeur de la République de Chypre près le Royaume de Belgique.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 585 (2025-2026) N° 1.
5. Rapport présenté au nom de la Commission chargée de questions européennes par Mme De Bue sur le rapport de la Cour des comptes européennes.
Audition de Mme Turtelboom, Membre de la Cour des comptes européennes.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 586 (2025-2026) N° 1.
6. Rapport présenté au nom de la Commission chargée de questions européennes par Mme Bluge sur le CETA : Évaluation – Ratification.
Audition de :
- M. Rubinacci, Directeur général adjoint à la Direction générale du commerce et de la sécurité économique de la Commission européenne ;
- M. Dehalu, Codirecteur du pôle Compétences d'AKT for Wallonia ;
- M. Haag, Secrétaire général de la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA) ;
- MM. Falys et Van Wynsberghe, Porte-parole et Membre du comité directeur de la Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs (FUGEA) ;
- Mme Beine, Première Attachée, en charge du suivi de la politique commerciale et d'investissement de l'Union européenne et des affaires économiques et financières (ECOFIN) au sein de la Délégation générale Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne, et M. Gagné, Directeur Évaluation et Stratégie à l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEx) ;
- Mme Wintgens, Chargée de recherches sur le commerce international au Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11) ;
- M. Splingard, Conseiller au service Études de l'Union des classes moyennes (UCM) ;
- S.E. M. Brousseau, Ambassadeur du Canada près le Royaume de Belgique ;
- M. Hardy, Avocat au cabinet Liedekerke ;
- M. Poncelet, Chercheur et Formateur au Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG) ;
- Mme Modrie, Directrice générale de Canopea.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 587 (2025-2026) N° 1.
7. Projet de décret relatif au dispositif des chèques-entreprises pour le soutien à l'entrepreneuriat et à la croissance des petites et moyennes entreprises (Doc. 588 (2025-2026) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation, imprimé et distribué.

8. Projet de décret modifiant le décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes, en vue de transposer partiellement la directive (UE) 2024/1265 (Doc. 589 (2025-2026) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.
9. Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 590 (2025-2026) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.
10. Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 et *1bis*) ; il sera envoyé à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

Liste des documents transmis au Parlement

Documents	Commission concernée
1. Rapport final d'Idea Consult relatif à l'évaluation du dispositif wallon des titres-services 2021-2024	Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation
2. Pétition pour l'instauration d'un système de consigne sur les bouteilles en plastique et canettes	Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale
3. Rapport d'activités de la Caisse publique wallonne d'allocations familiales (FamiWal) pour l'année 2025	
4. Rapport d'évaluation du contrat de gestion 2020-2025 de la Caisse publique wallonne d'allocations familiales (FamiWal) pour l'année 2025	
5. Rapport d'activités de Tourisme Wallonie pour l'année 2025	Commission du tourisme et du patrimoine
6. Rapport annuel 2025 de la Cour constitutionnelle	/
7. Rapport d'évaluation 2025 de la coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone et programme de coopération pour l'année 2026	

Liste des notifications d'arrêts de la Cour constitutionnelle

1. Notification de l'arrêt n° 57 des rôles 8377 et 8378 concernant les recours en annulation des articles 4, 6°, 7° et 25°, 8, 10, 39, 40 et 41 de la loi du 26 avril 2024 portant la garantie de la sécurité d'approvisionnement dans le domaine de l'énergie et la réforme du secteur de l'énergie nucléaire, introduits par l'Université catholique de Louvain et autres et par l'Universiteit Gent et autres.
2. Notification de l'arrêt n° 58 du rôle 8492 concernant le recours en annulation de l'article 8 du décret de la Région flamande du 20 décembre 2024 modifiant le décret du 18 juillet 2003 relatif à la politique intégrée de l'eau, coordonné le 15 juin 2018, et le Décret Engrais du 22 décembre 2006, introduit par l'ASBL « Belgian Luxembourg mineral Fertilizer and Biostimulant Association ».
3. Notification de l'arrêt n° 59 du rôle 8630 concernant le recours en annulation des articles 88 à 216 de la loi-programme du 18 juillet 2025, introduit par Alain Martin.

Tableau récapitulatif du nombre de questions écrites restées sans réponse à ce jour

Clôturé le vendredi 29 mai 2026 à 10:04:44

	Nombre de questions posées depuis le début de la législature	Nombre de questions restées sans réponse après 15 jours	%
M. Dolimont Adrien , Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal	455	1	0,22 %
M. Dolimont Adrien , Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal	104	0	0,00 %
M. Desquesnes François , Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux	2670	1	0,04 %
M. Jeholet Pierre-Yves , Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation	784	17	2,17 %
M. Jeholet Pierre-Yves , Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique	228	1	0,44 %
M. Coppieters Yves , Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale	1792	15	0,84 %
Mme Galant Jacqueline , Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives	295	14	4,75 %
Mme Lescrenier Valérie , Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance	538	0	0,00 %
Mme Neven Cécile , Ministre de l'Énergie, du plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports	666	9	1,35 %
Mme Dalcq Anne-Catherine , Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité	793	36	4,54 %
	8325	94	1,13 %